



**ITEMS**  
INTERNATIONAL

le 15 juin

**2010**





Fondée en 1994, ITEMS International est une société de conseil spécialisée dans la prestation de conseils stratégiques dans les secteurs des télécommunications et de l'Internet. La société est basée à Paris, elle détient des bureaux à Rome et à Alger et elle a des représentants en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Suède et aux États-Unis. La société dispose également d'une expertise internationale basée sur un large réseau de correspondants en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), en Amérique Latine (Brésil, Argentine, Chili), en Asie (Japon, Chine) et en Afrique.



2

La société est spécialisée en stratégie, marketing et forums de groupes de réflexion internationaux dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle jouit d'une grande expérience en matière de soutien des autorités publiques et des sociétés pour le développement de leurs stratégies TIC. Les domaines d'expertise principaux d'ITEMS International sont la définition du marché, le potentiel du marché, les services de conseil en gestion, la réalisation d'audits stratégiques, la diligence raisonnable, la recherche de partenaires, les analyses de produits et de services, les plans d'affaires et stratégies de développement des TIC des autorités locales.

---

Rédigé par :

**Hervé Rannou**, administrateur délégué, ITEMS International

**Thomas Mackenzie**, expert-conseil recherche, ITEMS International

**Maurice Ronai**, expert-conseil principal, ITEMS International

---

© 2010, ITEMS International

## CONTENU

<b>PARTIE A - RECAPITULATIF .....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE B - RAPPORT .....</b>	<b>12</b>
<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>13</b>
1.1 ORIGINES DU CCNSO .....	13
1.2 BUT DE CETTE REVISION .....	17
1.3 METHODOLOGIE .....	18
1.4 PRESENTATION DE DONNEES, CONCLUSIONS ET ANALYSE .....	19
<b>2 EFFICACITE DU CCNSO, ANALYSE DES CONTRAINTES ET ADEQUATION DES MECANISMES DE TRAVAIL .....</b>	<b>21</b>
2.1 EFFICACITE DU CCNSO PAR RAPPORT A SES OBJECTIFS CLES .....	21
2.1.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	21
2.1.2 Conclusions du sondage et des entretiens .....	25
2.2 LES FACTEURS INTERNES ET EXTERNES QUI ONT EVENTUELLEMENT EMPECHE LE PLEIN ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS DU CCNSO. ....	33
2.2.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	33
2.2.2 Conclusions du sondage et des entretiens .....	35
2.3 ADEQUATION DES MECANISMES DE TRAVAIL .....	39
2.3.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	39
2.3.2 Conclusions du sondage et des entretiens .....	40
2.4 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS .....	43
<b>3 COMPOSITION DES MEMBRES DU CCNSO .....</b>	<b>48</b>
3.1 ESTIMATION FACTUELLE DE BASE .....	48
3.2 CONCLUSIONS DU SONDAGE ET DES ENTRETIENS SUR L'AUGMENTATION DES MEMBRES .....	53
3.3 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS .....	56
<b>4 COORDINATION AU SEIN DU SYSTEME DE L'ICANN .....</b>	<b>58</b>
4.1 COLLABORATION ET COMMUNICATION AVEC D'AUTRES SO ET AC .....	58
4.1.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	58
4.1.2 <i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	59
4.2 PERCEPTION DU CCNSO DE LA PART DES AUTRES SO ET AC DE L'ICANN .....	60
4.2.1 <i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	60
4.3 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS .....	61
<b>5 RESSOURCES FOURNIES PAR L'ICANN .....</b>	<b>63</b>
5.1 RESSOURCES EN PERSONNEL .....	63
5.1.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	63
5.1.2 <i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	64
5.2 RESSOURCES TECHNIQUES FOURNIES PAR L'ICANN .....	65
5.2.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	65
5.2.2 <i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	67
5.3 RESSOURCES BUDGETAIRES .....	68
5.4 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS .....	78
<b>6 RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE .....</b>	<b>81</b>
6.1 RESPONSABILITE DU CCNSO .....	81
6.1.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	81
6.1.2 <i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	81
6.2 TRANSPARENCE .....	83
6.2.1 <i>Estimation factuelle de base</i> .....	83
6.2.2 <i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	86
6.3 TRANSPARENCE FINANCIERE .....	87



6.3.1	<i>Estimation factuelle de base</i> .....	87
6.3.2	<i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	87
6.4	ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	88
<b>7</b>	<b>L'AVENIR DU CCNSO : BUT ET MANDAT</b> .....	<b>92</b>
7.1	COMMENT LES MEMBRES COMPRENENT-ILS LE MANDAT DU CCNSO.....	92
7.1.1	<i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	92
7.2	CONFORMITE DES INITIATIVES ENTREPRISES AVEC LE MANDAT.....	93
7.2.1	<i>Estimation factuelle de base</i> .....	93
7.2.2	<i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	94
7.3	BUT CONTINU DU CCNSO.....	97
7.3.1	<i>Estimation factuelle de base</i> .....	97
7.3.2	<i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	97
7.4	REVISION DE LA LOGIQUE SOUS-TENDANT L'ETABLISSEMENT DU CCNSO.....	99
7.4.1	<i>Conclusions du sondage et des entretiens</i> .....	99
7.5	ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	100
	INDEX DES FIGURES.....	103
	<b>PARTIE C - ANNEXES</b> .....	<b>105</b>
<b>8</b>	<b>LISTE DES REpondANTS AU SONDAGE</b> .....	<b>106</b>
<b>9</b>	<b>LISTE DES CCTLD</b> .....	<b>107</b>
<b>10</b>	<b>USAGES NON CONVENTIONNELS DE CCTLD</b> .....	<b>109</b>
<b>11</b>	<b>CAHIER DES CHARGES DE CETTE REVISION</b> .....	<b>112</b>
<b>12</b>	<b>SONDAGE</b> .....	<b>115</b>
12.1	ARBORESCENCE.....	115
12.2	QUESTIONNAIRE DU SONDAGE.....	116
12.3	PERSONNES INTERVIEWEES.....	122



## PARTIE A - Récapitulatif

---

L'organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) a été établie en juin 2003. Afin de permettre aux registres de ccTLD de s'exprimer et afin de faire la distinction entre les ccTLD et les gTLD au sein du système de l'ICANN, l'organisation de soutien des noms de domaines a été remplacée par deux organisations de soutien distinctes (SO) : l'organisation GNSO et l'organisation ccNSO, respectivement établies pour représenter les intérêts des registres de noms de domaine génériques et de noms de domaine de codes de pays.

Le ccNSO compte actuellement 106 membres ccTLD sur un total de 248 ccTLD énumérés par l'IANA. Ils représentent 90% des noms de domaine enregistrés sous un ccTLD. Toutefois, ils ne représentent encore que 41% de l'ensemble des ccTLD (même si ce chiffre est quelque peu plus élevé si l'on prend en considération le fait que certains registres ccTLD gèrent plus d'un ccTLD).

Le but de cette révision est de déterminer : (i) si le ccNSO remplit son mandat au sein de la structure de l'ICANN ; et (ii) dans l'affirmative, si un changement dans sa structure ou ses opérations serait souhaitable pour améliorer son efficacité et faciliter l'adhésion d'un plus grand nombre de membres provenant de la communauté ccTLD élargie.

La révision est basée sur les points de vue d'un grand nombre de gestionnaires de ccTLD et autres parties prenantes au sein de l'ICANN, recueillis par le biais d'un sondage par questionnaire en ligne, en face-à-face et par téléphone.

97 réponses au sondage en ligne ont été reçues. Elles comprennent des ccTLD de grande et de petite taille, et présentent un rapport de 70%/30% entre les membres du ccNSO et les non membres, les représentants des quatre organisations régionales de ccTLD, les membres du personnel de l'ICANN et les représentants des autres SO et comités consultatifs (AC) au sein du système de l'ICANN.

### **Efficacité et mécanismes de travail concernant les objectifs du ccNSO.**

Selon les règlements de l'ICANN, le ccNSO est défini comme un organe d'élaboration de politiques ayant trois objectifs principaux : (1) *développer et recommander des politiques au Conseil d'administration de l'ICANN ;*

(2) *promouvoir un consensus à travers les groupements, notamment concernant les activités des ccTLD liées aux noms ; et (3) collaborer avec d'autres organisations de soutien, comités et regroupements de l'ICANN* ». <sup>1</sup> Selon les règlements, l'organisation a également un quatrième objectif auxiliaire consistant à « s'engager dans d'autres activités autorisées par ses membres ».

Les conclusions de la révision concernant l'efficacité du ccNSO sont en règle générale positives. Les membres du ccNSO expriment de très hauts niveaux de satisfaction variant de 70% à 98%, selon le domaine spécifique.

Toutefois, avec un seul processus d'élaboration de politiques (PDP) achevé et un en cours, le volet de développement de politiques du mandat du ccNSO - son premier objectif selon les règlements - n'apparaît pas comme un domaine dans lequel le ccNSO a obtenu des résultats significatifs - du moins pas par le biais du mécanisme de PDP.

Quatre facteurs pourraient justifier ce qui précède : 1) les disparités entre les ccTLD en termes de taille, de nature (organisations à but non lucratif, à but lucratif, académiques ou gouvernementales), impliquant une diversité d'intérêts et de priorités ; 2) une réticence au sein de la communauté des ccTLD quant à l'élaboration de politiques communes ; 3) la complexité du processus PDP lui-même ; 4) le champ extrêmement étroit dans le cadre duquel le ccNSO peut élaborer des politiques tel que défini dans les règlements.



---

1 <http://ccnso.icann.org/>

Promouvoir le consensus est un domaine où l'organisation a été nettement plus efficace. Par exemple, lorsqu'il leur a été demandé d'énumérer les trois ou quatre raisons qui les ont poussés à adhérer au ccNSO, la majorité des membres ont mentionné des raisons telles que « la capacité d'influencer le développement des ccTLD au niveau mondial », « l'occasion d'être plus impliqué dans la communauté des cc », « le renforcement des capacités », « l'échange des meilleures pratiques », « le réseautage », « se tenir au courant des développements au sein de l'ICANN » et « s'exprimer au sein du système de l'ICANN ».

#### **Communication et coordination avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN.**

Les représentants des autres organisations de soutien et comités consultatifs (AC) ont exprimé des opinions très différentes concernant l'efficacité du ccNSO et les efforts entrepris pour coordonner et participer à des initiatives conjointes.

Il est largement admis que le ccNSO a joué un rôle ouvert et grandement efficace dans les négociations qui ont conduit à l'adoption du mécanisme de procédure accélérée pour les ccTLD IDN. Et, à cet égard, certains ont exprimé l'espoir que la procédure accélérée serve de champ d'essai critique en vue de la mise en œuvre de mécanismes similaires (par ex. pour les nouveaux gTLD).

Par ailleurs, le ccNSO est perçu par certains comme étant « centré sur les ccTLD » : les membres du ccNSO sont uniquement des gestionnaires de ccTLD alors que le GNSO se compose de six regroupements et s'occupe de groupes aux intérêts variés.

#### **L'élaboration de politiques par le biais de moyens autres que les PDP.**

Bien que le mécanisme de PDP n'ait pas produit de résultats significatifs, au cours des six dernières années, le ccNSO s'est adonné à un travail considérable de plaidoyer en faveur de politiques dans le cadre du système de l'ICANN. Ceci a été réalisé par le biais de mécanismes alternatifs tel que défini dans les documents de règles et directives de l'organisation.

Une des conclusions de cette révision est que le ccNSO devrait parvenir à un équilibre entre la dépendance vis-à-vis du mécanisme hautement formalisé des PDP et le recours à des processus informels résultant en des prises de position et des commentaires officiels concernant l'élaboration de politiques au sein de l'ICANN (lettres, groupes de travail). Ceci pourrait être réalisé à travers l'adoption d'un mécanisme d'élaboration de politiques plus léger.

**Recommandation 1** : Le ccNSO devrait considérer l'adoption de mécanismes d'élaboration de politiques alternatifs, consensuels, plus légers et plus rapides : a) un mécanisme de commentaires permettrait au ccNSO de fournir une réponse rapide à une demande du Conseil d'administration ou d'une autre organisation de soutien de l'ICANN, b) un mécanisme d'exposé de principe permettrait au ccNSO d'élaborer des déclarations communes sur des problématiques de ccTLD pertinentes d'une manière qui puisse refléter la position générale de la communauté de ccTLD. Le mécanisme de commentaire accéléré ainsi que le mécanisme d'exposé de principe n'engagerait pas les membres du ccNSO.

La méthodologie appliquée par le conseil des registres des noms de domaine de premier niveau européens (CENTR) pour les commentaires et les exposés de principes pourrait servir de modèle pour la définition des directives concernant le développement de ces deux mécanismes complémentaires d'élaboration des politiques au sein du ccNSO.

#### **Barrière linguistique**

Pour toute organisation internationale basée sur l'adhésion telle que le ccNSO, la langue risque de constituer un obstacle à moins que des mesures appropriées ne soient prises pour traduire les documents et faire participer la communauté internationale élargie à travers l'organisation de réunions, de conférences téléphoniques, de groupes de travail, etc. en plusieurs langues (ou, de permettre au moins aux participants d'avoir recours à des interprètes). Pourtant, actuellement, il apparaîtrait que tous les documents produits par le ccNSO, qu'ils soient destinés à un usage interne ou à être communiqués aux membres du ccNSO ou à la communauté élargie des gestionnaires de ccTLD, le sont en anglais.



De plus, toutes les réunions du ccNSO sont tenues en anglais sans option d'interprétation pour ceux qui en auraient éventuellement besoin. Alors que ceci pourrait ne pas représenter de problèmes pour une majorité des membres, l'organisation a besoin d'examiner la mesure dans laquelle certains regroupements maîtrisant une autre langue, se sentent éventuellement privés du droit à l'information dans leur langue.

**Recommandation 2** : Considérer la traduction dans les langues principales des Nations Unies pour les documents clés concernant et produits par le ccNSO (règlements, le document des règles et directives, les documents stratégiques importants) d'un bref récapitulatif de l'exposé de principe du ccNSO.

**Recommandation 3** : Compte tenu du coût significatif de la traduction de documents de manière régulière, nous proposons que la tâche de traduction de tous les documents liés à l'activité du ccNSO soit remplie par les membres du ccNSO eux-mêmes. Ceci pourrait être facilité par la mise en place d'un wiki multilingue (tel qu'utilisé par Wikipedia). De la sorte, la responsabilité de traduction de documents appartiendrait aux communautés linguistiques elles-mêmes, et il n'est pas besoin de fixer des limites au nombre de langues dans lesquelles les documents pourraient être traduits. Si un tel mécanisme était adopté, nous proposerions également la nomination par le conseil d'un « directeur linguistique communautaire » pour chaque langue qui serait chargé de vérifier la précision des traductions

### Croissance du nombre des membres

Le nombre de membres a régulièrement augmenté de 35 en 2003 à 106 au moment de la soumission de ce rapport. Ceci peut être perçu comme étant le résultat des diverses initiatives mises en œuvre pour maintenir et encourager l'adhésion (y compris la réforme des règlements en 2006 qui a résulté en une clarification des règlements, notamment en ce qui concerne la nature obligatoire des politiques élaborées par le ccNSO).

Aujourd'hui, selon notre étude, 35% des membres du ccNSO proviennent du secteur privé, 20% du secteur à but non lucratif, 21% des organisations académiques et 24% des organisations gouvernementales.<sup>2</sup>

Plusieurs pays importants ne sont toujours pas représentés et certaines régions du monde telles que l'Afrique francophone, le Moyen-Orient, le Sous-continent Indien et les états d'Asie Centrale sont remarquablement sous-représentées.

Le ccNSO a moyennement réussi à être reconnu par les quelques 140 ccTLD non membres, plusieurs desquels continuent à percevoir l'organisation avec ambivalence, et certains remettant même en question sa pertinence ou son existence.

A cet égard, nous conseillerions vivement à l'ICANN d'augmenter les ressources consacrées à parvenir à une adhésion universelle des ccTLD au ccNSO. Ceci pourrait être réalisé, en partie, par le biais d'une stratégie de communication renforcée visant les ccTLD non membres et d'une augmentation du nombre de bourses de voyage pour assister aux réunions du ccNSO.

**Recommandation 4** : Le personnel du ccNSO devrait s'adonner régulièrement à des activités de faire-savoir afin d'attirer plus de membres et d'établir une meilleure communication avec les non membres. L'ICANN devrait augmenter les ressources afin de proposer des services attrayants et de valeur ajoutée à la communauté des ccTLD. Ces services de valeur ajoutée nécessiteraient un « gestionnaire communautaire en ligne » dédié chargé d'attirer de nouveaux membres, notamment des régions sous-représentées.



<sup>2</sup>Source : Étude ITEMS International

Certains obstacles à l'adhésion tels que la perception d'un manque ou d'une mauvaise qualité d'informations concernant l'organisation, ou une certaine ambivalence résiduelle concernant le rôle du ccNSO, pourraient être dissipés en coordination avec les autres SO et AC. En particulier, nous considérons que le ccNSO pourrait s'engager dans une stratégie d'encouragement de l'adhésion en collaboration avec l'ALAC et le GAC. Ces autres structures de l'ICANN sont fréquemment en contact avec des gestionnaires de ccTLD et pourraient les encourager à rejoindre le ccNSO.

**Recommandation 5 :** Le ccNSO devrait discuter avec le GAC et l'ALAC afin de définir une initiative conjointe pour stimuler les niveaux d'adhésion de tous les SO et AC au sein de l'ICANN.

#### Coordination au sein de l'ICANN

Bien que le système de l'ICANN soit clairement conçu pour encourager le dialogue et la collaboration entre les SO et les AC, il apparaîtrait en pratique que ceci ne prend pas toujours place à la satisfaction de toutes les parties concernées. Dans le cadre de l'ICANN elle-même, le système de SO et d'AC, fréquemment désigné comme « système Silo » suggère des conduits parallèles pour l'exécution des affaires de l'ICANN, avec des moyens de communication ou de collaboration limités entre les conduits.

Le système de groupes de travail conjoints, notamment en rapport avec l'introduction des ccTLD IDN est largement recommandé par les membres du GAC interviewés dans le cadre de cette révision. Toutefois, il apparaîtrait que les relations avec l'ALAC pourraient être améliorées.

Les relations avec les autres groupes de regroupements pourraient également être renforcées. Nous attirons particulièrement l'attention sur les bureaux d'enregistrement de cc et les titulaires de noms de domaine mondiaux, un grand nombre desquels sont actifs sur un niveau mondial, en coordination avec leur gestionnaire national de ccTLD. Les deux regroupements seront probablement touchés par les politiques relatives aux ccTLD et les deux sont déjà représentés au sein du système de l'ICANN. Les bureaux d'enregistrement sont représentés au sein du GNSO par le biais du « groupe de parties prenantes bureaux d'enregistrement », un des six regroupements du GNSO et les titulaires de noms de domaine sont représentés au sein du GNSO par le regroupement des « utilisateurs commerciaux et entreprises ». Au sein du GNSO, les deux regroupements prennent une part active à la composition de politiques concernant les problématiques relatives aux gTLD.

Un groupe de travail pourrait être établi afin de formaliser les processus de coordination entre les bureaux d'enregistrement et les titulaires de noms de domaine représentés dans le GNSO, notamment ceux qui sont actifs à un niveau mondial.

**Recommandation 6 :** Lorsque le ccNSO développe une politique qui pourrait avoir un impact sur l'activité des bureaux d'enregistrement et des titulaires de noms de domaine, le ccNSO devrait être capable de recueillir leurs opinions.

#### Ressources fournies par l'ICANN

Le ccNSO n'est pas une structure indépendante disposant de son propre budget opérationnel et personnel salarié. Il s'agit d'une sous-structure de l'ICANN basée sur l'adhésion de membres et dont les activités sont intégrées et dépendent entièrement du personnel et des ressources budgétaires que l'ICANN lui fournit.

Le secrétariat du ccNSO gère les activités du ccNSO d'une manière efficace et performante dans la limite des moyens mis à sa disposition et est grandement apprécié par les membres du ccNSO. Le secrétariat est chargé de la planification des réunions, de la coordination avec les membres et du maintien du site Web du ccNSO.



Le site Web du ccNSO est une source d'informations essentielle concernant les activités de l'organisation. Toutefois, la version actuelle du site a une apparence plutôt démodée et offre une fonctionnalité limitée. Une reconfiguration approfondie de la conception du site est en cours et nous avons obtenu des plans relatifs à la rationalisation de l'architecture du site par l'ajout de nouveaux éléments. En plus de ces éléments, nous recommandons l'introduction d'outils de réseautage social conviviaux qui permettent par ex. la formation de sous-groupes régionaux ou basés sur la langue ou le script et l'échange et les fils de syndication. Des améliorations pourraient être également apportées aux « pages de profil » personnelles pour permettre aux membres de saisir et de maintenir leurs informations de profil à jour.

**Recommandation 7 :** Au-delà de l'amélioration en cours du site Web, nous recommandons la mise en œuvre d'un outil de réseautage collaboratif permettant au ccNSO de créer des sous-groupes autour de motifs thématiques, régionaux ou linguistiques. Un tel outil pourrait inclure un wiki, un calendrier, des fonctions de gestion de projet et permettre aux membres de mettre à jour leurs propres coordonnées de contact au sein du registre de tous les participants au ccNSO. L'articulation de cet outil collaboratif avec les listes de diffusion existantes reste à étudier. Un tel outil serait utile en termes d'animation de la communauté du ccNSO ainsi que d'attraction de nouveaux membres. L'animation d'un tel outil nécessite des capacités de « gestion communautaire ».

**Recommandation 8 :** L'ICANN devrait fournir au ccNSO des capacités de « gestion communautaire » appropriées afin d'utiliser l'outil collaboratif au mieux.

#### Responsabilité et transparence

Le conseil du ccNSO est responsable de l'administration et de la coordination du ccNSO ainsi que de l'élaboration de recommandations de politiques du ccNSO pour le compte de ses membres. Les membres du ccNSO élisent trois membres au conseil provenant de chacune des cinq régions géographiques de l'ICANN. Trois autres membres du conseil sont sélectionnés par le comité de nomination de l'ICANN. Un membre du conseil est élu par les membres ou désigné par le comité de nomination pour un mandat de trois ans. Les élections au conseil ont lieu tous les ans. Le président du ccNSO est élu pour un mandat annuel qui peut être reconfirmé chaque année. Il n'y a actuellement pas de limites au nombre de réélections d'un membre au conseil.

**Recommandation 9 :** Introduire une limite au nombre de mandats pouvant être exercés par les membres du conseil du ccNSO (point soumis à la discussion lors de la réunion du ccNSO à Bruxelles).

Le président actuel du ccNSO, lequel remplit cette fonction depuis l'établissement du ccNSO, est considéré comme ayant joué un rôle clé et ayant été une force agissante derrière la coordination des activités du ccNSO en collaboration avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN. Les réviseurs notent que les règles et directives ne définissent pas le rôle du président. Ceci n'a pas présenté de problème à ce jour, le ccNSO étant relativement jeune. Toutefois, à mesure que l'organisation grandit, une définition plus claire du rôle précis du président et une limite de la durée de son mandat seront nécessaires.

**Recommandation 10 :** Le ccNSO devrait considérer une clarification des rôles respectifs du conseil et du président dans les règles et directives du ccNSO.

L'ICANN est une société à but non lucratif au sein de laquelle un certain nombre de groupes de regroupements sont représentés. Les ressources de financement des activités opérationnelles de l'ICANN proviennent principalement des registres génériques et bureaux d'enregistrement qui sont accrédités par et sous contrat avec l'ICANN. De plus, les registres Internet régionaux (RIR) et les registres de ccTLD contribuent annuellement à l'ICANN. Nombreux sont les ccTLD qui contribuent financièrement à l'ICANN de manière bénévole mais certains ne le font pas.

L'ICANN a bien précisé que les coûts liés aux



activités du ccNSO et des ccTLD (estimés à 9,6 millions de dollars US pour l'exercice fiscal 2011) étaient loin d'être couverts par le niveau actuel des contributions financières des ccTLD (prévues atteindre 1,6 million de dollars US dans l'exercice fiscal 2011).

L'ICANN a fourni une vue supplémentaire de sa situation financière par groupes de secteurs de dépenses (EAG). Les EAG représentent un progrès majeur. Toutefois, il existe encore un large « écart de perception » entre les chiffres présentés par l'ICANN pour représenter les frais liés au ccNSO et aux ccTLD et la perception de certains gestionnaires de ccTLD concernant la valeur des services qu'ils reçoivent et comment ceux-ci cadrent avec leurs contributions financières.

**Recommandation 11 :** L'analyse des dépenses de l'ICANN par secteur d'intérêt de parties prenantes représente un progrès majeur en matière de compréhension de l'imputation budgétaire de l'ICANN aux activités des ccTLD et ccNSO. Dans l'intérêt des membres du ccNSO et de la communauté de ccTLD élargie, nous recommandons l'établissement d'un chargé de liaison financier (un membre du conseil spécifiquement désigné) dont la responsabilité sera d'agir en tant qu'intermédiaire avec le département des finances de l'ICANN et d'assurer une transparence totale concernant cette question et toutes autres questions budgétaires liées aux activités du ccNSO et des ccTLD. La prochaine publication de l'analyse des dépenses de l'ICANN par secteur d'intérêt de parties prenantes pourrait être une occasion de réduire « l'écart de perception ».

A présent, il n'y a pas un seul document qui expose les questions sur lesquelles le ccNSO travaille ou prévoit de travailler dans les années à venir. Pourtant un tel document pourrait être utile pour communiquer de manière efficace avec les autres regroupements et notamment avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN. Il aurait également une grande valeur en matière de sensibilisation plus générale aux activités du ccNSO.

**Recommandation 12 :** Le ccNSO devrait élaborer et publier annuellement une feuille de route stratégique portant sur les deux ou trois années à venir qui serait un document stratégique par rapport au travail actuel et à venir et représenterait un outil général de marketing et d'informations au sein et à l'extérieur de la communauté de l'ICANN.

### L'avenir du ccNSO

Sur la conformité : Bien qu'aucune initiative entreprise par l'organisation depuis son établissement n'ait résulté en des dispositions de politique légalement applicables (le seul PDP réalisé avec succès à ce jour n'a pas résulté en des recommandations de politique à l'adresse du Conseil d'administration mais plutôt en une clarification des règlements), de nombreuses réussites ont été engendrées par d'autres moyens, notamment le mécanisme de groupe de travail et le mécanisme original qui a été utilisé dans les négociations ayant conduit à l'introduction des ccTLD IDN.

Ceci est considéré comme étant entièrement en accord avec les deuxième et troisième points du mandat, à savoir « promouvoir le consensus à travers la communauté du ccNSO » et agir en coordination avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN. A notre avis, le nombre réduit de PDP achevés n'a pas d'incidence négative sur les accomplissements du ccNSO et ne met pas sa légitimité en doute.

Sur la compréhension du mandat : Alors que les membres prétendent avoir bien compris le mandat du ccNSO, il existe une divergence d'opinions considérable par rapport à la substance du mandat. Nous faisons la distinction entre ceux qui sont en faveur d'une définition rigoureuse du mandat qui laisse peu de marge en matière de participation à d'autres activités que celles de l'élaboration de politiques par le biais du mécanisme PDP et ceux qui sont en faveur d'une définition moins stricte qui accorde beaucoup plus de latitude et permette l'entreprise de diverses autres activités (en ligne avec le 'quatrième' objectif auxiliaire de l'organisation) en fonction des besoins.



Sur l'impact de l'introduction des ccTLD IDN sur le ccNSO : L'introduction des ccTLD IDN risque de résulter en une hausse importante du nombre de registres ccTLD et candidats potentiels à l'adhésion au ccNSO. Il s'agit d'une question décisive concernant le but et la structure de membres du ccNSO et un ccPDP a été lancé.

La question de délégation et de redélégation, qui est d'un grand intérêt pour les ccTLD, les gouvernements et l'ICANN, risque de devenir de plus en plus pressante. Compte tenu de ce qui précède, le ccNSO et l'ICANN pourraient considérer un amendement du processus d'élaboration de politique (PDP) afin de renforcer l'implication du GAC lorsque les politiques examinées par le ccNSO ont des répercussions directes sur les gouvernements.

Quelques mécanismes existent déjà, via les chargés de liaison, les observateurs et les groupes de travail conjoints. De plus, les règlements se réfèrent officiellement au fait que « le conseil doit demander officiellement au président du GAC de donner une opinion ou des conseils ».

Toutefois, certains changements pourraient être introduits en spécifiant que les PDP liés à des questions qui concernent des gouvernements pourraient comprendre une approbation officielle du GAC avant leur transmission au Conseil d'administration.

#### **But continu du ccNSO**

Le but du ccNSO était basé sur un compromis : il donne aux ccTLD voix au chapitre au sein de l'ICANN. En échange, ils acceptent l'ICANN en tant qu'intendant légitime du DNS et acceptent d'élaborer des politiques ccTLD mondiales. Ce double objet est toujours valide.

L'introduction des ccTLD IDN risque de résulter en une hausse importante du nombre de registres ccTLD et candidats potentiels à l'adhésion au ccNSO. Des groupes de travail sont chargés de cette question. Nous ne ferons pas de recommandations qui pourraient empiéter sur les résultats de ces groupes de travail.



## **PARTIE B - RAPPORT**

---



## 1 Introduction

---

### 1.1 Origines du ccNSO

L'organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) a été établie lors de la conférence de l'ICANN à Montréal, en juin 2003. En mars 2002, un comité d'évolution et de réforme (ERC) a été établi par le Conseil d'administration et, en mars 2003, ce comité recommanda au Conseil d'administration la création d'une organisation de soutien (SO) de noms de domaine de premier niveau de code de pays (ccTLD) séparée dans le cadre du système de l'ICANN. Cette recommandation a été adoptée par le Conseil d'administration et le ccNSO a été établi en tant qu'organisation de soutien (SO) de l'ICANN composée de membres, et règlementée par l'article IX des règlements de l'ICANN<sup>3</sup>.



Le ccNSO succéda donc au regroupement de ccTLD de l'organisation de soutien des noms de domaine (DNSO) en existence depuis 1999. Son établissement reflète l'opinion prévalente au sein de la communauté des registres de ccTLD et autres regroupements au sein du système de l'ICANN, selon laquelle le DNSO ne fournissait pas une latitude suffisante pour aborder leurs préoccupations et une organisation de soutien (SO) distincte était nécessaire en reconnaissance de la différence entre les intérêts des ccTLD et ceux des domaines génériques de premier niveau (gTLD). Désormais, le ccNSO offrirait des garanties au regroupement mondial de ccTLD quant à une meilleure représentation de leurs intérêts au sein du système de l'ICANN.

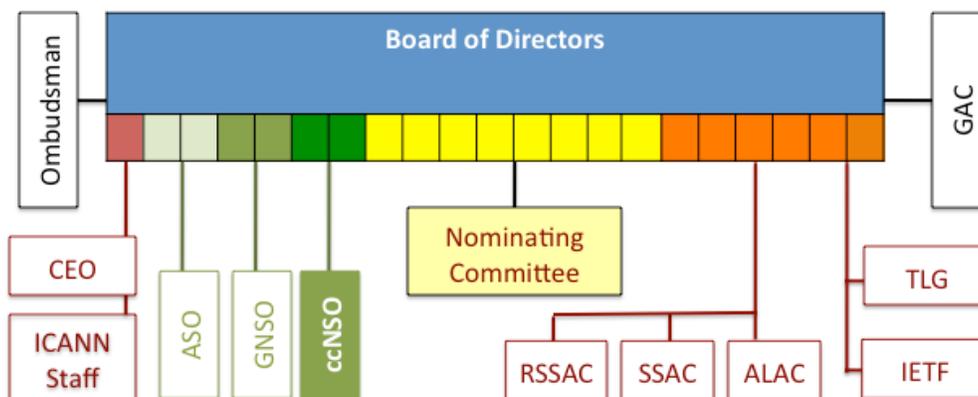
Le ccNSO a été établi en reconnaissance des « contributions extrêmement importantes de la communauté de ccTLD et de son rôle vital quant à la garantie que les avantages de l'Internet soient accessibles à toutes les parties du monde ». Son établissement reconnaissait également la « diversité de circonstances et d'opinions concernant les responsabilités des gestionnaires de ccTLD qui étaient du ressort de la juridiction nationale ou locale et celles qui nécessitaient une harmonisation et une coordination mondiales » caractérisant la communauté de ccTLD.<sup>4</sup>

**Figure 1 : Organigramme de l'ICANN présentant les SO et les AC et le nombre de sièges que les SO et AC occupent au Conseil d'administration de l'ICANN.**

---

<sup>3</sup> <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#IX>

<sup>4</sup> Comité sur la réforme et l'évolution de l'ICANN, *formation du ccNSO : Propositions de révisions des règlements*, 18 juillet 2003



Le ccNSO a été établi dans le but d'entreprendre des activités ayant rapport aux ccTLD, en se concentrant plus précisément sur (1) le développement de recommandations de politiques au Conseil d'administration de l'ICANN ; (2) la promotion de consensus parmi les regroupements, notamment en ce qui concerne les activités des ccTLD liées aux noms ; et (3) la coordination avec d'autres organisations de soutien, comités consultatifs et regroupements de l'ICANN ».<sup>5</sup>

Les buts plus étendus du ccNSO consistaient à fournir à la communauté des ccTLD les moyens de « travailler ensemble sur des questions communes dans le cadre de la mission de l'ICANN consistant à assurer le fonctionnement stable et sûr du DNS, d'une manière qui soit basée sur le consensus et la participation de toutes les parties prenantes concernées ».<sup>6</sup>

L'organisation a initialement lutté pour parvenir à une reconnaissance et un soutien généralisés. Toutefois, la situation a changé en 2006. Ceci coïncide avec deux événements importants. D'abord, la mise en place d'un ccPDP qui a résulté en une clarification et une modification partielle des règlements, notamment par rapport au mécanisme de vote de l'organisation et deuxièmement l'élargissement du secrétariat du ccNSO en 2007.

De gros ccTLD tels que .uk (Nominet) ont rejoint le ccNSO peu de temps après et plusieurs autres pays du monde ont fait de même. Lors de l'adhésion, le PDG de Nominet avait fait le commentaire suivant « *Nous avons été encouragés par les démarches adoptées récemment par l'ICANN pour améliorer ses modèles d'engagement envers la communauté Internet. Alors qu'il reste encore du travail à faire, nous sommes convaincus qu'elle s'oriente dans la bonne direction et nous tenons à fournir notre soutien* »<sup>7</sup>. L'adhésion de la Chine, de la Russie et de l'Afrique du Sud en 2007, et de l'Allemagne en 2009, ont marqué des étapes d'avancement importantes en matière de croissance du nombre des membres de l'organisation.

En septembre 2009, la transition de l'accord de projet conjoint (JPA) - la septième réédition du protocole d'entente avec le Ministère du Commerce des États-Unis - à l'affirmation d'engagements a marqué une étape importante dans l'évolution de l'ICANN et pourrait, en ce qui concerne le ccNSO, avoir éliminé tout blocage à l'adhésion de nouveaux membres.

<sup>5</sup> <http://ccnso.icann.org/>

<sup>6</sup> Comité sur la réforme et l'évolution de l'ICANN, *formation du ccNSO : Propositions de révisions des règlements*, 18 juillet 2033

<sup>7</sup> Site Web Nominet : <http://www.nominet.org.uk/news/releases/2006/?contentId=4292>

Le ccNSO compte actuellement 106 membres ccTLD sur un total de 248 ccTLD énumérés par l'IANA. Avec l'inclusion de ccTLD de tête, tels que la Chine, la Russie, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la majorité des pays d'Amérique Latine, ceci représente 90% des noms de domaine enregistrés sous un ccTLD. Toutefois, ceci ne représente encore que 41% de l'ensemble des ccTLD. Il reste un grand nombre de ccTLD, y compris plusieurs gros ccTLD européens, asiatiques et africains qui brillent par leur absence. A savoir l'Espagne, l'Autriche, le Danemark, l'Inde, une grande partie des pays d'Europe Centrale, du Moyen-Orient, d'Asie Centrale et environ 50% des ccTLD africains, notamment d'Afrique francophone.



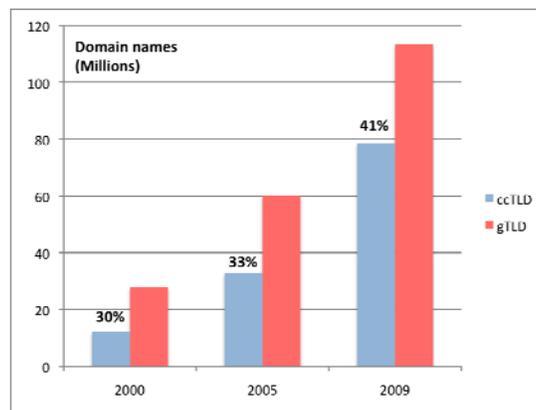
Figure 2 : Membres du ccNSO en 2010, représentant 90% des noms de domaine enregistrés sous un ccTLD (source : ICANN)



Tous les ccTLD en service aujourd'hui sont directement pris de la liste ISO 3166-1 ou de la liste d'éléments de code exceptionnellement réservés définis par l'agence chargée de la maintenance de l'ISO 3166. Les registres ccTLD forment un groupe hétérogène présentant des différences significatives en termes de taille, de nature (à but non lucratif, secteur privé, organisations académiques ou gouvernementales) et en termes de relations contractuelles avec l'ICANN. De même, ils ont des priorités et des intérêts largement divergents, un facteur qui n'a pas facilité l'élaboration de politiques communes à un niveau mondial.

Soixante trois ccTLD des 248 de la liste de l'IANA ont officialisé ou sont en train d'officialiser leur relation avec l'ICANN. Quarante trois l'on fait par la signature d'un accord (« cadre de responsabilité ») qui définit autant les responsabilités du gestionnaire de ccTLD que celles de l'ICANN<sup>8</sup>, ou par un « échange de lettres » moins officiel par lequel chaque partie reconnaît ses responsabilités respectives.

Figure 3 : Croissance en nombre de ccTLD et de gTLD entre 2000 et 2009



<sup>8</sup> Depuis 2000, l'ICANN travaille également avec les gestionnaires de ccTLD sur la documentation de leur relation avec l'ICANN. Une liste des accords de ccTLD est disponible à l'adresse : <http://www.icann.org/cctlds/agreements.html>

Aujourd'hui, avec l'introduction des ccTLD IDN, le ccNSO est sur le point d'assumer un rôle majeur de plaidoyer et de mise en forme de politiques concernant l'une des réformes les plus importantes du DNS depuis le document RFC initial de 1984 (RFC 920) et celui de 1994 (RFC 1591).

## 1.2 But de cette révision

Le but de cette révision, tel que défini dans le cahier des charges de l'ICANN (ToR)<sup>9</sup>, et tel que prévu dans l'article Article IV, section 4 des règlements de l'ICANN est de déterminer : (i) si le ccNSO remplit son mandat au sein de la structure de l'ICANN ; et (ii) dans l'affirmative, si un changement dans sa structure ou ses opérations serait souhaitable pour améliorer son efficacité et faciliter l'adhésion d'un plus grand nombre de membres provenant de la communauté ccTLD élargie.



Plus précisément, l'objectif de cette révision est de fournir des réponses aux questions suivantes :

### **PARTIE I - But du ccNSO, son efficacité et sa pertinence**

1. Le ccNSO a-t-il été efficace en matière de réalisation des trois objectifs clés définis dans l'article IX des règlements ?
2. Quels éléments internes ou externes - le cas échéant - ont empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO ?
3. Quelles mesures générales ou spécifiques peuvent-elles être considérées pour renforcer l'efficacité du ccNSO ?
4. Dans l'ensemble, les initiatives mises en place par le ccNSO depuis son établissement étaient-elles cohérentes avec son mandat tel que défini dans les règlements ?
5. Comment les membres du ccNSO comprennent-ils le mandat du ccNSO ?
6. Comment les autres organisations de soutien et comités consultatifs comprennent-ils le mandat du ccNSO ?
7. Le ccNSO a-t-il un rôle continu dans la structure de l'ICANN ?
8. Est-ce que la logique sous-tendant l'établissement du ccNSO telle que décrite dans les règlements doit être révisée et dans quel sens ?

### **PARTIE II - Fonctionnement du ccNSO**

9. Est-ce que le ccNSO fonctionne de manière responsable et transparente ? Y a-t-il des changements à apporter au mode de fonctionnement du ccNSO qui pourraient renforcer sa responsabilité et sa transparence ?
10. Les mécanismes de travail internes du ccNSO sont-ils appropriés et suffisants pour guider tous les aspects de son travail actuel ?
11. Quels mécanismes pourraient être envisagés pour soutenir encore plus les efforts du ccNSO visant à accroître le nombre de ses membres pour inclure les ccTLD existants et futurs ?

---

<sup>9</sup> voir annexe 11, p 100

12. Le ccNSO dispose-t-il des ressources nécessaires pour accomplir ses tâches ?  
Le soutien fourni par l'ICANN au ccNSO était-il suffisant et proportionnel aux besoins du ccNSO en termes de ressources en personnel ainsi qu'en termes administratifs et opérationnels ?
13. Y a-t-il des mécanismes de collaboration et de communication réguliers et appropriés en place entre le ccNSO et les autres SO et AC ?

### 1.3 Méthodologie



Cette révision a été réalisée en trois phases :

- Phase 1 : estimation factuelle de base et collection des données via un sondage en ligne et la réalisation d'entretiens en face-à-face
- Phase 2 : analyse des données et validation
- Phase 3 : recommandations.

18

Des formats de questions variés ont été utilisés dans le questionnaire du sondage, en général une question à choix multiple, suivie par la possibilité de commenter (voir Questionnaire du sondage, p. 116) dans le but d'arriver à mieux savoir comment les accomplissements du ccNSO était perçus par ses membres, par le regroupement de ccTLD élargi et par les représentants des autres SO et AC au sein de l'ICANN. Les questions à choix multiple servent à révéler les tendances d'opinion globales ; la possibilité de commenter révèle une image plus nuancée qui a plus de chances de souligner les différences d'opinion entre - et au sein - des groupes de personnes interrogées.

Les résultats du sondage ont fait l'objet de validation au cours des entretiens en face-à-face qui ont eu lieu lors de la conférence de l'ICANN à Nairobi, en mars 2010, et des entretiens téléphoniques qui ont eu lieu tout au long du processus de révision.

Un sondage international du ccNSO a été réalisé du 12 janvier au 19 mars 2010. Le sondage visait principalement les gestionnaires de ccTLD et, à un moindre degré, les autres parties prenantes principales au sein du système de l'ICANN ayant des liens avec les activités du ccNSO.

Figure 4 :  
ccTLD  
interrogés :  
membres  
du ccNSO



Un total de 97 réponses a été reçu de la part de toutes les catégories interrogées. Ces catégories comprennent des ccTLD de grande et de petite taille, avec un rapport de 70%/30% entre les membres du ccNSO et les non membres, des représentants des quatre organisations régionales de ccTLD, des membres du personnel de l'ICANN et des représentants des autres SO et comités consultatifs (AC) au sein du système de l'ICANN.

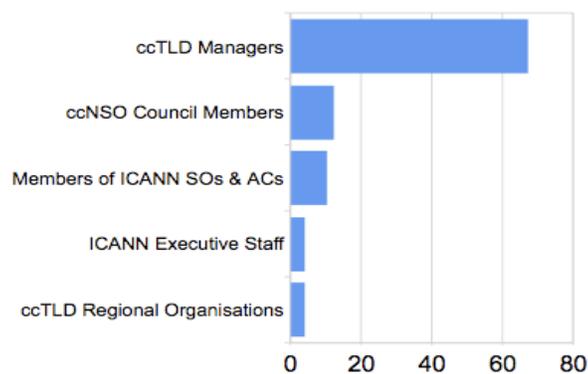
78 gestionnaires de ccTLD ont répondu, ce qui représente un taux de réponse important pour ce type de sondage (voir annexe 8). Ceci représente 30% des 248 ccTLD énumérés dans la base de données de l'IANA (voir annexe 9: Liste des ccTLD). Ceci inclut 54 membres du ccNSO (50% de ses membres actuels) et 23 non membres, un échantillon suffisamment représentatif qui nous permet d'extrapoler des tendances d'opinion précises.

Les taux de réponse par catégorie de répondants apparaissent dans la figure 4. Les gestionnaires de ccTLD - le groupe cible principal, représentent 69% des réponses et les gestionnaires de ccTLD également membres du conseil du ccNSO 12% de plus (un total de 81%).

Les réponses reçues proviennent de tous les types de ccTLD, également répartis sur toutes les régions géographiques et nous permettent de déceler des tendances claires liées à la taille de l'organisation ainsi qu'aux différences géographiques, culturelles et linguistiques.



**Figure 5 : Réponses au sondage - répartition par catégorie de répondants**



Les membres des autres organisations de soutien et comités consultatifs au sein de l'ICANN représentent 11%, les représentants des quatre organisations régionales de ccTLD - 4% et les membres du personnel exécutif de l'ICANN - 4%.

## 1.4 Présentation de données, conclusions et analyse

A cause de la convergence entre certaines des conclusions du sondage et des entretiens et notre analyse par rapport aux 13 questions d'évaluation énumérées ci-dessus, nous avons réparti le document en sept sections dans lesquelles nous traitons une à quatre questions à la fois. Une liste permettant de lire le document en relation avec les questions d'évaluation de l'ICANN est présentée dans le tableau ci-dessous.

### Chaque section est divisée comme suit :

- par question de la révision :

- 1) estimation factuelle de base qui donne des éléments factuels et des données liées à chaque question à laquelle la révision est censée répondre,
- 2) à la fin de chaque section, nous présentons les conclusions clés du sondage et des entretiens téléphoniques et en face-à-face menés au cours de la révision.

- globalement pour la section :

3) analyse fondée sur l'estimation de base et les conclusions du sondage et des entretiens + recommandations. Cette analyse est commune à chaque section lorsque ladite section comprend plus d'une question.

**Figure 7 : Correspondances entre les questions de la révision et les sections du rapport**

Question de révision #	Points clés de la question	Estimation factuelle de base	Conclusions du sondage et des entretiens	Analyse et recommandations
<b>Section 2 : Efficacité du ccNSO, analyse des contraintes et adéquation des mécanismes de travail</b>				
1	Efficacité du ccNSO	Section 2.1.1, p. 21	Section 2.1.2, p. 25	Section 2.4, p. 43
2	Contraintes	Section 2.2.1, p. 33	Section 2.2.2, p. 35	
10	Mécanismes de travail	Section 2.3.1, p. 39	Section 2.3.2, p. 40	
<b>Section 3 : Accroissement du nombre de membres du ccNSO</b>				
11	Accroître le nombre des membres	Section 3.1 p. 48	Section 3.2, p. 53	Section 3.3, p. 56
<b>Section 4 : Coordination au sein du système de l'ICANN</b>				
6	Compréhension des SO et AC	Section 4.1.1, p. 58	Section 4.2.1, p. 60	Section 4.3, p. 61
13	Collaboration des SO et AC	Section 4.1.1, p. 58	Section 4.1.2, p. 59	
<b>Section 5 : Ressources fournies par l'ICANN</b>				
12	Ressources en personnel	Section 5.1.1, p. 63	Section 5.1.2, p. 64	Section 5.4, p. 78
	Ressources techniques	Section 5.2.1, p. 65	Section 5.2.2, p. 67	
	Ressources budgétaires	Section 5.3, p. 68	Sans objet	
<b>Section 6 : Responsabilité et transparence</b>				
9	Responsabilité	Section 6.1.1, p. 81	Section 6.1.2, p. 81	Section 6.4, p. 88
	Transparence	Section 6.2.1, p. 83	Section 6.2.2, p. 86	
	Transparence financière	Section 6.3.1, p. 87	Section 6.3.2, p. 87	
<b>Section 7 : L'avenir du ccNSO</b>				
5	Compréhension des membres	Sans objet	Section 7.1, p. 92	Section 7.5, p. 100
4	Conformité	Section 7.2.1, p. 94	Section 7.2.2, p. 94	
7	But continu	Section 7.3.1, p. 97	Section 7.3.2, p. 97	
8	Logique de révision	Sans objet	Section 7.4.1, p. 99	
<b>Résumé et recommandation dans la partie analyse de chaque section</b>				
3	Mesures pour renforcer l'efficacité			Toutes les sections



## 2 Efficacité du ccNSO, analyse des contraintes et adéquation des mécanismes de travail

---

Cette section considère trois questions d'évaluation :

- Le ccNSO a-t-il été efficace en matière de réalisation des trois objectifs clés définis dans l'article IX des règlements ?
- Quels éléments internes ou externes - le cas échéant - ont empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO ?
- Les mécanismes de travail internes du ccNSO sont-ils appropriés et suffisants pour guider tous les aspects de son travail actuel ?



### 2.1 Efficacité du ccNSO par rapport à ses objectifs clés

#### 2.1.1 Estimation factuelle de base

Le but du ccNSO et ses objectifs clés sont décrits dans les règlements comme suit :

*Il est établi un organe de développement de politiques appelé organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO), chargé de :*

1. *développer et recommander au Conseil d'administration des politiques mondiales relatives aux noms de domaines de codes de pays de premier niveau ;*
2. *promouvoir un consensus au sein de la communauté du ccNSO, notamment concernant les activités des ccTLD liées aux noms ; et*
3. *collaborer avec d'autres organisations de soutien, comités et regroupements de l'ICANN.*

De plus, les règlements définissent un quatrième objectif de niveau inférieur (bien qu'il ne soit pas énuméré comme tel) selon lequel le ccNSO peut s'engager dans d'autres activités « autorisées par ses membres » qui peuvent consister à : « chercher à développer bénévolement de meilleures pratiques pour les gestionnaires de ccTLD, participer au renforcement de compétences au sein de la communauté mondiale des gestionnaires de ccTLD, et améliorer la coopération opérationnelle et technique parmi les gestionnaires de ccTLD ».

Les règlements ne comportent pas de détails concernant le processus à suivre pour développer ces activités supplémentaires (ou toutes autres activités éventuellement poursuivies à l'avenir), les coordonner et les soumettre aux membres du ccNSO pour obtenir leur autorisation.

Les politiques élaborées par le ccNSO sont décrites comme devant être appliquées par les membres du ccNSO uniquement « en vertu de leur adhésion »<sup>10</sup>. L'adhésion au ccNSO est volontaire et les membres ne sont pas liés par une politique élaborée par le ccNSO si la politique « *entre en conflit avec la loi applicable au gestionnaire de ccTLD qui prévaut à tout moment* » et/ou s'il est constaté qu'elle enfreint « *la coutume, la religion ou la politique publique* ». Dans de tels cas, une notification écrite devrait être soumise au conseil du ccNSO.



---

<sup>10</sup>Règlements de l'ICANN, article 9, section 10 : sous réserve de la clause 4.11

### Ψ Réussites principales

- Entre 2004 et 2010, le ccNSO a mené un ccPDP avec succès. Ce ccPDP a résulté en une clarification des règlements de l'ICANN se rapportant au champ d'élaboration de politiques du ccNSO et à la nature exécutoire des politiques que ce dernier élabore.
- Un autre ccPDP traitant de la question des ccTLD IDN est en cours.
- Le ccNSO était l'une des forces agissantes et énergies motrices des négociations avec la communauté de ccTLD et par conséquent au sein de l'ICANN, qui ont résulté en l'introduction des ccTLD IDN, une étape hautement décisive pour le DNS<sup>11</sup>.
- Le ccNSO a également contribué à la conception du mécanisme accéléré des ccTLD IDN. Ce mécanisme qui est communément utilisé dans d'autres organisations (telles que les organisations de normalisation) a été appliqué avec succès pour les ccTLD IDN.
- Sans avoir recours au mécanisme du PDP, mais toujours dans le cadre de ses attributions en matière d'élaboration de politiques, le ccNSO a produit un nombre de commentaires officiels et d'exposés de principe, tels que les commentaires sur la proposition de la CERT DNS.
- Le ccNSO a supervisé l'établissement et le fonctionnement de 22 groupes de travail. Onze sont en cours, et trois sont des groupes de travail communs mis en place conjointement avec d'autres SO et AC de l'ICANN.
- De plus, le président du ccNSO a adressé de temps à autre des lettres au Conseil d'administration de l'ICANN, de la part des membres du ccNSO. La correspondance la plus récente comportait une lettre sur les commentaires relatifs à la sécurité exprimés par le PDG de l'ICANN au cours de l'assemblée générale de Nairobi en mars 2010. D'autres lettres concernaient des résolutions du GNSO et la procédure accélérée IDN.
- Le conseil du ccNSO s'est réuni 21 fois (dans le cadre de conférences de l'ICANN) et a tenu 39 conférences téléphoniques. Des comptes-rendus détaillés des réunions du conseil ont été archivés depuis 2007 (coïncidant avec l'élargissement du secrétariat du ccNSO).
- Le ccNSO a réalisé plusieurs sondages sur les priorités stratégiques de l'ICANN (2009), les DNSSEC (2007 et 2009), la participation aux réunions du ccNSO de l'ICANN (2008), les problématiques de l'hameçonnage (2008), les ccTLD IDN (2007), le questionnaire sur les régions de l'ICANN (2006), le sondage du groupe de travail sur les frais de budget (2006).

Les réussites et les activités principales accomplies par le ccNSO sont résumées dans le tableau ci-dessous.



---

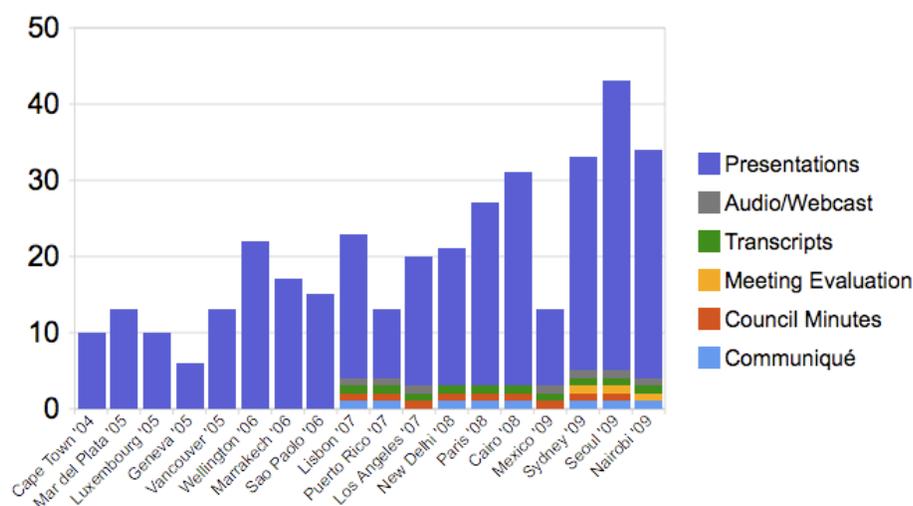
<sup>11</sup> Voir par. 4.3 Adéquation des mécanismes de travail

Figure 8 : Résumé des activités du ccNSO et résultats pertinents depuis 2004  
(source : site Web du ccNSO)

Type d'activité	#	Résultats
Élaboration de politiques (en utilisant un PDP)	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Propositions de corrections des règlements de l'ICANN (03/04) - adoptées par le Conseil d'administration</li> <li>– PDP ccTLD IDN (en cours au moment de la rédaction de cette révision)</li> </ul>
Procédure accélérée ccTLD IDN (en utilisant un mécanisme non défini dans les règlements)	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adoption de la procédure accélérée ccTLD IDN par le Conseil d'administration de l'ICANN (10/09)</li> </ul>
Commentaires / exposés de principe	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Commentaires sur la proposition de la CERT DNS (04/10)</li> <li>– Commentaires sur les noms géographiques</li> </ul>
Lettres adressées par le président au CA de l'ICANN	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lettre du ccNSO au PDG de l'ICANN concernant les commentaires sur la sécurité (03/10)</li> <li>– Lettre au CA de l'ICANN concernant la résolution du GNSO relative à la procédure accélérée IDN (01/08)</li> <li>– Lettre au président du NomCom (05/06)</li> </ul>
Documents d'organisation interne	4 documents énumérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Annonce de l'établissement du ccNSO (03/04)</li> <li>– Interaction avec le plan stratégique et opérationnel de l'ICANN</li> <li>– Règles et directives du ccNSO</li> <li>– Procédure d'élection au conseil du ccNSO</li> </ul>
Réunions du conseil du ccNSO	51	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Comptes-rendus détaillés archivés systématiquement depuis juillet 2004</li> </ul>
Groupes de travail du ccNSO	22	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Groupes de travail internes et communs</li> </ul>
Sondages	11	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sondages relatifs aux réunions</li> <li>– Sondages relatifs à la participation</li> <li>– Sondages relatifs aux DNSSEC</li> <li>– Autres (hameçonnage, frais de budget, régions)</li> </ul>
Réunions publiques	21	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports de réunions uniquement publiés depuis 2006</li> </ul>



Figure 9 : Nombre et type de documents produits en rapport avec les réunions du ccNSO depuis 2004 (source : site Web ccNSO)

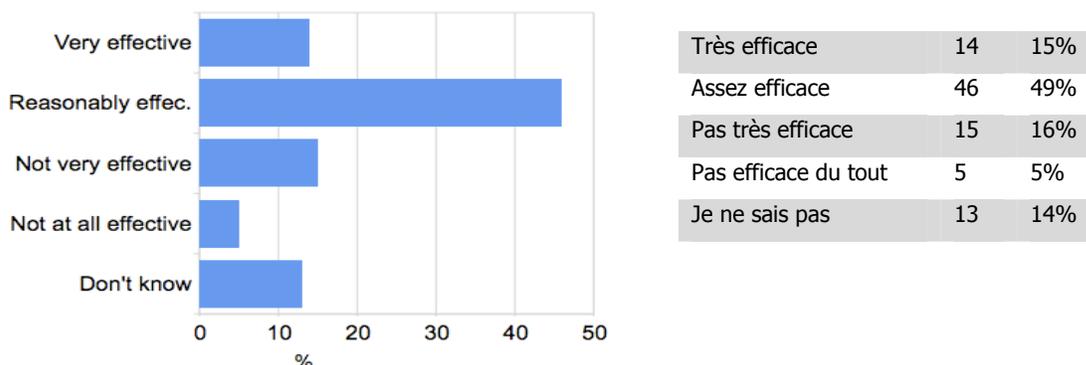


## 2.1.2 Conclusions du sondage et des entretiens

**QE 1** : Le ccNSO a-t-il été efficace en matière de réalisation des trois objectifs clés définis dans l'article IX des règlements ?

L'image globale concernant l'efficacité du ccNSO est positive. La figure ci-dessous présente une vue d'ensemble et révèle que 64% des répondants, toutes catégories confondues, considèrent que le ccNSO a été soit « assez » soit « très efficace » par rapport à ses objectifs principaux tels que définis dans les règlements.

**Figure 10** : Le ccNSO a-t-il été efficace par rapport aux trois objectifs clés ?  
(toutes les catégories de répondants)



Cet avis a été largement confirmé au cours des entretiens. En règle générale, le ccNSO est perçu par une forte majorité de ses membres et des représentants des autres SO et AC au sein de l'ICANN comme remplissant un rôle utile pour le compte de ses membres et de la communauté des ccTLD élargie, conformément aux objectifs pour lesquels il a été établi. Cet avis est particulièrement souligné par les représentants principaux des SO et des AC auxquels nous nous sommes adressés.

Bien que la vue d'ensemble soit positive, une minorité non négligeable de répondants (21%) considère que l'organisation « n'a pas été très efficace » ou « n'a pas été du tout efficace » pour ce qui est de ses objectifs et un pourcentage important (14%) 'ne sait pas'. Cette dernière catégorie est frappante, à notre avis, vu que les taux de 'je ne sais pas' pour ce type de questions varient en général entre 2% et 6%, et compte tenu du fait que le sondage ciblait principalement des gestionnaires de ccTLD et des regroupements clairement identifiés au sein de l'ICANN desquels on s'attend qu'ils soient pour le moins au courant des activités du ccNSO.

Les figures ci-dessous présentent une répartition du résultat d'ensemble ci-dessus. Elles font la différence entre les avis des catégories principales de répondants et mettent l'accent sur une grande divergence d'opinions pour ce qui est des trois objectifs principaux du ccNSO. Notamment, elles servent à séparer les taux de satisfaction élevés exprimés par les membres du ccNSO (≈80%), les taux de satisfaction légèrement inférieurs exprimés par les représentants des autres SO et AC et les taux d'insatisfaction et de manque de connaissance les plus élevés exprimés par des ccTLD non membres (≈30%).



Figure 11 : Dans quelle mesure le ccNSO a-t-il été efficace pour ce qui est de l'élaboration de politiques ?

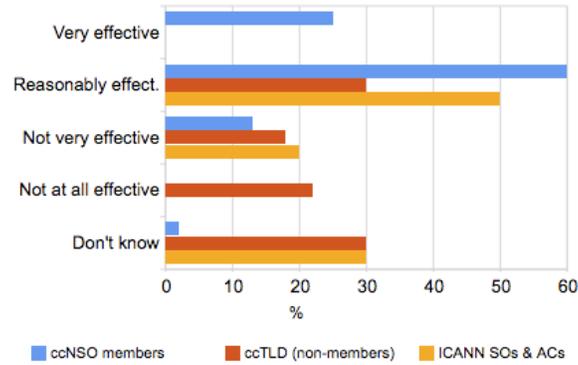


Figure 12 : Dans quelle mesure le ccNSO a-t-il été efficace pour ce qui est de la promotion de consensus au sein de la communauté du ccNSO ?

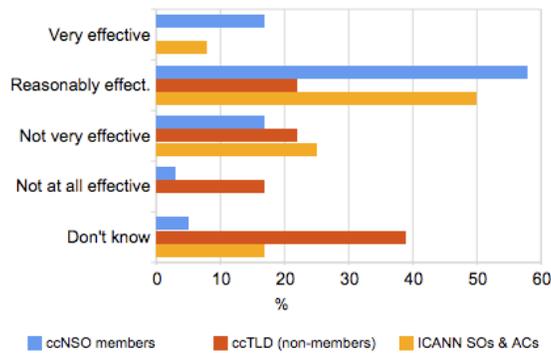
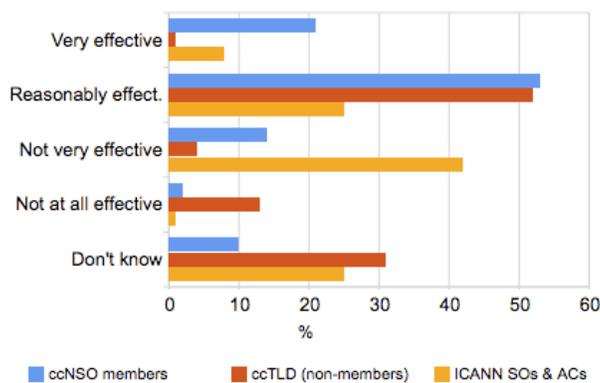
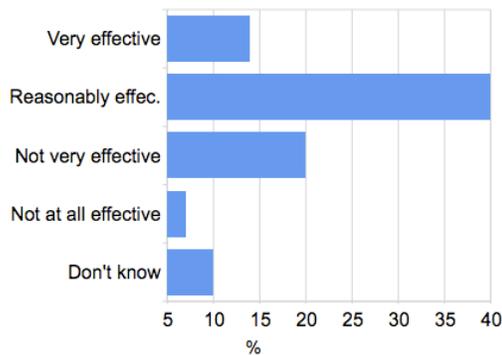


Figure 13 : Dans quelle mesure le ccNSO a-t-il été efficace pour ce qui est de la coordination avec d'autres SO et AC de l'ICANN ?



Une répartition similaire des réponses a été enregistrée pour une série pertinente de questions relatives aux activités supplémentaires que le ccNSO peut être autorisé à exercer par ses membres. Elle révèle également un taux de satisfaction élevé (~60%) quant aux accomplissements de l'organisation.

**Figure 14 : Dans quelle mesure pensez-vous que le ccNSO a été efficace pour ce qui est de son mandat relatif à la conduite d'autres activités tel qu'autorisé de temps à autre par ses membres ? (toutes les catégories de répondants)**

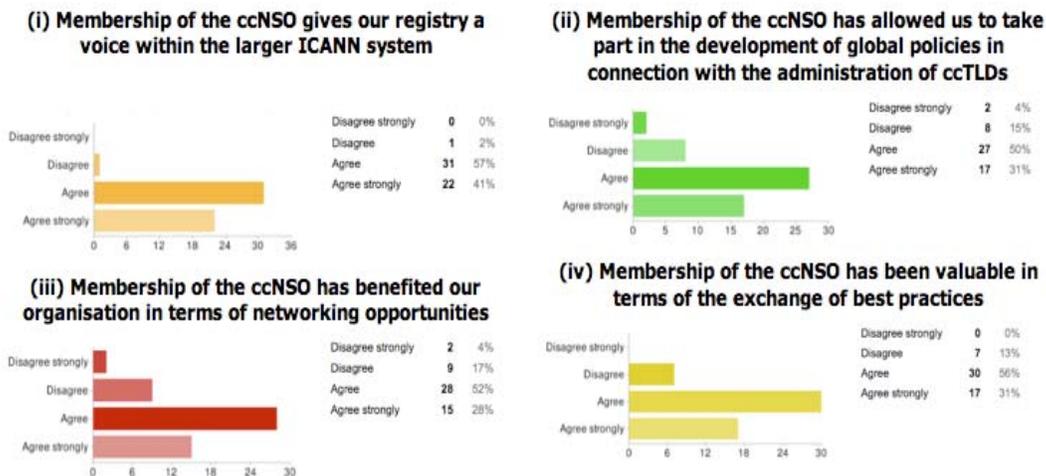


Très efficace	14	15%
Assez efficace	40	44%
Pas très efficace	20	22%
Pas efficace du tout	7	8%
Je ne sais pas	10	11%



Un des objectifs clés du sondage et des entretiens ultérieurs était d'obtenir de la part des membres du ccNSO, du regroupement plus vaste des ccTLD et des représentants des autres SO et AC au sein de l'ICANN, leur opinion sur les aspects du ccNSO qu'ils perçoivent comme ayant la valeur la plus intrinsèque.

**Figure 15 : A quel degré êtes-vous d'accord ou pas avec les déclarations suivantes ? (Cat. : membres du ccNSO)**



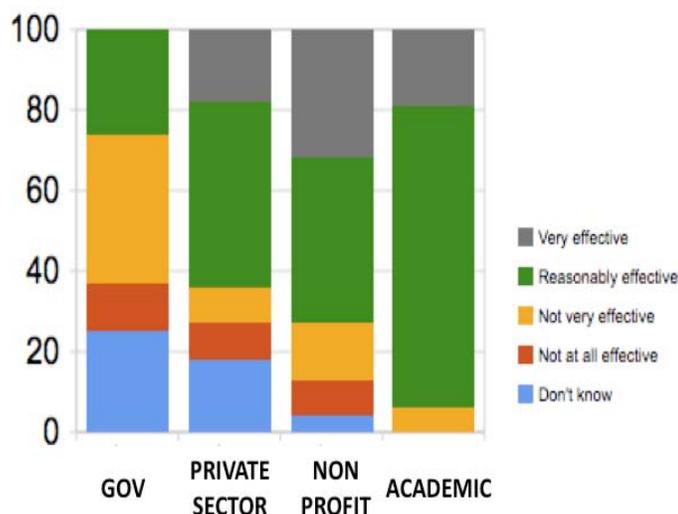
Ces figures suggèrent que le ccNSO est hautement estimé par la majorité de ses membres pour ce qui est de ces quatre avantages présumés de leur adhésion.

En réponse à une question légèrement différente concernant le rôle joué par le ccNSO dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté mondiale de ccTLD - une question qui révèle également la perception de la part des parties concernées du rôle continu du ccNSO à moyen et à long terme, la réaction est invariablement favorable.

### Ψ Différence de perception selon le type de registre ccTLD

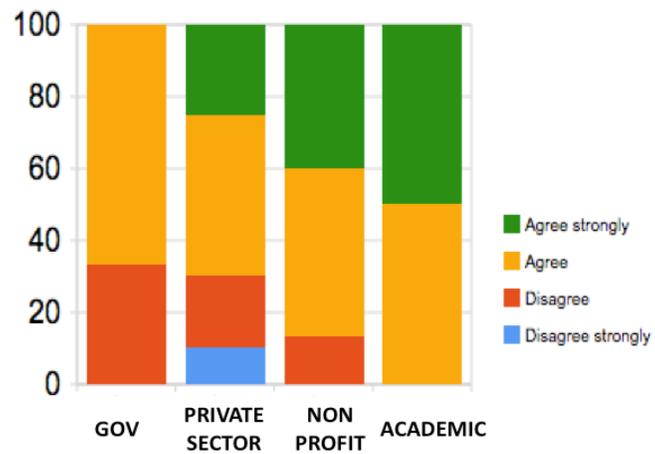
Une image plus nuancée est révélée par le tri des opinions exprimées par les représentants des quatre types de ccTLD principaux : secteur privé, à but non lucratif, organisation gouvernementale ou académique.

Figure 16 : Efficacité du ccNSO telle que perçue par les représentants des quatre types de ccTLD principaux.



Ceci suggère que les registres des secteurs privé et gouvernemental ont une opinion quelque peu plus critique que les organisations à but non lucratif et académiques lesquelles ont tendance à exprimer une opinion plus favorable.

Figure 17 : Perception du ccNSO par catégorie de ccTLD en réponse à la déclaration : notre adhésion au ccNSO nous a permis de prendre part à l'élaboration de politiques en rapport avec la gestion des ccTLD.

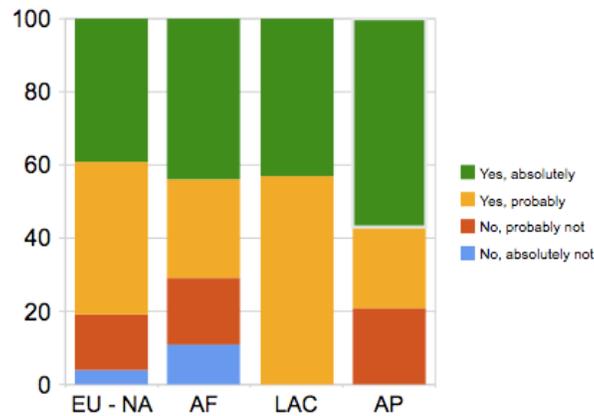


La perception qu'ont les membres demeure positive concernant le fait que leur adhésion leur a donné la possibilité de prendre part à l'élaboration de politiques mondiales en rapport avec la gestion de ccTLD. D'autre part, environ 30% des organisations gouvernementales et commerciales ont une perception plus réservée ou négative de l'organisation à cet égard.

## Ψ Disparité des perceptions entre les régions géographiques

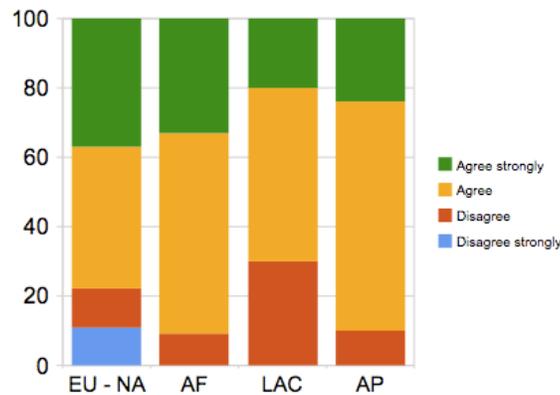
Une analyse de la perception du ccNSO dans les cinq régions géographiques (Amérique du Nord jointe à l'Europe) révèle quelques différences avec des expressions de satisfaction légèrement plus élevées en Europe et en Amérique du Nord qu'à travers la région Asie-Pacifique. Toutefois, elles sont bien moins marquées.

**Figure 18 : Les différences de perception qu'ont les gestionnaires de ccTLD par région géographique concernant l'efficacité du ccNSO et la mesure dans laquelle il joue un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté de ccTLD mondiale (membres du ccNSO et non membres)**



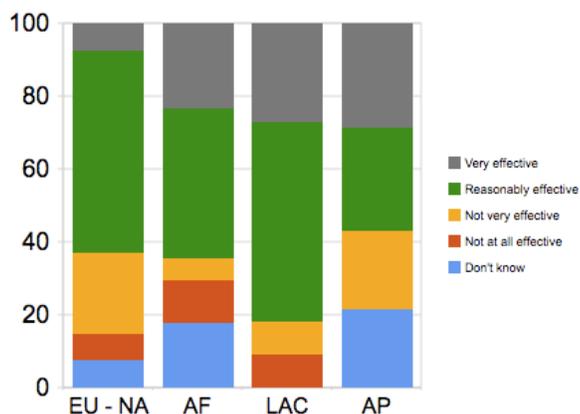
Nous avons obtenu un résultat similaire des membres du ccNSO lorsque nous leur avons demandé si les avantages de l'adhésion avaient été ressentis en termes d'opportunités de réseautage accrues.

**Figure 19 : L'adhésion au ccNSO a profité à notre organisation en termes d'opportunités de réseautage (membres du ccNSO seulement)**



Le même résultat concernant l'efficacité mondiale demeure très positif dans toutes les régions, particulièrement lorsque nous supprimons la catégorie 'je ne sais pas' des réponses.

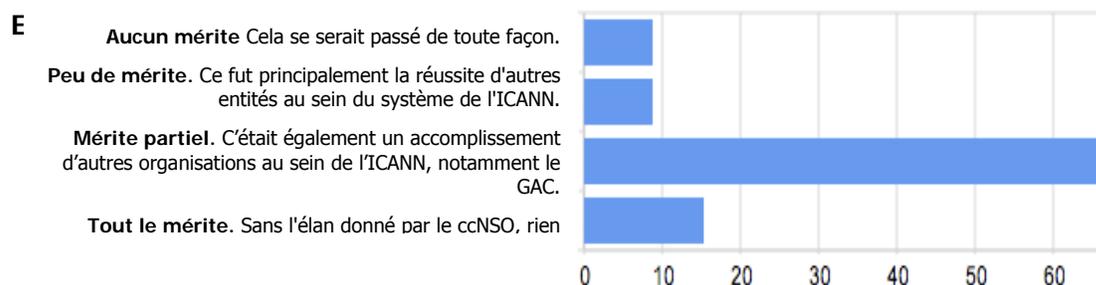
**Figure 20 : Les perceptions qu'ont les ccTLD concernant l'efficacité du ccNSO pour ce qui est de son mandat consistant à développer des politiques mondiales liées aux ccTLD par région**



### Ψ Procédure accélérée ccTLD IDN

Lorsqu'il leur a été demandé de donner des exemples des réussites du ccNSO les plus importantes par rapport à ses objectifs, plusieurs répondants (membres et non membres) et interviewés ont spontanément mentionné les négociations qui ont conduit à l'introduction des ccTLD IDN et à la mise en place de la procédure accélérée ccTLD IDN. Pour le président du GAC, il s'agissait d'un cas où « le ccNSO occupait clairement la place du conducteur alors que le GAC occupait la place du passager qui lit la carte ».

**Figure 21 : Dans quelle mesure peut-on attribuer au ccNSO le mérite de l'introduction des ccTLD IDN (toutes les catégories de répondants)**



Ceci est considéré comme un développement majeur touchant la communauté mondiale de registres ccTLD, lequel n'aurait pas eu lieu sans l'élan donné par le ccNSO et rôle décisif joué par ce dernier.

## Ψ Réunions du ccNSO

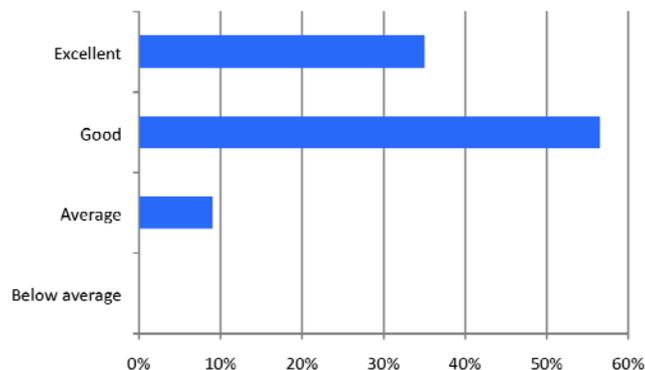
Le ccNSO tient trois réunions par an qui coïncident avec les trois assemblées annuelles de l'ICANN. La présence des membres du conseil y est prévue et les membres réguliers et non membres sont invités à y assister. Ces réunions se déroulent à différents endroits du monde ce qui rend les modalités de déplacement plus ou moins directement dépendantes du pays de résidence des participants. Ce cadre étant donné et bien que les réunions aient eu lieu dans tous les continents, il est probable que les modalités de déplacement et d'obtention de visa pour assister aux réunions soient plus lourdes et prennent plus de temps dans le cas de certains membres compte tenu de la distance entre leur pays/territoire de résidence et le lieu de la réunion ou, simplement, de leur nationalité (qui peut empêcher ou, dans certains cas, rendre très difficile l'obtention d'un visa).

Les réviseurs ont pris part aux réunions du ccNSO à Nairobi en mars 2010. Les séances du ccNSO y ont affiché une bonne assistance, les participants dépassant en moyenne les 100 (on a officiellement compté 120 personnes à l'une des séances).

Les évaluations de ces réunions organisées par le secrétariat du ccNSO étaient assez positives (pour le 1er jour<sup>12</sup> et le 2ème jour<sup>13</sup>). Certains outils de participation à distance étaient disponibles mais peu utilisés.

Les sondages relatifs aux réunions sont régulièrement publiés sur le site Web du ccNSO. Ils révèlent un niveau de satisfaction élevé. Toutefois, compte tenu du nombre très réduit de répondants, cette représentation de données n'a qu'une valeur indirecte. Ce fut le cas pour la réunion de Nairobi<sup>14</sup>.

Figure 22 : Taux de satisfaction concernant les réunions à la conférence de l'ICANN à Nairobi (source : site Web ccNSO)



Néanmoins, nous notons que :

- le nombre de réponses est réduit (14 à 17 réponses sur un total de participants de plus de 100),
- la satisfaction était particulièrement élevée pour deux séances de la 2ème journée : la séance sur la procédure accélérée PDP IDN et la séance sur les nouvelles relatives aux ccTLD.

<sup>12</sup> <http://www.zoomerang.com/Shared/SharedResultsPasswordPage.aspx?ID=L248VSMF3MM6>

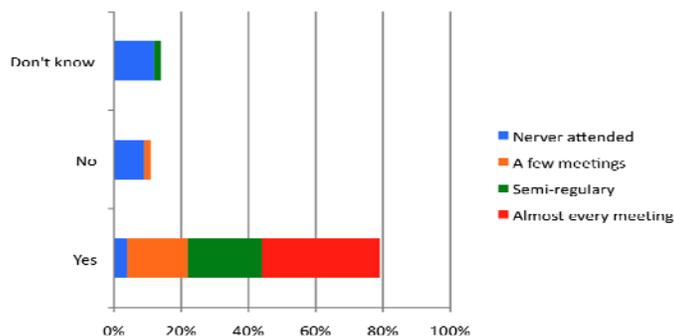
<sup>13</sup> <http://www.zoomerang.com/Shared/SharedResultsPasswordPage.aspx?ID=L248VT23UC7M>

<sup>14</sup> <http://ccnso.icann.org/meetings/nairobi/evaluation.htm>



Un sondage généralisé<sup>15</sup> a été réalisé en juin 2008. Il reflète un taux de satisfaction similaire parmi les participants et fournit d'autres informations intéressantes comme par ex. avec quelle régularité les répondants assistent-ils aux réunions.

Figure 23 : Valeur des réunions pour les registres (source ICANN - 2008)



Il y a un grand nombre de commentaires sur le fait qu'il y a trois réunions ccNSO/ICANN par an, sans mentionner les autres réunions liées aux ccTLD. Pour les ccTLD de petite ou de moyenne envergure avec un personnel limité, ceci représente un défi logistique considérable.

Membre du conseil du ccNSO : « *pas assez de gestionnaires de ccTLD participant au ccNSO - [ceci a été souligné] dans le rapport du groupe de travail sur la participation concernant les problématiques qui rendent difficile la participation au ccNSO pour les gestionnaires* ».

Cette question d'exigences financières et organisationnelles des membres du ccNSO, et la charge inégale que ceci représente pour les ccTLD dépendant de leur taille et de leur capacité à voyager régulièrement est développée de manière plus approfondie dans la section 2.2.1 ci-dessous.

## 2.2 Les facteurs internes et externes qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO.

### 2.2.1 Estimation factuelle de base

Il existe des contraintes structurelles inhérentes au fonctionnement d'une entité mondiale d'élaboration de politiques dont les membres sont déjà tenus par des politiques locales et régionales.

Trois facteurs ont pu empêcher le ccNSO d'accomplir son objectif d'élaboration de politiques via le PDP :

- 1) Réticence au sein de la communauté de ccTLD concernant l'élaboration de politiques ccTLD mondiales ;
- 2) le champ extrêmement étroit dans le cadre duquel le ccNSO peut élaborer une politique tel que défini dans les règlements ;
- 3) Le chevauchement partiel sur les activités des organisations régionales.

<sup>15</sup> Il y a eu 57 répondants soit 25% du nombre de ccTLD total. <http://ccnso.icann.org/surveys/participation-in-ccnso-survey-results-02jul08.pdf>

### Ψ La réticence concernant l'élaboration de politiques ccTLD mondiales

Les registres ccTLD ont leurs propres politiques concernant l'admissibilité des enregistrements, les exigences de présence locale, la structure de nommage des domaines de deuxième niveau, l'accès public aux informations d'enregistrement de ccTLD (Whois), et la politique de marques de commerce, qui sont grandement influencées par, et sujettes à, autant la législation locale que régionale. La plupart étaient peu disposés à élaborer des politiques communes, notamment des politiques qui pourraient les engager. Tel que noté par l'OCDE en 2006 « *les ccTLD ont une variété de politiques dépendant de circonstances nationales culturelles, économiques et légales [...] Nombreux sont ceux qui ressentent qu'une telle variété est dans l'intérêt des titulaires de noms de domaine puisqu'elle permet à chaque registre de refléter les exigences locales, et que la variété d'approches est une force de la communauté des ccTLD, facilitant l'identification de meilleures pratiques et de diversité culturelle [...] Bien que la profusion de meilleures pratiques puisse être dans l'intérêt des bureaux d'enregistrement et des titulaires de noms de domaine, il n'est toujours pas clair à ce stade et pour certains gestionnaires de ccTLD quels domaines stratégiques bénéficieront de meilleures pratiques et d'élaboration de politiques globales par le ccNSO, par opposition à des pratiques et des politiques régionales ou locales* ». <sup>16</sup>

La nature exécutoire ou non exécutoire des politiques élaborées par le ccNSO a été une question constamment controversée. Sous la pression exercée par certains gestionnaires de ccTLD, notamment en Europe, un ccPDP a été mené et a résulté en une clarification des règlements. <sup>17</sup>

### Ψ Champ étroit pour l'élaboration de politiques

A cause de la réticence des gestionnaires de ccTLD à élaborer des politiques communes, le champ d'élaboration de politiques a été délibérément défini dans des limites très étroites, la *fonction de saisie de données (DEF)*<sup>18</sup> et la *fonction de serveur de noms (NSF)*<sup>19</sup>, les deux « fonctions essentielles ».

### Ψ Chevauchement sur les activités des organisations régionales

<sup>16</sup> *Evolution dans la gestion de noms de domaine de premier niveau de codes de pays (ccTLD)*. OCDE, 2006

<sup>17</sup> *Contributions du conseil des registres de noms de domaine (CENTR) au processus ccNSO*, 2005 (<http://www.icann.org/correspondence/seppia-to-verhoef-03apr05.pdf>)

<sup>18</sup> « À un niveau plus détaillé, la première fonction (saisie et maintenance des données dans une base de données) doit être entièrement définie par une politique d'affectation de noms. Cette politique d'affectation des noms doit spécifier les règles et les conditions : (a) sous lesquelles les données seront collectées et saisies dans une base de données, ou les données modifiées (au niveau du TLD entre autres, les données reflétant un transfert de titulaire à titulaire de nom de domaine ou un changement de bureau d'enregistrement) dans la base de données. (b) pour rendre certaines données disponibles au public et en général (par exemple par le biais de Whois ou de serveurs de noms) ». Annexe C des règlements

<sup>19</sup> « La fonction de serveur de noms implique des enjeux d'interopérabilité et de stabilité essentiels au cœur du système de noms de domaines. L'importance de cette fonction s'étend aux serveurs de noms au niveau du ccTLD, mais également aux serveurs racines (et au système de serveurs racines) et aux serveurs de noms à des niveaux inférieurs. De par eux-mêmes et du fait de considérations d'interopérabilité et de stabilité, les serveurs de noms fonctionnant correctement sont d'une importance cruciale pour l'individu, ainsi que pour les communautés Internet locales et globales. Concernant la fonction du serveur de noms, de ce fait, les politiques doivent être définies et établies. La plupart des parties impliquées, notamment la majorité des registres ccTLD, ont accepté le **besoin de politiques communes** dans ce domaine en adhérant aux documents RFC pertinents, parmi lesquels on trouve le document RFC 1591. » Annexe C des règlements :



Il existe un degré de chevauchement du ccNSO sur d'autres organisations de ccTLD internationales. Par exemple, certains des services fournis par le ccNSO, notamment dans le domaine du renforcement des capacités et de l'échange de meilleures pratiques, sont déjà fournis par les organisations régionales. Ceci est particulièrement évident dans le cas du CENTR.

Néanmoins, il apparaît qu'alors que les organisations régionales de ccTLD encouragent les meilleures pratiques et peuvent traiter de questions spécifiques à une région, le ccNSO est le seul forum au monde représentant les intérêts de la communauté de ccTLD mondiale. Il encourage également la participation de non membres ce qui n'est pas toujours le cas avec les organisations régionales.

Quatre organisations régionales participent en tant qu'observateurs aux réunions du ccNSO et n'ont par ailleurs aucune fonction officielle au sein de l'organisation.



- Le conseil des registres européens nationaux de domaines de premier niveau (CENTR) est très actif de par le développement de sondages, de meilleures pratiques ou de positions consensuelles ainsi qu'à travers des projets de collaboration sur des enjeux techniques, de gestion ou juridiques affectant les ccTLD.
- L'association des noms de domaine de premier niveau de la région Asie-Pacifique (APTLD) travaille comme un forum pour l'échange d'informations sur des enjeux technologiques, opérationnels ou liés à la formation. L'APTLD a été très impliquée dans les noms de domaine internationalisés (IDN).
- L'association des noms de domaine de premier niveau de la région Amérique Latine et Caraïbes (LACTLD) a été créée en 1998 en Argentine dans le but de promouvoir la communication entre les ccTLD de la région.
- L'organisation africaine des noms de domaine de premier niveau (AFTLD) a été lancée en 2002.

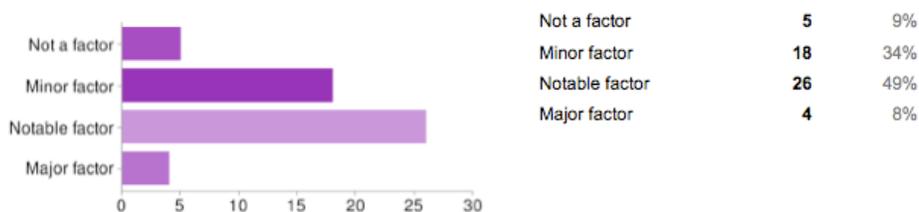
## 2.2.2 Conclusions du sondage et des entretiens

**QE 2 : Quels éléments internes ou externes - le cas échéant - ont empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO ?**

Les figures ci-dessous soulignent la perception qu'ont les membres du ccNSO de l'importance de facteurs tels que la complexité du mécanisme PDP (considéré par 58% comme étant un facteur entravant notable ou essentiel), ou la difficulté de parvenir à un consensus concernant les politiques mondiales (considéré par 48% comme étant un facteur entravant notable ou essentiel).<sup>20</sup>

### Ψ Complexité du processus d'élaboration de politiques

**Figure 24 : Facteurs qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO : complexité du PDP (membres du ccNSO)**

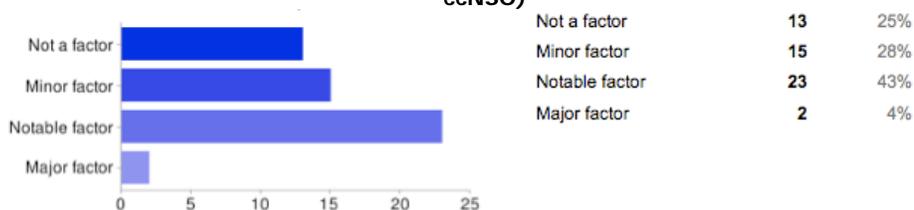


Le mécanisme ccPDP du ccNSO n'a été utilisé qu'une fois depuis 2003 dans le cadre d'un processus de réforme du mécanisme PDP lui-même. Le processus a duré un an de juin 2005 à juin 2006 et a résulté, après l'adoption par le Conseil d'administration, en une modification des règlements.<sup>21</sup> Il apparaîtrait que le PDP a été lancé en vue de faire participer des pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Chine et la Russie qui, jusqu'alors, avaient refusé l'adhésion au ccNSO en raison du fait que le rôle de développement de politiques n'était pas assez clairement défini dans les règlements.



### Ψ Communication efficace concernant le mandat du ccNSO au sein du système de l'ICANN

Figure 25: Facteurs qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO : communication efficace concernant le mandat (membres du ccNSO)



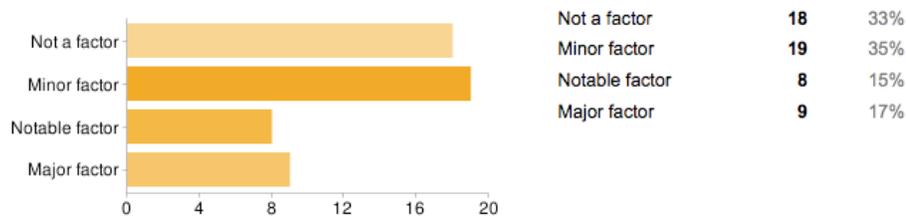
La manière selon laquelle le ccNSO communique concernant son mandat est perçue par 47% des répondants, toutes catégories confondues, comme étant un facteur notable ou essentiel qui pourrait avoir empêché l'organisation de réaliser ses objectifs.

Tel qu'examiné plus en détail ci-dessous, bien qu'une majorité de répondants prétende avoir une bonne compréhension des buts pour lesquels le ccNSO a été établi, ceci dissimule un vaste éventail d'opinions en matière de définition réelle du but/mandat du ccNSO. Le consensus apparaîtrait loin d'être large. Pour certains, sa seule fonction est d'élaborer des politiques via le mécanisme PDP conçu à cet effet et toutes les autres activités sont hors du sujet. Entre temps, pour d'autres, le ccNSO a un rôle beaucoup plus vaste qui implique le rassemblement des ccTDL afin de 'promouvoir le consensus' et de renforcer les capacités de par l'échange de meilleures pratiques etc.

### Ψ Accès limité à l'information dans d'autres langues que l'anglais

Figure 26 : Facteurs qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO : accès limité à l'information sauf en anglais (membres du ccNSO)

<sup>21</sup> <http://ccnso.icann.org/policy/bylaws/ccnso-board-report-20jun06.htm>



Le problème de la langue a été régulièrement mentionné dans nos conversations et entretiens et dans les résultats du sondage. Il est clair que la majorité des personnes ont une assez bonne maîtrise de la langue anglaise pour être capables de participer aux activités du ccNSO sans difficulté. Toutefois, il est également évident qu'un nombre non négligeable, y compris des représentants de plusieurs grands pays, se sentent incapables ou ne sont pas disposés à participer à cause du problème de la langue<sup>22</sup>.



Le sentiment est résumé dans cette remarque (traduite du français) faite par un gestionnaire de TLD africain et membre du ccNSO : « Le fait d'avoir une seule langue (l'anglais) signifie qu'une grande partie de la communauté de ccTLD ne se sent pas concernée par/impliquée dans les problèmes en cours de discussion par le ccNSO ».

Alors qu'il est clair que la majorité des répondants au questionnaire, et la majorité des personnes auxquelles nous nous sommes adressées, ne sentent pas entravées par l'usage exclusif de l'anglais dans les réunions et pour tous les documents, les résultats du sondage résumés dans le tableau ci-dessous montrent qu'un pourcentage non négligeable de 32% considère que l'accès limité à l'information dans d'autres langues que l'anglais constitue un facteur soit « notable » soit « essentiel » empêchant le plein accomplissement des objectifs du ccNSO.

Les réviseurs se sont donné beaucoup de mal pour encourager les gestionnaires de TLD non anglophones à prendre part au sondage et plusieurs l'ont fait. Toutefois, plusieurs autres ne l'ont pas fait et ceci laisse de côté le problème de fond du nombre réel de registres de TLD de par le monde qui manquent encore de motivation pour participer aux activités du ccNSO à cause de l'obstacle des langues perçus.

### Ψ Difficulté à assister aux réunions

En plus du volet de contrainte financière et temporelle associée au voyage, il est clair que nombre de ccTLD, notamment les plus petits, sont également confrontés à des difficultés et des frais considérables pour obtenir les visas pour assister aux réunions et certains considèrent que les efforts et le temps requis pour ce faire sont disproportionnés par rapport aux avantages de l'adhésion. L'épreuve représentée par les voyages internationaux fréquents est résumée par ce gestionnaire de ccTLD d'un petit état insulaire lorsqu'il lui a été demandé de développer les facteurs qui pourraient avoir empêché le ccNSO d'accomplir ses objectifs.

<sup>22</sup> Au cours de la période du sondage, les réviseurs ont contacté les représentants de gestionnaires de ccTLD de plusieurs anciennes républiques soviétiques, d'un nombre de pays arabes et de plusieurs pays africains francophones. Il était clair que l'usage exclusif de l'anglais et l'absence quasi-totale de documents (en ligne ou sur papier) rédigés dans d'autres langues, constituaient l'obstacle principal à la participation.

*« La difficulté extrême d'assister aux réunions nous-mêmes (et d'autres personnes des petits états insulaires), de nous mettre en réseau et de participer. Assister à quelques réunions peut se traduire en plusieurs jours (et pas plusieurs heures) de voyage en avion et de formalités pour l'obtention de visa dans les consulats d'autres pays. C'est cher, c'est une perte de temps énorme et c'est très lent. Pourtant, lorsque des réunions ont lieu dans cette partie du monde, le reste du monde n'y assiste simplement pas ».*

Bien que le système permette la participation à distance des membres qui ne peuvent pas voyager, ce mode est en pratique encore très basé sur un format de réunion en face-à-face. Pour certains ceci cause une certaine frustration et un sentiment de privation.

*« Si vous ne pouvez pas assister aux réunions alors vous ne pouvez pas participer en réalité aux PDP. Comme conséquence, ceux qui ne peuvent pas aller aux réunions n'arrivent pas d'habitude à se faire écouter. Il ne s'agit pas uniquement des dépenses pour assister aux réunions (bien qu'elles soient considérables) mais du temps fou nécessaire pour s'y rendre et en retourner. Ceci s'aggrave par le fait que les plus petits ccTLD ne disposent éventuellement même pas d'un employé à temps plein. Il n'y a simplement personne qui puisse vous remplacer si vous devez vous absenter pour assister à une réunion ».*

*« Nous voulons être impliqués - trouvez quelque chose qui fonctionnera réellement [pour nous] ».*



### Ψ Transition de l'APC à l'affirmation d'engagements

La transition de l'APC à l'affirmation d'engagements a été identifiée par l'un des répondants au sondage comme ayant servi à relâcher un blocage politique à l'adhésion au ccNSO :

*Le point d'interrogation qui planait sur l'expiration de l'APC de l'ICANN avait poussé un nombre de ccTLD soit à retarder leur adhésion au ccNSO soit à ne pas participer activement aux processus du ccNSO, estimant que ceci aurait pu conduire à des tensions inutiles entre les gestionnaires de ccTLD concernés et leurs gouvernements (gouvernements qui étaient normalement peu disposés à participer à l'ICANN à l'époque de l'APC). Avec l'affirmation d'engagements, il apparaît que plus de ccTLD deviendront membres du ccNSO et participeront de manière plus proactive à l'accomplissement des buts du ccNSO.*

### Ψ Difficulté du développement de politiques à un niveau mondial

La disparité entre les ccTLD et la multiplicité de cadres stratégiques qui les régissent aux niveaux local et national est identifiée comme étant un obstacle au développement de politiques à un niveau global. Comme le commente ce membre du GAC :

*« La caractéristique originale du ccNSO consiste en la nature très indépendante de ses membres, qui ne reçoivent pas leur autorisation de l'ICANN (mais plutôt de la « communauté Internet locale », dans la majorité des cas du gouvernement) et ne sont pas soumis à des accords de registres et des politiques consensuelles obligatoires tels que le sont les gTLD.*

## 2.3 Adéquation des mécanismes de travail

### 2.3.1 Estimation factuelle de base

Les mécanismes d'élaboration de politiques au sein de l'ICANN sont d'habitude lourds en procédures vu qu'ils sont conçus pour offrir des garanties à tous les regroupements et parties prenantes impliqués et définissent un flot de démarches officielles requises avant l'adoption d'une nouvelle politique.

Les règlements définissent deux mécanismes de travail officiels pour exécuter la mission du ccNSO : le processus d'élaboration de politique de code de pays (ccPDP) et le mécanisme de groupe de travail.



#### Ψ Processus d'élaboration de politique de code de pays (ccPDP)

Le ccPDP<sup>23</sup> et son champ d'application<sup>24</sup> sont définis dans les règlements. Il s'agit d'une procédure fortement formalisée répartie en 17 étapes.

Figure 27 : Dix-sept étapes pour la mise en œuvre d'un ccPDP

#	ccNSO Policy-Development Process (ccPDP)
1	Request for an Issue Report
2	Creation of the Issue Report and Initiation Threshold
3	Initiation of PDP
4	Decision Whether to Appoint Task Force; Establishment of Time Line
5	Composition and Selection of Task Forces
6	Public Notification of Initiation of the PDP and Comment Period
7	Task Forces
8	Procedure if No Task Force is Formed
9	Comments to the Task Force Report or Initial Report
10	Council Deliberation
11	Recommendation of the Council
12	Council Report to the Members
13	Members Vote
14	Board Report
15	Board Vote
16	Implementation of the Policy
17	Maintenance of Records

: Critical steps

Le seul ccPDP en cours au moment de la soumission de cette révision porte sur la question des ccTLD IDN. Deux groupes de travail ont été établis en connexion avec ce sujet et conjointement avec le GAC.

#### Ψ Mécanisme de groupe de travail

La manière selon laquelle les groupes de travail sont établis et fonctionnent est décrite dans les « règles et directives » du livret du ccNSO<sup>25</sup>. Ce document a été adopté le 25 juin 2008.

<sup>23</sup> <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#AnnexB>

<sup>24</sup> <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#AnnexC>

<sup>25</sup> <http://ccnso.icann.org/about/ccnso-rules-and-guidelines-25jun08.pdf>

Chaque groupe de travail définit officiellement son champ d'activité et son mécanisme interne. Le site Web indique que tous les groupes de travail sont établis par le conseil du ccNSO. Onze groupes de travail sont actifs au moment de la rédaction de ce document.

### 2.3.2 Conclusions du sondage et des entretiens

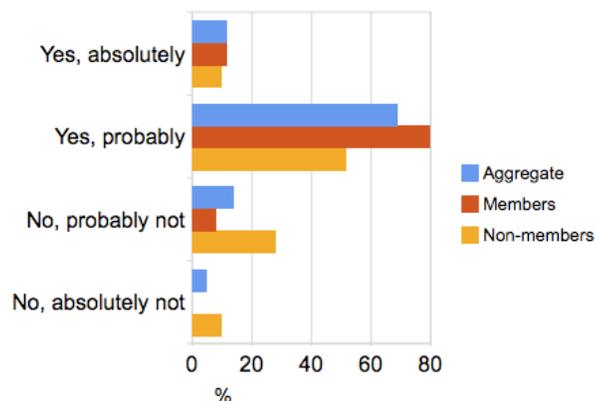
**QE 10** : Les mécanismes de travail internes du ccNSO sont-ils appropriés et suffisants pour guider tous les aspects de son travail actuel ?

#### Ψ Processus d'élaboration de politique (PDP)

Dans une première approche, le ccPDP est considéré par une grande majorité de répondants comme étant un mécanisme approprié pour l'élaboration de politiques liées aux ccTLD.

40

**Figure 28** : Le processus d'élaboration de politique (ccPDP) du ccNSO est-il un mécanisme procédural approprié pour l'élaboration et l'adoption de politiques mondiales liées aux ccTLD ? (membres et ccTLD non membres)



Cependant, comme on le voit dans la section 3.2, ceci est considéré complexe. En dépit de cette perception généralement positive concernant l'adéquation du mécanisme, 60% des répondants, toutes catégories confondues, considèrent que la complexité du ccPDP peut avoir été un facteur ayant empêché le ccNSO d'accomplir ses objectifs.

Un membre du GAC a commenté :

*« Le fait que le mécanisme PDP soit si peu utilisé n'est pas surprenant. Et le fait qu'il soit si peu utilisé constitue la meilleure preuve de sa nature mal adaptée.*

*En fait, même l'exemple du ccPDP IDN n'a pas réellement été exécuté [à la façon d'un PDP] : la procédure accélérée était un mécanisme extraordinaire, établi ad hoc pour précisément contourner le mécanisme PDP lourd qui n'aurait pas été en mesure de produire un résultat réel en temps dû ».*

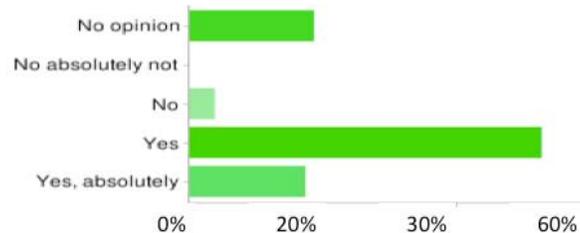
Un gestionnaire de ccTLD a commenté :

*« Le mécanisme est excellent, c'est la manière selon laquelle il est exécuté qui est un problème. Il est exécuté par le président et le personnel assistant, qui dans de nombreux cas n'ont pas une compréhension adéquate de l'enjeu en question. Il faudrait qu'il soit exécuté par la communauté du ccNSO ».*

## Ψ Groupe de travail

La méthode du groupe de travail est généralement considérée comme étant un mécanisme approprié et efficace pour accomplir le mandat du ccNSO.

Figure 29 : Les groupes de travail sont-ils un moyen efficace accomplir le mandat du ccNSO ? (tous les répondants)



Certains sont d'avis qu'un passage organisationnel en faveur du modèle du groupe de travail au lieu du PDP serait souhaitable.

Comme le commente un membre du GAC :

*« L'évolution actuellement débattue du GNSO vers un modèle de groupe de travail pour son processus d'élaboration de politiques est positive. Un mécanisme similaire pourrait être envisagé dans le PDP du ccNSO ».*

## Ψ Mécanisme de procédure accélérée ccTLD IDN

Le mécanisme adopté pour mener les négociations qui ont conduit à l'introduction des ccTLD IDN et à la mise en place de la procédure accélérée ccTLD IDN est généralement perçu comme ayant été extrêmement efficace. Pourtant il s'agissait d'un mécanisme totalement improvisé qui a été rapidement mis en place afin d'aborder un enjeu spécifique. Il fut autant révélateur de la capacité du ccNSO à s'adapter à une situation donnée de manière rapide et performante que des limites du mécanisme PDP officiel qui aurait été mal approprié pour résoudre cet enjeu spécifique. Comme le commente ce membre du GAC :

*« Le groupe de travail sur la procédure accélérée ccTLD IDN est en fait une démonstration parfaite des failles de la formulation de politiques au sein de l'ICANN : il a été nécessaire d'établir quelque chose de spécial, fonctionnant à travers la communauté (à savoir impliquant également le GAC et le GNSO), pour être capable de produire quelque chose d'intéressant. Et cela a fonctionné ».*

Tirant la leçon de l'expérience des négociations pour la procédure accélérée ccTLD IDN, le même répondant poursuit :

*« Comme c'est le cas avec le GNSO, il devrait y avoir une distinction plus claire entre :*

*- le développement du régime mondial concernant l'évolution de l'espace de noms de domaine en tant qu'ensemble (ccTLD, gTLD et IDN) qui pourrait être conduit au niveau de la communauté entière (un processus d'élaboration de politiques pour l'ensemble de l'ICANN)*

- l'élaboration de politiques applicables à la communauté elle-même (comme les politiques consensuelles dans le gNSO) : ceci est encore à ses débuts à cause du « principe de souveraineté » (voir plus haut), mais devrait être développé
- l'élaboration de politiques concernant une sous catégorie (par ex. les parmi les communautés de script)
- le développement de décisions concernant le comportement de l'un ou de plusieurs ccTLD qui est potentiellement nuisible au système mondial (ceci est tout à fait inexistant mais devrait être développé) ».

## Ψ Élaboration des exposés de principe du ccNSO et commentaires



Dans cette sous-section, la manière selon laquelle les prises de position du ccNSO sont développées et exprimées est illustrée. On se réfère aux échanges récents entre le ccNSO et l'ICANN concernant les enjeux de sécurité du DNS et la proposition d'introduction d'une CERT DNS faite par l'ICANN.

42

Au cours de la conférence de Nairobi (9 mars 2010), le PDG de l'ICANN a exprimé ses préoccupations concernant « la situation précaire de la sécurité du DNS », notamment en rapport avec la gestion des ccTLD.

Après avoir consulté les membres du conseil et les représentants des ccTLD et de la part de la communauté des ccTLD, le président du ccNSO a réagi dans le cadre du forum public en se distanciant de ces remarques. Une lettre<sup>26</sup> a été officiellement adressée par le ccNSO à l'ICANN le 11 mars.

En tant que réviseurs, nous considérons que ce type d'événements renforce la légitimité du ccNSO. A la suite de cet échange, il a été fait état de la position du ccNSO dans les médias de plusieurs pays.

Le président du ccNSO a informé « le groupe qu'une réponse officielle à la lettre du ccNSO avait été reçue de la part du PDG de l'ICANN. La réponse a été diffusée par le biais de toutes les listes de diffusion pertinentes »<sup>27</sup>.

Le PDG de l'ICANN a répondu le 21 avril<sup>28</sup> à une lettre conjointement adressée par le ccNSO, le GNSO et l'ALAC le 25 mars. Cette lettre n'est pas consultable sur le site Web du ccNSO. Toutefois, il est signalé dans le compte-rendu de la réunion du 13 avril que la lettre est consultable sur le site Web de l'ICANN<sup>29</sup>. Une nouvelle lettre conjointe<sup>30</sup> de la part du ccNSO, du GNSO et de l'ALAC a été envoyée le 20 avril et est, dans ce cas, disponible en ligne.

Le sujet de cette correspondance a été discuté lors d'entretiens avec deux membres du ccNSO. Ils ont tous les deux été d'accord avec la position exprimée dans les lettres mais considèrent, toutefois, que cette position du ccNSO n'avait pas été adoptée suite à un débat interne ou à un forum de discussion avec les membres. De plus, un des membres avait découvert les discussions entre le GNSO, le ccNSO et l'ALAC par le biais d'un représentant du GNSO et prétend ne pas avoir été informé au préalable par le ccNSO.

<sup>26</sup> <http://www.icann.org/correspondence/disspain-to-beckstrom-11mar10-en.pdf>

<sup>27</sup> Compte-rendu de la réunion du conseil du ccNSO du 13 avril

<sup>28</sup> <http://www.icann.org/correspondence/beckstrom-to-disspain-gomes-langdon-orr-21apr10-en.pdf>

<sup>29</sup> <http://forum.icann.org/lists/strat-ini-ssr/pdfpqsuPLYten.pdf>

<sup>30</sup> <http://www.icann.org/correspondence/disspain-to-beckstrom-30apr10-en.pdf>

## 2.4 Analyse et recommandations

La conclusion de cette révision concernant l'efficacité du ccNSO est en règle générale positive. Des membres du ccNSO expriment de très hauts niveaux de satisfaction variant de 70% à 98%, selon le point en cours de considération.

### Ψ Résultats limités en termes d'élaboration de politiques via le mécanisme PDP

Le volet d'élaboration de politiques du mandat du ccNSO est sans doute l'aspect essentiel de son mandat dans la mesure où le ccNSO est présenté comme « l'entité chargée de l'élaboration de politiques » concernant les questions relatives aux ccTLD au sein de l'ICANN. Pourtant, en comparaison avec le GNSO qui a eu une production d'élaboration de politiques importante, ayant dirigé cinq politiques consensuelles (PDP) depuis 2006<sup>31</sup>; le ccNSO n'a réalisé qu'un seul ccPDP.

Il existe au moins trois raisons possibles pour cela :

- Il n'y avait pas besoin d'élaborer de telles politiques
- Il n'y avait pas de volonté de la part des membres du ccNSO d'élaborer de telles politiques
- Le champ, tel que défini dans l'annexe C des règlements, dans le cadre duquel une politique pouvait être élaborée, était trop étroit.

Lorsque nous l'avons interviewé à Nairobi, le président du ccNSO a mis l'accent sur la dernière raison :

*« Pour nous, notre champ de manœuvre en termes de politiques est si étroit qu'il n'existe pas un vaste domaine que nous puissions examiner. L'IDN est un des enjeux, et nous sommes au milieu d'un processus d'élaboration de politique pour les IDN bien épanoui pour tirer parti du travail réalisé pour la procédure accélérée. La délégation et la redélégation seraient un autre enjeu et nous effectuons actuellement un travail préliminaire pertinent. Mis à part cela, j'aurais du mal à trouver quelque chose que l'on pourrait facilement inclure, duquel on pourrait dire « que c'est un terrain de manœuvre pour le ccNSO pour le développement d'une politique mondiale ».*

Concernant la question de délégation et de redélégation, le président du Conseil d'administration de l'ICANN a exprimé l'espoir que les discussions en cours au sein du ccNSO résulteraient, en temps dû, en un travail important en matière de politique. Cependant, pour l'instant le ccNSO est uniquement en cours de discussions préliminaires sur cette question. Nous notons que la décision de lancer un tel PDP n'a pas été prise et, selon la charte, ceci dépendra en fin de compte du résultat du groupe de travail établi pour travailler sur cette question.

---

<sup>31</sup> 1) recommandations sur la clarification de raisons de déni dans la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement, 2) recommandations sur la spéculation sur les noms de domaine (*domain tasting*), 3) recommandations sur l'introduction de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau, 4) recommandations sur les conditions contractuelles pour les PDP gTLD existants, 5) recommandations sur une procédure pour les conflits potentiels entre les exigences du WHOIS et les lois sur la confidentialité.



Néanmoins, les négociations ayant conduit à l'introduction des ccTLD IDN sont la preuve que le ccNSO a la capacité d'adopter une position collective concernant l'élaboration de politiques au sein de l'ICANN, de publier des commentaires et de rédiger des lettres en commun avec d'autres SO et AC.

### Ψ Procédure accélérée ccTLD IDN

Le ccNSO a été la force agissante au sein de l'ICANN concernant l'adoption du mécanisme de procédure accélérée ccTLD IDN. Cette procédure de travail accéléré originale a été adoptée. Elle a résulté d'une demande faite par le Conseil d'administration de l'ICANN au ccNSO et au GAC de dresser une liste des ccTLD IDN en décembre 2006. Un groupe de travail IDNC (comité IDN) a été établi en octobre 2007.

Une méthodologie<sup>32</sup> a été par la suite définie en mars 2008 avant la conférence de Paris. Le résultat fut l'adoption des ccTLD IDN à la conférence de Séoul en octobre 2009<sup>33</sup>. Il s'agit d'un développement majeur au sein de la communauté de l'ICANN et d'une manière plus générale pour l'ensemble de la communauté mondiale d'internautes.

Il a été suggéré que la procédure accélérée des ccTLD IDN servirait de champ d'essai pour d'autres processus d'élaboration de politiques. En particulier pour l'introduction des gTLD IDN.

Pour le ccNSO, deux estimations peuvent être faites :

- La méthodologie utilisée pour ce processus était entièrement originale sans aucune référence à un modèle existant ou à des règles officielles telles que définies dans les règlements,
- La procédure accélérée ccTLD IDN a un impact sur l'ensemble de la communauté de l'ICANN et non pas sur le domaine strict défini par le mandat du ccNSO.

Nous notons qu'il existe une ambiguïté concernant ce en quoi consiste la procédure accélérée. Certains utilisent les termes « procédure accélérée » pour se référer au processus lancé par l'ICANN (avec le soutien entier du ccNSO), qui a résulté en l'adoption d'une politique IDN générique. D'autres les utilisent pour se référer au mécanisme adopté afin de gérer la demande pour de nouveaux ccTLD IDN d'une manière rapide et efficace.

### Ψ Procédures pour définir des positions communes

Le ccNSO est une communauté qui rassemble des organisations de partout dans le monde. Ces organisations ont des intérêts communs mais ne semblent pas avoir beaucoup de besoins communs en termes de politiques. Ce dont elles ont besoin c'est de promouvoir et/ou de défendre leurs intérêts communs au sein du système de l'ICANN.

Le ccNSO devrait parvenir à un équilibre entre la dépendance vis-à-vis du mécanisme hautement formalisé des PDP et le recours à des processus informels résultant en des prises de position et des commentaires officiels concernant l'élaboration de politiques au sein de l'ICANN (lettres, groupes de travail). En parallèle, il apparaît que la communauté du ccNSO devrait être plus impliquée dans la production de commentaires et d'exposés de principe officiels.

Puisque c'est là où réside l'une des valeurs clés du ccNSO (voir figure 15), il semble que le ccNSO devrait octroyer un rôle plus puissant à sa propre communauté pour exprimer des positions officielles.

<sup>32</sup> <http://ccnso.icann.org/workinggroups/idnc-proposed-methodology-31mar08.pdf>

<sup>33</sup> <http://www.icann.org/en/topics/idn/idn-activities-seoul-28oct09-en.pdf>



**Recommandation 1 :** Le ccNSO devrait considérer l'adoption de mécanismes d'élaboration de politiques alternatifs, consensuels, plus légers et plus rapides : a) un mécanisme de commentaires permettrait au ccNSO de fournir une réponse rapide à une demande du Conseil d'administration ou d'une autre organisation de soutien de l'ICANN, b) un mécanisme d'exposé de principe permettrait au ccNSO d'élaborer des déclarations communes sur des problématiques de ccTLD pertinentes d'une manière qui puisse refléter la position générale de la communauté de ccTLD. Le mécanisme de commentaire accéléré ainsi que le mécanisme d'exposé de principe n'engagerait pas les membres du ccNSO.

La méthodologie appliquée par le CENTR pour les commentaires et les exposés de principes pourrait servir de modèle pour la définition des directives concernant le développement de ces mécanismes alternatifs d'élaboration des politiques.<sup>34</sup>



---

<sup>34</sup> Ce document est interne au CENTR (pas de référence publique)

### Ψ *Efficacité dans la promotion de consensus*

Il s'agit d'un domaine où l'organisation est clairement perçue comme ayant été efficace. Lorsqu'il leur a été demandé d'énumérer les trois ou quatre raisons qui les ont poussé à adhérer au ccNSO, la majorité des membres ont mentionné des raisons telles que « la capacité d'influencer le développement des ccTLD au niveau mondial », « l'occasion d'être plus impliqué dans la communauté des cc », « le renforcement des capacités », « l'échange des meilleures pratiques », « la mise en réseau », « se tenir au courant des développements au sein de l'ICANN » et « s'exprimer au sein du système de l'ICANN ».

Ces motivations ont été citées à plusieurs reprises comme étant les justifications de l'existence du ccNSO et nombre d'exemples ont été donnés - notamment par des ccTLD d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie - de la manière selon laquelle leur adhésion leur avait profité dans la gestion de leurs organisations.



### Ψ *Coordination avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN*

Les représentants des autres SO et AC au sein de l'ICANN que nous avons interviewés dans le cadre de cette révision ont exprimé des avis très différents concernant l'efficacité du ccNSO dans ses efforts pour coordonner et prendre part à des initiatives conjointes avec ces autres structures. Les résultats du sondage révèlent un rapport approximatif de 50/50 entre ceux qui considèrent que le ccNSO a été assez efficace et ceux qui considèrent qu'il a été inefficace à cet égard.

Ceux qui commentent en termes favorables citent des accomplissements importants tels que les négociations qui ont conduit à l'introduction des ccTLD IDN et l'établissement de plusieurs groupes de travail conjoints.

D'autre part, ceux qui se montrent plus critiques signalent une certaine opacité dans les opérations du ccNSO et un manque de compréhension considérable de la façon selon laquelle le ccNSO s'intègre avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN.

Ils décrivent le ccNSO comme étant « centré sur les ccTLD ». Alors que le GNSO consiste en six regroupements (registres gTLD, bureaux d'enregistrement, utilisateurs commerciaux et entreprises, propriété intellectuelle, fournisseurs d'accès et de services Internet, utilisateurs non commerciaux), le ccNSO est uniquement composé de gestionnaires de ccTLD.

### Ψ *Barrière linguistique*

Pour toute organisation internationale basée sur l'adhésion telle que le ccNSO, la langue risque de constituer un obstacle à moins que des mesures appropriées ne soient prises pour traduire les documents et faire participer la communauté internationale élargie à travers l'organisation de réunions, de conférences téléphoniques, de groupes de travail, etc. en plusieurs langues (ou, de permettre au moins aux participants d'avoir recours à des interprètes). Pourtant, actuellement, il apparaîtrait que la plupart - sinon tous - les documents produits par le ccNSO, qu'ils soient destinés à un usage interne ou à être communiqués aux membres du ccNSO ou à la communauté élargie des gestionnaires des ccTLD, sont en anglais.

De plus, il apparaîtrait que toutes les réunions du ccNSO sont tenues en anglais sans l'option de recours à des interprètes, pour ceux qui en auraient éventuellement besoin. Alors que ceci pourrait ne pas représenter de problèmes pour une majorité des membres, l'organisation a besoin d'examiner la mesure dans laquelle certains regroupements maîtrisant une autre langue, se sentent éventuellement privés du droit à l'information dans leur langue.

**Recommandation 2 :** Considérer la traduction dans les langues principales des Nations Unies pour les documents clés concernant et produits par le ccNSO (règlements, le document des règles et directives, les documents stratégiques importants) d'un bref récapitulatif de l'exposé de principe du ccNSO.

**Recommandation 3 :** Compte tenu du coût significatif de la traduction de documents de manière régulière, nous proposons que la tâche de traduction de tous les documents liés à l'activité du ccNSO soit remplie par les membres du ccNSO eux-mêmes. Ceci pourrait être facilité par la mise en place d'un wiki multilingue (tel qu'utilisé par Wikipedia). De la sorte, la responsabilité de traduction de documents appartiendrait aux communautés linguistiques elles-mêmes, et il n'est pas besoin de fixer des limites au nombre de langues dans lesquelles les documents pourraient être traduits. Si un tel mécanisme était adopté, nous proposerions également la nomination par le conseil d'un « directeur linguistique communautaire » pour chaque langue qui serait chargé de vérifier la précision des traductions



### 3 Composition des membres du ccNSO

---

Dans cette section, nous évaluons la stratégie d'adhésion au ccNSO.

#### 3.1 Estimation factuelle de base

Les critères d'adhésion au ccNSO sont définis dans les règlements de l'ICANN :

*« Les membres du ccNSO sont des gestionnaires de ccTLD. Tout gestionnaire de ccTLD remplissant les critères d'adhésion précisés dans le paragraphe 2 de cette section est habilité à devenir membre du ccNSO ».*<sup>35</sup>

Les « critères d'adhésion » précisés par la suite dans le paragraphe 2 ne semblent pas être trop restrictifs pour autant que les gestionnaires de ccTLD souhaitant devenir membres du ccNSO s'engagent par écrit :

*« à adhérer aux règles du ccNSO, y compris aux règles d'adhésion, b) à respecter les politiques élaborées et recommandées par le ccNSO et adoptées par le conseil d'administration, comme décrit dans les paragraphes 10 et 11 de cette section [les politiques ne sont pas exécutoires si elles impliquent une infraction aux coutumes, à la religion ou à une politique publique] et c) à payer les frais d'adhésion au ccNSO établis par le conseil du ccNSO [actuellement gratuite<sup>36</sup>].*

Inévitablement, le langage des règlements est juridique, en anglais et, à notre connaissance, il n'existe pas à ce jour de traductions disponibles dans d'autres langues. Ceci pourrait être considéré comme un obstacle éventuel à l'adhésion de membres potentiels, notamment s'ils ont une maîtrise limitée de la langue anglaise.

Pour des membres potentiels souhaitant s'informer sur les critères d'admissibilité, le propre site Web du ccNSO comporte une page utile intitulée « devenir membre du ccNSO » ainsi qu'une « foire aux questions » comportant des réponses à de nombreuses questions que les membres potentiels pourraient se poser. Mais encore, pour le moment, le site Web du ccNSO est uniquement en anglais, il a une apparence quelque peu archaïque et la navigation n'y est pas particulièrement aisée.

*« La participation accrue des ccTLD au ccNSO, les cadres de responsabilité des ccTLD accrus et la participation accrue des gouvernements via le GAC sont tous des exemples du renforcement de l'engagement dans l'ICANN et de l'œuvre qui sera poursuivie par le personnel de l'ICANN et notamment par l'équipe de partenariats mondiaux durant l'exercice FY11. Ceci vise à s'assurer que toutes les parties prenantes ont voix au chapitre, qu'il y a une amélioration de la responsabilité et de la transparence et une prise de conscience continue de l'importance d'un Internet unifié et mondial. »*<sup>37</sup>

---

<sup>35</sup> Site Web de l'ICANN, Règlements de l'ICANN, article IX, section 4 « Adhésion »

<sup>36</sup> Site Web du ccNSO, page de la foire aux questions, *Est-ce que l'adhésion au ccNSO coûte quelque chose ?* Réponse : « Non. Alors que les règlements de l'ICANN autorisent la mise en place d'un mécanisme permettant de recouvrer les frais d'exploitation du ccNSO, les membres ont actuellement décidé qu'il n'y aurait pas de frais d'adhésion.

<sup>37</sup> Proposition préliminaire du plan opérationnel et budget de l'exercice fiscal 2011, ICANN, 15 février 2010 – (<http://www.icann.org/en/planning/ops-budget-framework-fy2011-en.pdf>)



Plusieurs initiatives ont été entreprises par le ccNSO pour encourager l'adhésion de membres<sup>38</sup>. Il semble important d'inclure un rappel des conclusions et des recommandations principales comprises dans le rapport produit en février 2009 par le groupe de travail du ccNSO sur la participation :

Ces recommandations demeurent pertinentes telles que formulées et nous notons que certaines ont été déjà adoptées par le ccNSO. Nous ajoutons simplement qu'un grand nombre d'entre elles nécessite des ressources opérationnelles soit au sein du ccNSO lui-même soit de la part de l'ICANN.

### ψ Croissance du nombre des membres

Le tableau ci-dessous montre les taux de candidature et le nombre total de membres depuis 2003. Au moment où cette révision était rédigée, le ccNSO comptait 106 ccTLD membres sur 248, représentant 90% de tous les noms de domaine enregistrés sous un ccTLD.



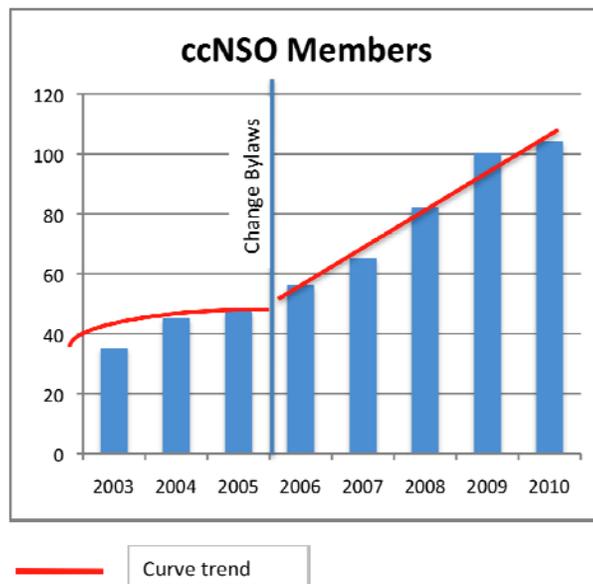
Figure 30 : Évolution du nombre des membres du ccNSO (source : ccNSO)

Année	Membres du ccNSO	Candidatures au ccNSO par an
2003	35	35
2004	45	10
2005	47	2
2006	56	9
2007	65	9
2008	82	17
2009	100	18
2010	106	6 (juin '10)

Entre 2003 et 2005, il apparaîtrait que certains ccTLD étaient peu disposés à rejoindre le ccNSO à cause d'une série de facteurs y inclus la formulation peu claire des règlements, notamment concernant la nature exécutoire des politiques. La croissance est devenue plus importante après 2005.

Figure 31 : Évolution du nombre des membres du ccNSO - graphique

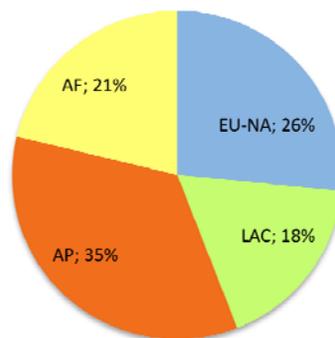
<sup>38</sup>Rapport final du groupe de travail sur la participation en juin 2007<sup>38</sup> février 2009. Ce groupe de travail a été créé à Porto Rico en juin 2007. Le document rapporte ce qui a été fait par le groupe de travail :



### ψ *Caractéristiques des membres*

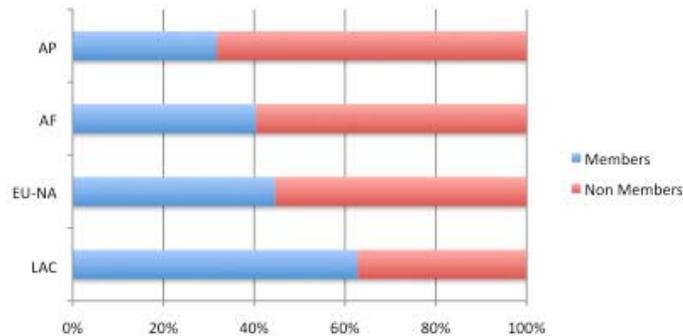
Considérant les cinq régions (Europe/EU, Amérique du Nord/NA, Afrique/AF, Asie-Pacifique/AP et Amérique Latine et Caraïbes/LAC), la répartition des ccTLD est représentée dans les graphiques suivants :

Figure 32 : Répartition des ccTLD par région géographique (source : ccNSO)



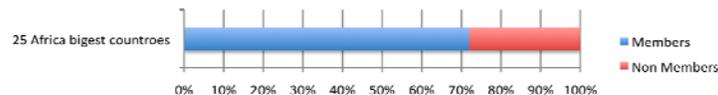
La pénétration du ccNSO dans ces régions est représentée comme suit :

Figure 33 : Pénétration du ccNSO par région géographique de l'ICANN



- L'Asie-Pacifique qui correspond aux 2/3 de la population mondiale est la région la moins représentée. Si nous ôtons la Chine, l'AP correspond toujours à la moitié de la population. Ceci est dû au fait que la région comporte un grand nombre de petites îles du Pacifique. Toutefois, certaines sont des membres du ccNSO et nous ne devrions pas oublier que des pays comme l'Inde, les Philippines ou l'Indonésie ne sont pas représentés au sein du ccNSO,
- L'Afrique, la deuxième région du point de vue population est peu représentée. Cependant, tous les grands pays d'Afrique sont représentés.

Figure 34 : Pénétration du ccNSO dans les 25 pays les plus peuplés d'Afrique.



Les registres de ccTLD sont régis par des régimes légaux différents. Il existe quatre types principaux de ccTLD - gouvernementaux, académiques, à but non lucratif et du secteur privé - répartis en nombre tel que représenté dans la figure suivante :<sup>39</sup>

<sup>39</sup> Type d'entité tel que défini par les registres sur leurs sites Web ou qualifié par les réviseurs dans le cas où ceci n'était pas clairement mentionné

Figure 35 : Répartition des registres de ccTLD et des membres du ccNSO selon le type

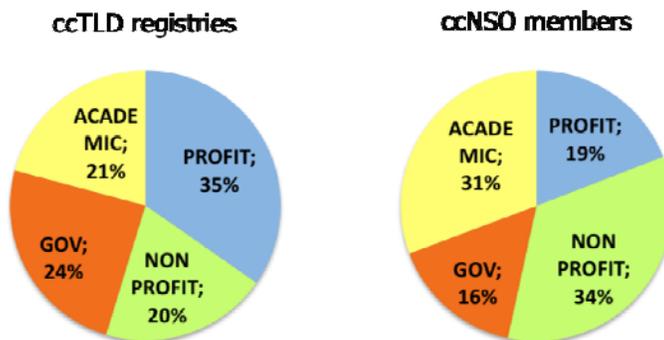
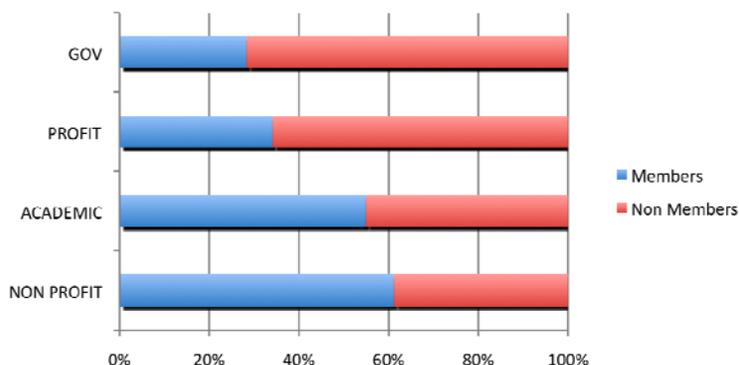


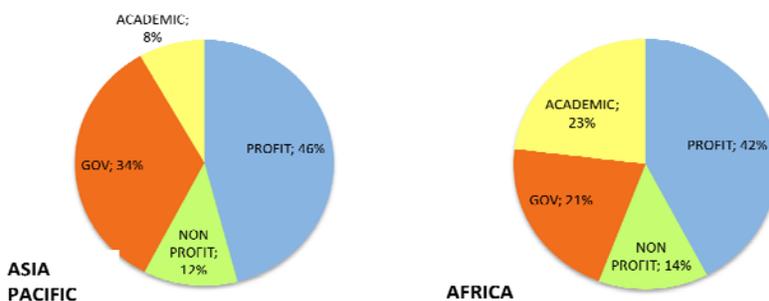
Figure 36 : pénétration du ccNSO par type de registre de ccTLD



Ce graphique suggère que les registres de ccTLD commerciaux et gouvernementaux sont les moins disposés à rejoindre le ccNSO.

Il est intéressant de noter que la région Asie-Pacifique qui est la région la moins représentée est principalement représentée par des organisations gouvernementales et à but lucratif dans le domaine des ccTLD. La situation en Afrique est différente même si elle est bien représentative de la même tendance. La pénétration du ccNSO dans ces régions est représentée comme suit :

Figure 37 : état des registres de ccTLD en Asie-Pacifique et en Afrique



### 3.2 Conclusions du sondage et des entretiens sur l'augmentation des membres

**QE 11** : Quels mécanismes pourraient être envisagés pour soutenir encore plus les efforts du ccNSO visant à accroître le nombre de ses membres pour inclure les ccTLD existants et futurs ?

Le ccNSO a moyennement réussi à être reconnu parmi les ccTLD non membres, plusieurs desquels continuent à percevoir l'organisation avec ambivalence, et certains remettant même en question sa pertinence ou son existence. Bien qu'il s'agisse d'avis minoritaires, il semble que le ccNSO pourrait faire plus en matière d'amélioration de la communication avec la communauté élargie des ccTLD ou, tel que commente un non membre :

*« Les cadres du ccNSO [devraient] être plus proactifs, sortir et faire les premiers pas pour attirer des membres et ne pas attendre que les membres potentiels demandent à adhérer. En d'autres termes, du marketing ! Et ils devraient se vendre en expliquant les avantages de l'adhésion. »*

Une conclusion frappante de notre sondage était le nombre de ccTLD non membres du ccNSO qui signalent avoir envisagé, à un certain moment, d'adhérer au ccNSO mais qui, pour une raison ou une autre, avaient décidé de ne pas le faire.

**Figure 38** : Votre organisation n'a-t-elle jamais envisagé de devenir membre du ccNSO ? (non membres uniquement)



Ceci peut être contrasté avec les 74% de répondants dans la même catégorie qui signalent n'avoir pas reçu d'informations du ccNSO décrivant son objet / sa fonction au sein de l'ICANN ou les invitant à devenir membres.

**Figure 39** : Avez-vous reçu des informations du ccNSO vous invitant à devenir membres ?



En réponse à une question de suivi sur les obstacles à l'adhésion, « le manque d'informations concernant le mandat, l'objet, la fonction et/ou les avantages de l'adhésion au ccNSO » est identifié par 74% des répondants comme représentant un facteur « assez » ou « très important ».

Ceci est de plus souligné par environ 1 sur 4 répondants dans les commentaires écrits :



« Nous n'avons pas d'informations sur [les] des avantages de l'adhésion au ccNSO » (ccTLD d'Afrique) ;

« Pas assez d'informations dans d'autres langues est un obstacle à la participation. La majorité des discussions étant de caractère technique, ceci nécessite une explication claire des enjeux » (ccTLD d'Asie) ;

« Pas d'avantage perçu pour notre registre (mais il y en aurait peut-être, à réception de plus d'informations). Pas d'informations directement du ccNSO décrivant les avantages (mais nous regarderons maintenant avec plus d'attention leur site Web) » (ccTLD d'Amérique Latine)

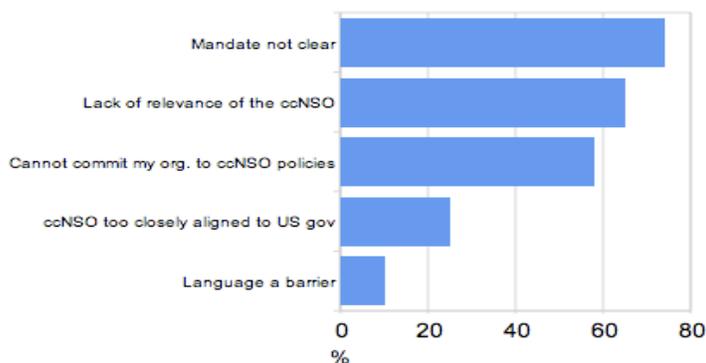
Ces remarques ne sont pas, et de loin, faites par des répondants ouvertement hostiles au ccNSO (comme c'est le cas pour une petite minorité dont les avis sont mentionnés plus loin). Dans la majorité des cas, elles proviennent d'une catégorie de gestionnaires de ccTLD qui seraient disposés à jouer un rôle plus actif et même à devenir membres si seulement les incitations étaient plus claires.



Certains gestionnaires de ccTLD ont le sentiment que la direction du ccNSO pourrait faire plus en matière de communication pour attirer de nouveaux membres. Ce sentiment est résumé par ce gestionnaire de ccTLD d'Afrique en réponse à une question sur les conditions qui devraient être remplies avant d'envisager de devenir membre du ccNSO :

« Les cadres du ccNSO [devraient] être plus proactifs, sortir et faire les premiers pas pour attirer des membres et ne pas attendre que les membres potentiels demandent à adhérer. En d'autres termes, du marketing !! Ils devraient se vendre en expliquant les avantages de l'adhésion ».

Figure 40 : Importance d'obstructions éventuelles à l'adhésion

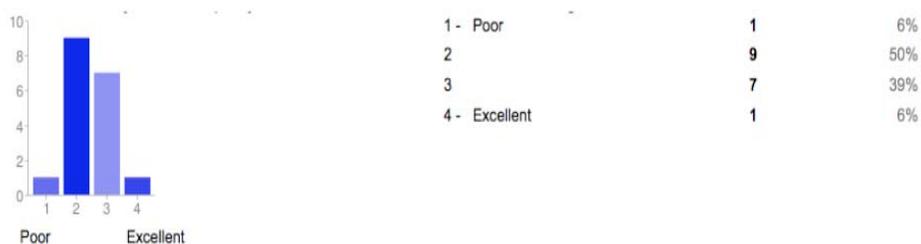


### Ψ Qualité de l'information

Un nombre important de ccTLD (en majorité non membres) considèrent être mal informés sur l'objet et les activités du ccNSO. Bien qu'il y ait beaucoup d'informations sur le site Web, il apparaîtrait que le problème soit, dans ce cas, lié à la manière selon laquelle l'information est diffusée et selon laquelle le ccNSO se vend.

Une question similaire posée aux non membres concernant la diffusion des informations par le ccNSO donne lieu à un résultat remarquablement différent. Tel que présenté ci-dessous, une majorité tend à avoir une mauvaise opinion de la qualité de l'information.

Figure 41 : Qualité de l'information sur le rôle et la fonction du ccNSO (non membres)



#### Ψ Manque de pertinence pour les non membres du ccNSO

65% des non membres ont indiqué « un manque de pertinence par rapport aux préoccupations de notre ccTLD » et une raison « assez » ou « très » importante pour ne pas envisager l'adhésion au ccNSO.

55

Cet avis est également transmis dans les réponses de suivi écrites. Par exemple, un pays important d'Europe occidentale commente que « [le ccNSO] n'est pas pertinent. Il s'est considérablement éloigné de son objet initial. Tout ce qui nous préoccupe est couvert par le CENTR. » Un autre gestionnaire de ccTLD d'Europe occidentale commente que les raisons principales pour ne pas s'impliquer dans les activités du ccNSO sont « le coût, le manque d'utilité », et le fait que le ccNSO n'est « pas pertinent ».

#### Ψ Manque de confiance / hostilité à l'égard du ccNSO (avis minoritaire)

Le ccNSO continue à être perçu par une minorité de registres ccTLD de par le monde, surtout des petits états disposant de ressources financières et humaines limitées, mais également de plusieurs pays importants d'Europe, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Afrique comme n'étant pas utile et/ou constituant une perte de temps. Ce commentaire exprimé par un représentant d'un TLD important d'Amérique Latine résume en grande partie le sentiment qui nous a été signalé à cet égard :

*« [Notre registre] cherche à développer des politiques et des actions concrètes qui profitent [à nos] aux membres [nom du pays supprimé]. A cet égard, il n'est pas clair que le ccNSO génère des actions concrètes. Il est plutôt impliqué dans des discussions stériles qui n'ont pas d'application en réalité. En bref : beaucoup de réunions, beaucoup de voyages et peu de résultats ».*

D'autres gestionnaires de ccTLD ont reporté une certaine ambivalence ou une méfiance totale à l'égard du ccNSO et de l'ensemble du système de l'ICANN. Ceci est le cas, par exemple, pour ce pays important d'Europe occidentale. Ce commentaire fait en réponse à la demande d'énumérer les raisons principales pour ne pas adhérer au ccNSO (QS 3B.5) :

« (1) Absence de soutien explicite du modèle de l'ICANN de la part de notre gouvernement, (2) manque d'internationalisation réelle de la gestion de l'ICANN/IANA, (3) problème avec la qualité de certains services de l'IANA (très mauvaises expériences dans le passé avec des processus de redélégation faciles qui prirent trop de temps et étaient indûment utilisés pour imposer les obligations de registres inappropriées), (4) souci concernant l'avancement de la mission de l'ICANN et les frais excessifs subséquents qui devront être payés par les membres du ccNSO, alors que l'ICANN a un rôle très limité par rapport aux ccTLD, (5) soucis concernant les politiques du ccNSO qui pourraient être contraires aux lois de l'UE ou nationales, contrôle du ccNSO par quelques registres, (6) manque d'intérêt réel de la part de l'ICANN (le registre est invité à adhérer par d'autres registres qui sont membres du ccNSO plutôt que par le ccNSO lui-même ou, jusque récemment, par l'ICANN) ».



Le questionnaire du sondage visait par le biais d'une question à identifier s'il y avait un souci constant quelconque concernant des liens avec le gouvernement des États-Unis. Toutefois, ceci apparaît être négligeable. Les personnes apparaissent beaucoup plus concernées par le fait que le ccNSO demeure une organisation neutre, non gouvernementale, multilatérale et entièrement démocratique.

### ψ Pas de souhait réel d'agrandir le ccNSO

Nous avons recueilli quelques commentaires au cours des entretiens, y compris de la part de membres éminents du ccNSO, selon lesquels l'organisation comptait maintenant suffisamment de membres. Pour eux, l'augmentation du nombre des membres n'est pas une priorité. C'est parce que les près de 120 non membres du ccNSO gèrent moins de 10% de l'ensemble de l'espace des ccTLD. Certains ont seulement quelques centaines de noms de domaine.

## 3.3 Analyse et recommandations

Nous résumons les obstacles empêchant les registres de ccTLD de chercher à adhérer au ccNSO :

Figure 42 : Obstacle à l'adhésion au ccNSO

Obstacles à l'adhésion	Qui ?	Remède
Questions concernant la pertinence et la transparence du ccNSO	Organisations gouvernementales et commerciales	Règlements modérés Améliorer l'efficacité Améliorer la transparence ...
Manque d'informations	ccTLD de l'AP et de l'AF	Améliorer l'information avec plus de ressources et/ou d'efficacité
Langue	ccTLD de l'AP et de l'AF	Traduction systématique du site Web et des documents principaux
Ressources pour participer aux réunions (temps, financement)	ccTLD de l'AP et de l'AF	Affecter plus de ressources financières pour inviter des ccTLD de l'AF et de l'AP

Avec 106 membres sur 248, le ccNSO ne compte toujours que 41% des ccTLD, même si ceux-ci représentent à leur tour 90% des noms de domaine enregistrés sous un cc. Quelques pays/territoires importants ne sont pas représentés (par ex. l'Inde, l'Espagne, l'Irlande, l'Iran, le Pakistan).

Encourager l'adhésion demeure une priorité importante afin de renforcer la légitimité du ccNSO au sein du système de l'ICANN.

**Recommandation 4 :** Le personnel du ccNSO devrait s'adonner régulièrement à des activités de faire-savoir afin d'attirer plus de membres et d'établir une meilleure communication avec les non membres. L'ICANN devrait augmenter les ressources afin de proposer des services attrayants et de valeur ajoutée à la communauté des ccTLD. Ces services de valeur ajoutée nécessiteraient un « gestionnaire communautaire en ligne » dédié<sup>40</sup> chargé d'attirer de nouveaux membres, notamment des régions sous-représentées.

Il faudrait noter que ce gestionnaire communautaire en ligne ne se consacrerait pas à la coordination d'activités liées à l'augmentation du nombre de membres. Il ou elle se consacrerait à la « gestion communautaire en ligne » pour l'ensemble de la communauté des ccTLD sans inclure les tâches opérationnelles comme c'est le cas actuellement. Ce point est approfondi dans la section « ressources ».

Les obstacles à l'adhésion qui ont été identifiés (manque d'informations, perception ambivalente du ccNSO, etc.) peuvent être partiellement résolus par le ccNSO lui-même et plusieurs recommandations abordent cette préoccupation. De plus, nous considérons que le ccNSO pourrait s'engager dans une stratégie d'encouragement de l'adhésion en collaboration avec l'ALAC et le GAC. Au niveau national, ces organisations sont en contact avec les gestionnaires de ccTLD et pourraient aider à les convaincre à adhérer au ccNSO.

**Recommandation 5 :** Le ccNSO devrait discuter avec le GAC et l'ALAC afin de définir une initiative conjointe pour stimuler les niveaux d'adhésion de tous les SO et AC au sein de l'ICANN.



---

<sup>40</sup> Voir la définition [http://en.wikipedia.org/wiki/Online\\_community\\_manager](http://en.wikipedia.org/wiki/Online_community_manager)

## 4 Coordination au sein du système de l'ICANN

Cette section examine comment le ccNSO est perçu par les autres SO et AC et dans quelle mesure il est considéré comme collaborant et communiquant avec eux de manière efficace.

### 4.1 Collaboration et communication avec d'autres SO et AC

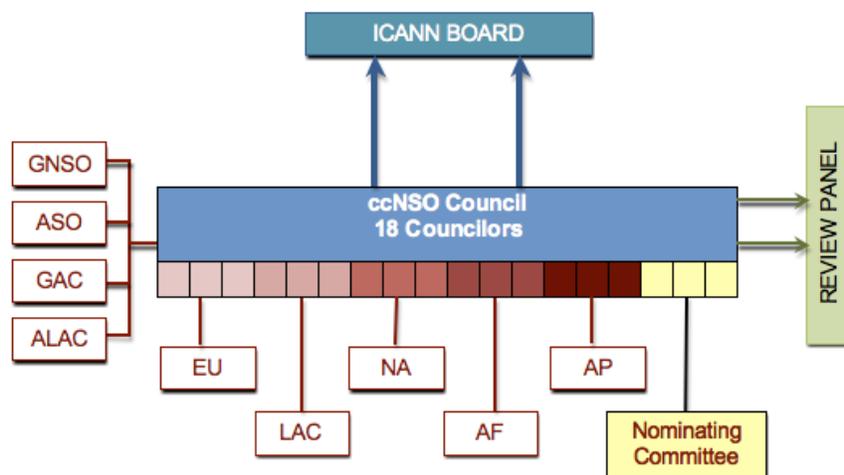
#### 4.1.1 Estimation factuelle de base

Le système de l'ICANN comporte trois organisations de soutien (SO) et quatre comités consultatifs (AC). La fonction principale des SO - le ccNSO, le GNSO et l'ASO - est d'élaborer des politiques ; celle des AC - le GAC, l'ALAC, le RSSAC et le SSAC - est de fournir des conseils au Conseil d'administration concernant les intérêts et les besoins des parties prenantes qui ne sont pas directement impliquées dans les organisations de soutien.



58

Figure 43 : organigramme du ccNSO illustrant la constitution du conseil et les liens au Conseil d'administration de l'ICANN et aux autres SO et AC.



Les relations entre les SO et les AC sont gérées par le biais d'un système de chargés de liaison et d'observateurs. Le principe de ce système est que chaque SO et AC est représenté(e) auprès de chaque autre SO et AC par un chargé de liaison à qui incombe la tâche d'assurer le dialogue ouvert sur des enjeux d'intérêt commun. La nomination des chargés de liaison et des observateurs est définie dans le document des règles et directives du ccNSO.

Les liens de travail entre les SO et les AC sont également assurés par l'établissement de groupes de travail conjoints, par ex. le groupe de travail de liaison ccNSO-GAC. Ces groupes de travail sont établis pour une variété de buts mais ont pour objectif commun le renforcement du dialogue à travers la planification de réunions communes et la coordination du travail dans le cadre de projets communs (par ex. le travail sur l'introduction des ccTLD IDN dans le cas du ccNSO et du GAC).

Figure 44 : membres du Conseil d'administration et chargés de liaison nommés par le ccNSO

Chargés de liaison du ccNSO	Conseil d'administration de l'ICANN	GAC	GNSO	ALAC
Chargé de liaison externe auprès du ccNSO	Peter Dengate Thrush et Mike Silber (Pas vraiment chargés de liaison. Ils ont été nommés au Conseil d'administration par le ccNSO)		Olga Cavalli	Rudi Vansnick
Chargés de liaison du ccNSO auprès des autres SO et AC			Han Chuan Lee	Ron Sherwood



#### 4.1.2 Conclusions du sondage et des entretiens

**QE 13 :** Y a-t-il des mécanismes de collaboration et de communication réguliers et appropriés en place entre le ccNSO et les autres SO et AC ?

Les représentants des autres SO et AC font état d'impressions mitigées quant aux niveaux actuels de collaboration et de communication avec le ccNSO. A une question concernant les efforts du ccNSO à cet égard et à laquelle il fallait répondre par oui ou par non, les réponses se répartissent entre 'oui' et 'non' à raison de 50/50 sans aucune réponse exprimant 'oui, absolument' ou 'non, absolument pas'.

On a le sentiment qu'on pourrait faire plus en matière de faire-savoir des activités du ccNSO et ce sentiment est résumé par ce membre du GNSO :

*« Je ne suis pas au courant de beaucoup de communication de la part du ccNSO. Les seules informations desquelles je suis au courant proviennent de contacts personnels. Je ne suis pas sûr de ce que l'on pourrait faire pour améliorer la situation, mais la perception actuelle (et ceci ne se limite pas au ccNSO) est qu'il s'agit d'une boutique fermée »*

D'autres s'expriment de manière plus positive bien qu'il y ait le sentiment que le ccNSO pourrait faire plus en matière de planification et de communication de ses objectifs à court, moyen et long terme aux autres SO et AC.

*« Le ccNSO coopère de manière réussie avec d'autres parties de l'ICANN. Il aide également le Conseil d'administration de l'ICANN par ses recommandations. Cependant, il s'agit d'une approche essentiellement réactive. Le ccNSO pourrait améliorer l'établissement de son propre programme. Le ccNSO pourrait également renforcer ces activités concernant la création de meilleures pratiques communes ».*

Figure 45 : Y a-t-il suffisamment d'efforts de la part du ccNSO en termes de communication et d'efforts collaboratifs avec les autres organisations de soutien et comités consultatifs ? (SO et AC de l'ICANN).



## 4.2 Perception du ccNSO de la part des autres SO et AC de l'ICANN



### 4.2.1 Conclusions du sondage et des entretiens

60

**QE 6** : Comment les autres organisations de soutien et comités consultatifs comprennent-ils le mandat du ccNSO ?

Au-delà du processus officiel de communication, il existe une perception très répandue de la coexistence d'entités différentes au sein du système de l'ICANN lesquelles fonctionnent dans un isolement relatif l'une par rapport à l'autre. Le terme qui revient fréquemment pour décrire cette perception est le « silo ».

*« Le problème principal est la structure de silo du système de l'ICANN. Le manque de communication n'est pas spécifique du ccNSO, il s'applique également au GNSO. L'évolution actuellement débattue du GNSO vers un modèle de groupe de travail pour son processus d'élaboration de politiques est positive ».*

*« On dirait qu'il s'agit d'une structure quelque peu autonome au sein de l'ICANN que les autres regroupements / AC ne suivent pas aussi étroitement que l'activité du GNSO (qui représente le noyau de l'activité de l'ICANN). La responsabilité est importante lorsque des décisions sont à prendre. Comme le ccNSO apparaît (du moins de l'extérieur) plus comme une structure coordinatrice entre des acteurs indépendants, il existe en fait peu de prise de décision réelle qui soit exécutoire par les membres. Si le ccNSO était appelé à assumer un rôle plus important dans la surveillance de son propre monde, des mécanismes de responsabilité améliorés (y compris le recours) seraient requis ».*

La perception du ccNSO qu'ont les autres SO et AC au sein de l'ICANN dépend dans une grande mesure du niveau de coopération qu'ils ont avec le ccNSO. Bien que le ccNSO soit considéré comme utile et important par d'autres organisations, plusieurs signalent que le ccNSO a tendance à fonctionner dans l'isolement par rapport aux autres SO et AC.

« Les mécanismes permettant de découvrir quand un enjeu a un impact sur plus d'une organisation de soutien et comment le traiter de manière appropriée avant que l'enjeu ne disparaisse dans le silo d'une seule SO sont insuffisants. A titre d'exemple, l'on cite le débat actuel sur les nouveaux gTLD, où d'autres parties prenantes affectées par la question (ccNSO, GAC et RSSAC) ont été impliquées dans la discussion beaucoup trop tard. Le résultat est qu'au lieu d'avoir une discussion préalable des principes avec toutes les parties prenantes, la discussion a lieu après la création d'un projet de plan de mise en œuvre. Introduire des changements importants à ce stade est plus difficile et plus coûteux ».

D'autres considèrent que le ccNSO est un forum essentiel pour mener les débats et parvenir à un consensus à base large concernant des problématiques et des enjeux tels que l'introduction des ccTLD IDN.



Un autre commentaire a été fait lors d'un entretien avec un membre de l'ALAC :

« Nous souhaiterions développer la collaboration avec le ccNSO. Mais ils ne sont pas intéressés par notre opinion. Le ccNSO semble uniquement intéressant à sa manière ». La perception dominante que l'on a du ccNSO est qu'il est trop isolé au sein du système de l'ICANN.

61

Toutefois, toutes les personnes interrogées au cours de la conférence de Nairobi ont exprimé une perception très positive des récents échanges sur les enjeux de sécurité. S'il existe certaines questions concernant l'absence de débat interne sur cet enjeu, tous considèrent que ce qui s'est passé a renforcé la position du ccNSO au sein du système de l'ICANN.

### 4.3 Analyse et recommandations

Bien que le système de l'ICANN soit clairement conçu pour encourager le dialogue et la collaboration entre les SO et les AC, il apparaîtrait en pratique que ceci ne prend pas toujours place à la satisfaction de toutes les parties concernées.

L'impression des réviseurs, fondée sur les conclusions du sondage, les entretiens réalisés et les discussions informelles, est que cette perception que l'on a d'entités séparées travaillant dans un isolement relatif l'une par rapport aux autres, concerne particulièrement le ccNSO.

Plusieurs membres importants des autres SO au sein du système de l'ICANN ont avoué ne pas vraiment comprendre ce que le ccNSO fait ou représente. Un membre important du conseil d'une des autres organisations de soutien a admis « avoir une idée très limitée du rôle et de la fonction du ccNSO et de la manière selon laquelle ce rôle et cette fonction s'accordent avec ceux des autres SO et AC ».

Certaines personnes interviewées ont attiré notre attention sur deux catégories d'acteurs : « les bureaux d'enregistrements mondiaux » et les « titulaires de noms de domaine mondiaux ». La dénomination « bureaux d'enregistrement mondiaux » se réfère ci-après aux bureaux d'enregistrement qui distribuent une grande variété de noms de domaine ccTLD. « Les titulaires de noms de domaine mondiaux » sont des titulaires de noms de domaine (principalement de grandes sociétés et marques) actifs à un niveau mondial, qui enregistrent des noms de domaine dans plusieurs pays et opèrent avec un grand nombre de gestionnaires de ccTLD. Les deux catégories pourraient être touchées par les politiques de ccTLD. Les deux sont représentées au sein du système de l'ICANN. Les bureaux d'enregistrement mondiaux sont représentés au sein du GNSO par le biais du « groupe de parties prenantes bureaux d'enregistrement », un des six regroupements du GNSO qui représentent le regroupement de bureaux d'enregistrement. Au sein du GNSO, ils prennent part au développement de politiques relatives aux enjeux de politiques de gTLD. « Les titulaires de noms de domaine mondiaux » sont représentés au sein du GNSO dans le « regroupement d'utilisateurs commerciaux et entreprises ». Les titulaires de noms de domaine sont également représentés dans l'ALAC.



De nouveaux regroupements au sein du ccNSO représentant les bureaux d'enregistrement et les titulaires de noms de domaine pourraient être considérés. Ceci serait un changement structurel dans le ccNSO et les avantages que ce changement pourrait apporter ne sont pas clairs. Cependant, prenant en compte l'importance du développement de coordination avec les autres SO, un groupe de travail pourrait être établi afin d'officialiser les processus de coordination avec les bureaux d'enregistrement et les titulaires de noms de domaine représentés dans le GNSO par leurs propres regroupements.

**Recommandation 6 :** Lorsque le ccNSO développe une politique qui pourrait avoir un impact sur l'activité des bureaux d'enregistrement et des titulaires de noms de domaine, le ccNSO devrait être capable de recueillir leurs opinions. Un groupe de travail devrait être établi avec le GNSO afin de définir un processus officiel dans cette perspective.

Le mécanisme de « chargés de liaison » et d' « observateurs » présente certains mérites bien qu'il soit très dépendant de la qualité de la relation entre les individus.

Cette problématique n'est pas spécifique du ccNSO. Il n'existe pas de recommandation spécifique sur ce point.

De plus, de récentes initiatives entre le ccNSO, le GAC et l'ALAC<sup>41</sup> ont montré que la coordination peut être efficace telle qu'elle fonctionne actuellement.

Une discussion spécifique concernant les relations avec le GAC est présentée plus en détail plus loin (voir §7, L'avenir du ccNSO : but et mandat.).

---

<sup>41</sup> Positions et lettres communes dans l'échange avec l'ICANN portant sur la sécurité (voir §2.3.2 - développant les positions du ccNSO)

## 5 Ressources fournies par l'ICANN

---

Le ccNSO n'est pas une structure officielle indépendante disposant de son propre budget opérationnel et personnel salarié. Il fait partie intégrante de l'ICANN et, en tant que tel, dépend entièrement des ressources budgétaires et humaines de l'ICANN. Comme l'avocat-conseil de l'ICANN l'a déclaré dans les négociations qui ont précédé l'établissement du ccNSO :

*« Une organisation de soutien, telle que le sera le ccNSO [...] un groupe qui n'aura pas de structure juridique officielle et ne sera pas une entité indépendante qui existe en dehors de l'ICANN. Soit, le ccNSO fait partie de l'ICANN ».*<sup>42</sup>

Il s'agit d'une sous-structure de l'ICANN basée sur l'adhésion de membres et dont les activités sont intégrées et dépendent entièrement du personnel et des ressources budgétaires que l'ICANN lui fournit.



### 5.1 Ressources en personnel

#### 5.1.1 Estimation factuelle de base

Le soutien de l'ICANN en termes de personnel est décrit dans les règlements :

*« À la demande du conseil du ccNSO, un membre du personnel de l'ICANN peut être désigné pour soutenir le ccNSO et est désigné comme chef du personnel du ccNSO [...] l'ICANN fournit le soutien administratif et opérationnel nécessaire au ccNSO pour l'exercice de ses responsabilités. Un tel soutien ne comprend pas l'obligation de la part de l'ICANN de financer les frais de déplacement engagés par les participants du ccNSO pour se rendre à toute réunion du ccNSO ou pour toute autre raison ».*

Les règlements stipulent que « le conseil du ccNSO peut prévoir, aux frais du ccNSO, un soutien administratif et opérationnel en plus de ou comme alternative au soutien fourni par l'ICANN ».<sup>43</sup> A ce jour, toutefois, le ccNSO n'a pas fait de telles prévisions et nous nous demandons comment le ccNSO pourrait jamais disposer d'un personnel supplémentaire « à ses propres frais » puisque l'organisation n'a pas de statut juridique en dehors de l'ICANN. Même si le ccNSO décidait de commencer à faire payer des frais d'inscription à ses membres en vue d'embaucher un personnel supplémentaire, ces fonds devraient sans doute être conservés dans un compte de l'ICANN.

Le secrétariat actuel de l'ICANN comporte un membre du personnel et deux conseillers :

- membre du personnel : conseiller stratégique principal, chargé de travailler avec le ccNSO sur les politiques et sujets y liés et qui remplit la fonction de gestionnaire de problématique ccPDP lorsque le conseil lui affecte cette tâche.
- conseiller 1 : secrétariat ccNSO
- conseiller 2 : conseiller du secrétariat ccNSO

De plus, à titre provisoire, les services d'un conseiller externe pour la coordination des activités de l'un des groupes de travail du ccNSO sont couverts par l'ICANN.

---

<sup>42</sup> Clarification de questions juridiques posées lors du lancement du ccNSO, John O. Jeffrey, avocat-conseil de l'ICANN

<sup>43</sup> Règlements de l'ICANN, article IX, section 7. *Personnel et financement.*

Le secrétariat du ccNSO est un élément décisif du ccNSO et est généralement perçu par les membres comme fonctionnant très bien dans la limite des moyens mis à sa disposition par l'ICANN. Une appréciation profonde est exprimée à l'égard de la secrétaire actuelle du ccNSO et de son assistante, et la manière efficace selon laquelle elle coordonne les activités administratives principales de l'organisation. Le secrétariat actuel a été mis en place depuis janvier 2007 et a introduit plusieurs réformes afin d'améliorer et de rationaliser des processus administratifs essentiels. Ces réformes comprennent :

- une restructuration complète du site Web du ccNSO avec l'ajout d'attributs utiles tels que la liste des membres mise à jour, les pages de profil individuelles, les liens rapides aux documents principaux (règles et directives, règlements, comptes-rendus de réunions, etc.), un canal YouTube récemment lancé et une page de « ressources » pour permettre aux membres de partager des documents d'intérêt commun.
- un processus plus systématique et simplifié pour le traitement des demandes d'adhésion (il semble qu'il n'existait pas de processus auparavant et que plusieurs mois pouvaient passer avant que les demandes ne soient reconnues ou traitées).
- une approche plus proactive pour la prise en compte des points de vue des membres de par la mise en œuvre de sondages réguliers.
- une stratégie de faire-savoir plus coordonnée principalement par le biais d'une participation régulière à des événements des organisations régionales.



### 5.1.2 Conclusions du sondage et des entretiens

**QE 12 : (i)** Le ccNSO dispose-t-il des ressources nécessaires pour accomplir ses tâches ? **(ii)** Le soutien fourni par l'ICANN au ccNSO était-il suffisant et proportionnel aux besoins du ccNSO en termes de ressources en personnel ainsi qu'en termes administratifs et opérationnels ?

#### Ψ Perceptions des membres du ccNSO

La question concernant le soutien en ressources humaines nécessaires de la part de l'ICANN pour que le ccNSO accomplisse ses tâches a suscité une variété de réponses. Environ la moitié des répondants au sondage et d'autres personnes que nous avons interviewées répondent par l'affirmative et considèrent que le nombre actuel de membres du personnel est suffisant :

*« Ce à quoi nous nous attendons de la part du ccNSO est d'améliorer l'échange entre les registres et de représenter leur intérêt au sein du système du ccNSO. Nous n'avons pas besoin de personnel supplémentaire qui créerait des procédures bureaucratiques comprenant plus de frais ».*

L'autre moitié s'interroge si les niveaux actuels de personnel seront suffisants pour parer à une charge de travail de plus en plus croissante, notamment en vue de l'introduction des ccTLD IDN et de l'effet que ceci aura sur la structure d'adhésion et le fonctionnement du ccNSO.

*« Nous aurons probablement besoin d'un personnel / administration plus permanent afin d'accomplir notre tâche consistant en la prestation de conseils et en la coordination des processus de politiques. L'organisation et le personnel de l'ICANN croissent ce qui signifie que les bénévoles devront faire face à trop de pression. De cette manière, le modèle ne fonctionne pas et le personnel de l'ICANN domine le processus mais est bloqué à la fin ce qui résulte en inefficacité et frustration ».*

Une catégorie séparée considère qu'un personnel plus indépendant, financé par les membres du ccNSO serait souhaitable. Il y a besoin, selon les propres paroles d'un gestionnaire de ccTLD « *d'une administration ccNSO plus permanente financée et pourvue en personnel par la communauté des ccTLD* ».

Nous notons simplement cette différence d'opinion concernant la taille, le rôle et l'indépendance du secrétariat du ccNSO et n'offrons pas de recommandations spécifiques.

## 5.2 Ressources techniques fournies par l'ICANN



### 5.2.1 Estimation factuelle de base

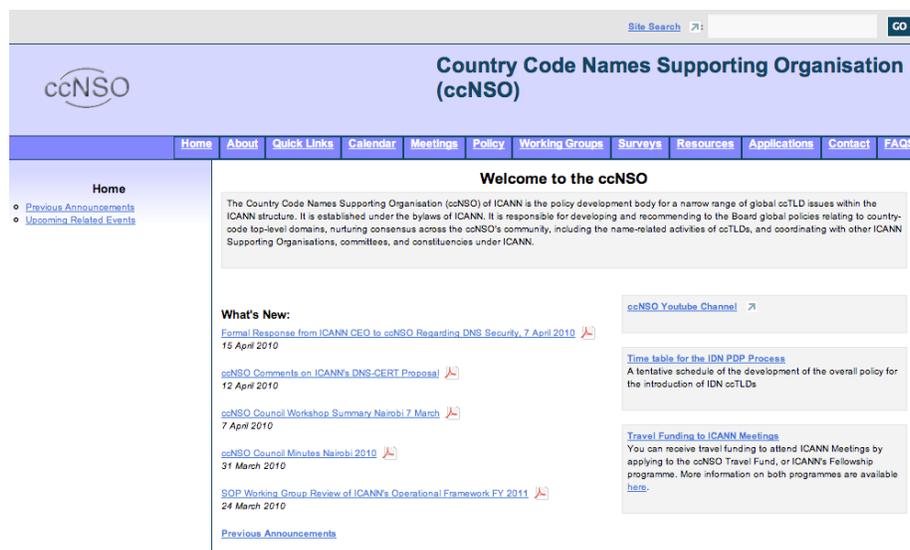
65

Le ccNSO dépend grandement de l'utilisation du site Internet et de la messagerie pour l'archivage et la diffusion d'informations.

#### ψ Site Web

La page Web actuelle du ccNSO est limitée aux informations essentielles liées aux préoccupations directes du ccNSO : réunions, politique, groupes de travail. Elle n'est pas orientée « vie du ccNSO en temps réel ». Il s'agit plus d'un site Web de référence technique que d'un site Web communautaire.

Figure 46 : page d'accueil du ccNSO



Un projet a été lancé en 2009 pour améliorer le site Web et un sondage a été réalisé auprès des membres du ccNSO.

Deux documents ont été émis en mai 2010<sup>44</sup>:

- spécification de conception pour la mise à jour du ccNSO.ICANN.ORG, version 1.0, 20 mai 2010
- spécification fonctionnelle pour la mise à jour du ccNSO.ICANN.ORG, version 2.3, 25 mai 2010.

Un nouveau site Web basé sur ces spécifications est censé être mis en œuvre à court terme.

### Ψ *Listes de diffusion*

Le conseil du ccNSO a également sa propre liste de diffusion, permettant aux membres de discuter de questions d'intérêt commun, et chaque groupe de travail a sa propre liste de diffusion.



---

<sup>44</sup> Ces deux documents n'ont pas encore été publiés

### Ψ Conférences téléphoniques

Le conseil du ccNSO se réunit une fois par mois dans une conférence téléphonique.

Les groupes de travail travaillent quelquefois au moyen de conférences téléphoniques.

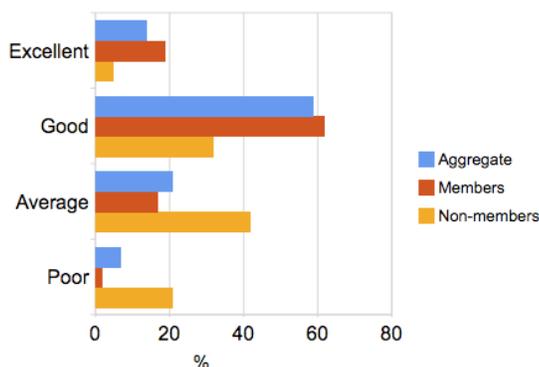
### Ψ Balados audio et webémissions

Les réunions physiques sont habituellement transmises par balado audio et webémission. Les participants à distance peuvent également poser des questions en ligne dans le cadre d'un forum de clavardage.



### 5.2.2 Conclusions du sondage et des entretiens

Figure 47 : site Web du ccNSO : « Que pensez-vous de la qualité des informations qui vous régulièrement transmises par le ccNSO ? »



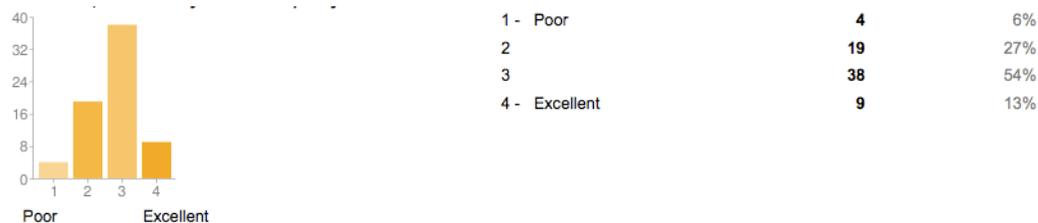
Les répondants considèrent que la qualité des informations régulièrement transmises par le ccNSO est en général bonne et facilement accessible.

Figure 48 : site Web du ccNSO : « Lorsque vous visitez le site Web du ccNSO, trouvez-vous habituellement les informations que vous recherchez ? » (tous les répondants)



Les répondants considèrent qu'ils trouvent habituellement les informations qu'ils recherchent.

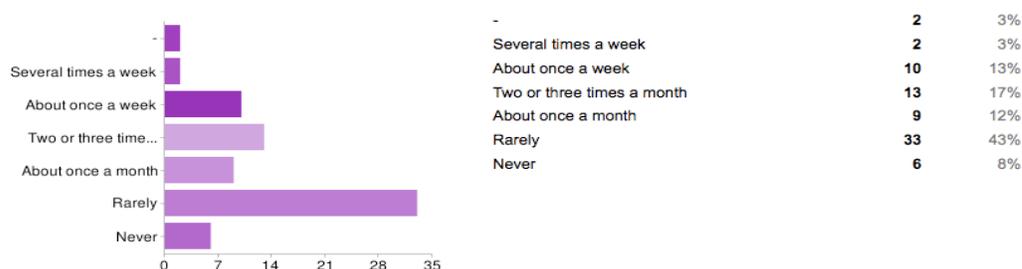
Figure 49 : site Web du ccNSO : qualité du site (tous les répondants).



Les répondants, en proportions égales, considèrent que la qualité du site Web est principalement bonne :



Figure 50 : site Web du ccNSO : fréquence des visites (membres et non membres)



Le site Web du ccNSO est une plate-forme naturelle et énormément utilisée pour la communication.

Nous notons cependant que parmi les ccTLD, membres et non membres du ccNSO confondus, 50% n'ont jamais ou ont rarement visité le site. Parmi les membres, 40% signalent l'avoir visité en de rares occasions.

### 5.3 Ressources budgétaires

En réponse à l'appel à propositions pour cette révision, ITEMS International a proposé d'inclure une analyse qui « *considérerait le modèle de financement actuel du ccNSO par les contributions volontaires de ses membres. Ceci [comprendrait] comprend une image claire de la position actuelle et future de l'organisation et offre une feuille de route pour le passage de la position actuelle à la position future. A mesure que le ccNSO progresse, il nécessitera l'utilisation efficace et efficiente de ressources stratégiquement importantes. Notre analyse financière fournira la base pour la mise en œuvre d'un système de coût correctement conçu qui permette d'aider à identifier et à surveiller l'utilisation des ressources stratégiques dans le temps* ».

Cependant, des représentants du ccNSO et le personnel de l'ICANN ont souligné aux réviseurs lors de la réunion de lancement (décembre 2009) qu'il n'existait pas de comptabilité analytique concernant les activités du ccNSO. Il y a un budget global de l'ICANN, une partie duquel couvre les activités de soutien des ccTLD et les dépenses du ccNSO y liées. Toutefois, le champ de la révision ne couvre pas les aspects financiers de l'organisation.

Les questions budgétaires sont détaillées dans une sous-section d'analyse approfondie.

Néanmoins, en tant que résultat des entretiens réalisés dans le cadre de cette révision et tenant compte de l'intérêt exprimé par certains membres concernant les aspects financiers de la révision, les réviseurs ont demandé une clarification de leur mandat sur ce point<sup>45</sup>. La réponse du directeur de la révision a confirmé que «*le mandat n'exige pas de vous une analyse ou une enquête budgétaire, d'efficacité ou financière, ni la prestation de recommandations dans ces domaines*».



Nous examinons deux cas de figure dans cette section :

- la part du budget de l'ICANN affectée au « soutien aux codes de pays et soutien au ccNSO »
- l'apport financier des ccTLD au budget de l'ICANN.

#### *Ψ Le soutien aux codes de pays et le soutien aux activités du ccNSO dans le budget de l'ICANN*

Selon les données financières de l'ICANN<sup>46</sup>, le budget global de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2003/04 (l'année d'établissement du ccNSO) était de 8,3 millions de dollars US. Pour l'exercice fiscal 2004/05, il était de 15,8 millions de dollars US. A cette période, il n'y avait pas de séparation de coûts par groupe de détermination des frais. Ainsi, les coûts liés au ccNSO et aux activités ccTLD ne peuvent pas être déterminés pour cette période.

---

<sup>45</sup> Questions posées par ITEMS International à l'ICANN :

1 Comment définissez-vous notre mandat et ses limites concernant les aspects financiers de la révision ?

2 Si ceci est pertinent selon la réponse au point 1, sommes-nous autorisés : a. à demander à l'ICANN des détails de la comptabilité analytique afin de comprendre le modèle de coût du ccNSO, b. à publier les résultats de nos enquêtes dans notre rapport.

Réponse de l'ICANN (Marco Lorenzoni - ICANN - Directeur, révision organisationnelle) :

« Je comprends votre souci et - en coordination avec le groupe de travail sur la révision du ccNSO - j'essaierai de répondre à vos questions en résumant ce qui a été déjà discuté à fond.

- Votre interprétation selon laquelle vous 'êtes supposés analyser tous les aspects de l'activité du ccNSO' est erronée. Vous avez un mandat spécifique qui établit le centre de votre travail et exclut explicitement ou implicitement certains aspects de l'activité du ccNSO de votre champ d'action.
- Votre mandat n'exige pas de vous une analyse ou une enquête budgétaire, d'efficacité ou financière, ni la prestation de recommandations dans ces domaines. De telles recommandations - si formulées - seront considérées comme étant hors mandat.
- En raison de votre mandat, si vous ressentez le besoin de demander au personnel de l'ICANN de vous fournir une vue d'ensemble des principes de comptabilité et du budget à la disposition du ccNSO, vous avez pleinement le droit de le faire. Je suppose que votre réunion avec M. Kevin Wilson, notre directeur financier, vous a déjà permis d'avoir un aperçu sur ce type d'information contextuelle.
- Si vous veniez à constater, lors de votre enquête, des attentes, des demandes, une insatisfaction des membres de la communauté concernant certains aspects du travail ou du mandat du ccNSO qui ne sont pas inclus dans votre champ de travail, veuillez les mentionner dans votre rapport en tant qu'autres problématiques émergentes ou les lier aux questions pertinentes de votre mandat.

<sup>46</sup> 'Budget adopté pour l'exercice fiscal 2004-2005' : <http://www.icann.org/en/financials/budget-fy04-05-06oct04.html>

Dans le rapport publié en mai 2009 intitulé *Analyse des dépenses de l'ICANN par secteur d'intérêt de parties prenantes*, une ventilation des différents groupes de secteurs de dépenses est (EAG) donnée. Le soutien aux cc et aux activités du ccNSO représente 9 062481 dollars US soit 16,7% des dépenses totales de l'ICANN.



Figure 51 : Dépenses de l'ICANN par groupe de secteurs

Expense Area Group (EAG)	Millions \$	%
1 Support IP addressing, RIR related activities, and NRO/ASO support	1,28	2,3%
2 Support for gTLD activities and GNSO support	18,69	34,4%
3 Country Code support and support for ccNSO activities	9,06	16,7%
4 NomCom travel, direct support and staff support	2,20	4,0%
5 Root Server Operations and Support for RSSAC activities	2,65	4,9%
6 Supporting SSAC activities and coordinating with Internet security efforts	2,92	5,4%
7 At-Large Support & support for ALAC activities	3,74	6,9%
8 TLG/IETF support	2,46	4,5%
9 Travel and coordination for Board activities & staff support for meeting preparation	7,16	13,2%
10 Government relations and support for GAC activities	3,73	6,9%
11 Ombudsman	0,45	0,8%
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>100,0%</b>

Source ICANN



Le budget lié au soutien aux ccTLD et ccNSO (9,06 millions de dollars US) est la deuxième plus grosse ligne budgétaire (16,7%) dans le budget total de l'ICANN après le « soutien aux gTLD et au GNSO » (34,4%).

71

Le système de comptabilité énumère les différentes activités couvertes par ce budget.

Figure 52 : Soutien aux cc et soutien aux activités du ccNSO

Country Code support and support for ccNSO activities	9,06 (M\$)
IANA functions services for country code registries	
Conducting of ccTLD training courses.	
Local presence in regions, engagement with ccTLDs, regional organizations	
Communications to support cc issues	
Policy support work for the ccNSO	
Providing secretariat support for the ccNSO	
Providing constituency travel resources as needed to meetings	
An allocation of overhead costs such as rent, human resources, accounting.	

Plus de clarifications peuvent être obtenues par une transposition théorique du budget affecté selon les fonctions au sein de l'ICANN :

Figure 53 : Affectation théorique du budget de l'ICANN pour le soutien aux cc et le soutien au ccNSO

Functional Categories FY10 Budget	ICANN Millions \$	ccTLD support relevant	% in relevant budget	Theoretical ccTLD support allocation
gTLD Implementation and Delegation	7,45			
IDN Implementation	1,25	x	2,7%	0,24
IANA and Technology Operations Improvements	4,88	x	10,4%	0,94
Security, Stability, and Resiliency (SSR) Operations	5,48	x	11,7%	1,06
Contractual Compliance	3,22	x	6,9%	0,62
Core Meeting Logistics	5,99	x	12,8%	1,16
Constituency Support	6,27	x	13,4%	1,21
Policy Development Support	5,18	x	11,0%	1,00
Global Engagement and Increasing International Participation	6,38	x	13,6%	1,23
DNS Operations	1,46	x	3,1%	0,28
Administrative, Board Support, NomCom, Ombudsman, Travels	6,77	x	14,4%	1,31
<b>TOTAL</b>	<b>54,33</b>		<b>100%</b>	<b>9,06</b>

Original data: Source ICANN

Nous notons que les coûts totaux des ressources humaines atteignent 19,8 millions de dollars US en 2009 et 23,3 millions de dollars US pour 2010<sup>47</sup>. En tant que réviseurs, nous ne disposons pas de matériel supplémentaire qui nous permettrait de procéder à une analyse plus approfondie pour vérifier l'imputation des frais.

L'autre soutien fourni par l'ICANN est réparti au prorata entre les différentes organisations au sein du système de l'ICANN. L'affectation des ressources humaines (décrite dans l'analyse des dépenses de l'ICANN <sup>48</sup>) est soulignée ci-dessous :

**Figure 54 : ICANN : affectation des coûts de ressources humaines par groupe de secteurs de dépenses (EAG)**

Cost Analysis for EAGs	Executive (%)	IANA Staff Member (%)	Registrar Support Staff Member (%)	Policy Staff Member (%)	GP staff Member (%)
Support for IP addressing, RIR related activities, and NRO/ASO support	5	10	0	5	15
Support for generic TLD activities and GNSO support	35	10	90	35	15
<b>Country Code support and support for ccNSO activities</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
NomCom travel, direct support and staff support	0	0	0	0	0
Root Server Operations and support for RSSAC activities	0	0	0	0	0
Supporting SSAC activities and coordinating with Internet security efforts	5	5	0	5	8
At-Large support & support for ALAC activities	5	0	0	10	7
TLG/IETF support	0	50	0	0	5
Travel and coordination for Board activities & staff support for meeting préparation	15	5	10	10	15
Government relations and support for GAC activities	25	0	0	10	15
Ombudsman	0	0	0	0	0

Source ICANN



Le coût annuel estimé par l'ICANN pour les services qu'elle fournit à chaque ccTLD peut être simplement obtenu en divisant ce chiffre par le nombre de ccTLD énumérés dans la base de données de l'IANA (248). Ceci nous donne un chiffre de 38 709 dollars US par ccTLD.

### ψ Contribution des ccTLD au budget de l'ICANN

Le graphique suivant révèle la complexité des relations entre les ccTLD et l'ICANN concernant les contributions financières et la signature d'un accord :

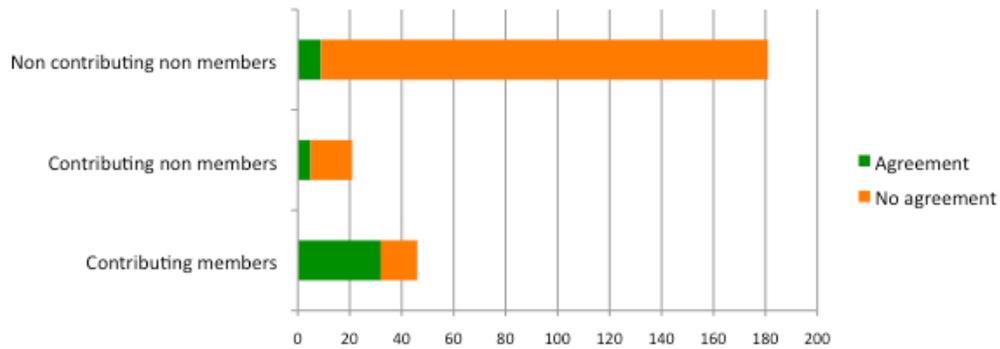
- la majorité des membres du ccNSO qui contribuent à l'ICANN (32) ont un accord signé mais un nombre important (14) ne l'a pas,
- certains non membres contribuent à l'ICANN et ont signé un tel accord (5) mais la plupart (16) d'entre eux ne l'ont pas fait,
- certains non membres mais qui ne contribuent pas ont signé un accord (9).

<sup>47</sup> Info disponible dans le budget de l'exercice fiscal 2010 (<http://www.icann.org/en/financials/adopted-opplan-budget-fy10-07jul09-en.pdf>) et dans l'état financier de l'ICANN de 2009 (<http://www.icann.org/en/annualreport/annual-report-2009-en.pdf>)

<sup>48</sup> <http://www.icann.org/en/financials/eag-analysis-29may09-en.pdf>



Figure 55 : Répartition de ceux qui contribuent à l'ICANN par ccTLD, selon l'appartenance au ccNSO et la signature d'un accord avec l'ICANN

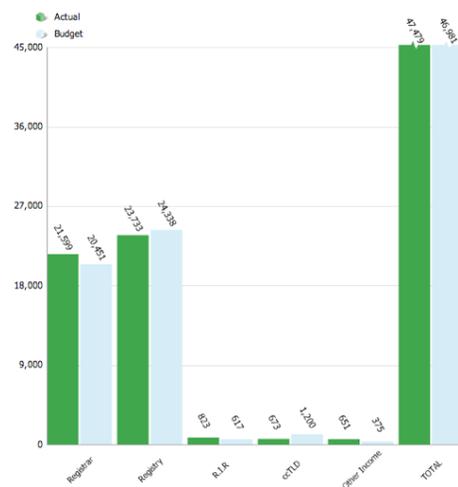


Les informations ci-dessous sont décrites par rapport à la réponse de l'ICANN. Elles sont entièrement fondées sur des données publiquement disponibles (analyse des dépenses de l'ICANN<sup>49</sup> et des directives<sup>50</sup>). Les contributions des ccTLD sont prévues annuellement et sont estimées à 1,6 million de dollars US pour l'exercice fiscal 2011.

Figure 56 : Sources de recettes de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2010<sup>51</sup>

Bureaux d'enregistrement	27 268	43%
Registres	32 451	51%
RIR	8 230	13%
ccTLD	1 600	3%
Autres	1 500	2%
<b>Recettes totales (x1000\$)</b>	<b>63 642</b>	<b>100%</b>

Figure 57 : Sources de recettes de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2010



<sup>49</sup> <http://www.icann.org/en/financials/eag-analysis-29may09-en.pdf>

<sup>50</sup> <http://www.icann.org/en/financials/cost-accounting-guidelines-21feb10-en.pdf>

<sup>51</sup> Projet de plan opérationnel et budget de l'exercice fiscal 2010 du 7 juillet 2009, adopté le 26 juin 2009, plan opérationnel et budget de l'exercice fiscal 2010, exercice fiscal se terminant le 30 juin 2010

Les contributions des ccTLD sont estimées à 1,6 million de dollars US pour l'exercice fiscal 2010 : elles représentent 3% des recettes de l'ICANN.

« En tant que paramètre budgétaire, les contributions des ccTLD sont prévues être de 1,6 million de dollars US pour l'exercice fiscal 2011, soit les mêmes que pour le budget de l'exercice fiscal 2010. Le mécanisme de financement est déterminé par les ccTLD eux-mêmes suite à des discussions tenues par le biais du ccNSO. Cette année, le personnel de l'ICANN demandera au ccNSO de l'aider à définir une prévision appropriée des contributions pour le budget final de l'exercice fiscal 2011 et cohérente considérant l'ensemble des mécanismes de contribution des ccTLD». <sup>52</sup>



### Ψ Pas de cotisation de membres pour le ccNSO

Avant l'établissement du ccNSO, certains ccTLD contribuaient volontairement au budget de l'ICANN.

75

Lorsque le ccNSO a été établi, un deuxième mécanisme de financement a été prévu afin de couvrir les dépenses du ccNSO : l'article IX, section 7 des règlements stipule « Le conseil du ccNSO établit les cotisations à payer par les membres du ccNSO pour couvrir les dépenses du ccNSO [...], et approuvé par les membres du ccNSO ».

Ce mécanisme semble avoir été abandonné : le site Web du ccNSO mentionne qu'il n'y a pas de cotisation : « Alors que les règlements de l'ICANN (article IX, section 7.3) autorisent la mise en place d'un mécanisme permettant de recouvrer les frais d'exploitation du ccNSO, les membres ont actuellement décidé qu'il n'y aurait pas de frais d'adhésion ».

### Ψ Contribution des ccTLD au budget de l'ICANN

Figure 58 : Visualisation graphique en couleur (heatmap) soulignant les contributions volontaires à l'ICANN pour l'EF 2008/09

(Source : ICANN)



Une contribution financière des gestionnaires de ccTLD aux opérations de l'ICANN est essentielle pour une répartition équitable des coûts parmi tous les regroupements.

<sup>52</sup> Proposition préliminaire de plan opérationnel et budget EF2011, ICANN, 15 février 2010

Actuellement, il existe 3 moyens utilisés pour le paiement :

- 1) En vertu d'un contrat : un petit nombre de gestionnaires de ccTLD ont un contrat avec l'ICANN en vertu duquel ils doivent payer un montant annuel. Ce montant est basé sur le nombre de noms qu'un gestionnaire de ccTLD gère.
- 2) Conformément à un cadre d'imputabilité : un nombre croissant de gestionnaires de ccTLD concluent un cadre d'imputabilité avec l'ICANN et y déterminent un montant qu'ils conviennent de verser à l'ICANN. Dans la majorité des cas le gestionnaire de ccTLD convient de réviser le montant tous les 12 mois.
- 3) Contribution volontaire : un nombre de gestionnaires de ccTLD font une contribution volontaire à l'ICANN chaque année.

Le groupe de travail sur le budget (BWG) a émis une directive pour aider les gestionnaires de ccTLD à déterminer un montant de contribution dans tout cadre d'imputabilité conclu avec l'ICANN ou pour aider les gestionnaires de ccTLD à calculer le montant de la contribution volontaire<sup>53</sup>. Cette directive n'envisage pas de rendre les contributions financières obligatoires.

Le BWG décrit en détail les contributions des gestionnaires de ccTLD pour fournir un guide aux gestionnaires de ccTLD quant à ce que leurs collègues sont en train de payer à l'ICANN. Le modèle de contribution est organisé en « bandes ». La bande inférieure du modèle se rapporte aux montants variant « entre 500 dollars et 5000 dollars US ».



Figure 59 : Nombre de contributions des ccTLD à l'ICANN (source : ICANN)

Bands	2005	2009
Over 150 000		1
100 000 to 150 000	1	0
70 000 to 100 000	4	6
40 000 to 70 000	2	7
20 000 to 40 000	6	7
5 000 to 20 000	9	6
500 to 5000	23	31
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	<b>45</b>	<b>58</b>

En 2005, 45 ccTLD ont contribué à l'ICANN. Jusqu'en 2009, leur nombre avait atteint 58 et un niveau mondial.

Les cinq ccTLD ayant le plus contribué représentent 41% du total des contributions des ccTLD à l'ICANN, et les dix ccTLD ayant le plus contribué représentent 64% de ce total.

Si nous considérons le rapport « contribution du ccTLD / nombre de noms de domaine enregistrés », nous notons une variété de situations : de 0,107\$ à 0,004\$ par nom de domaine enregistré.

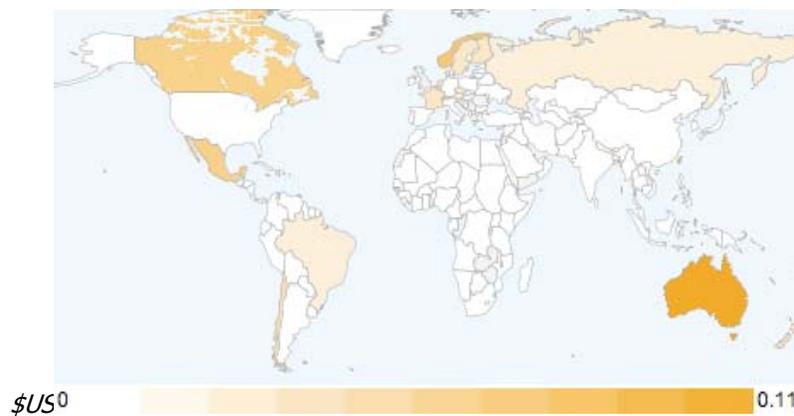
<sup>53</sup> <http://www.ccnso.icann.org/announcements/announcement-09mar07.htm>

Figure 60 : Contribution des ccTLD par noms de domaine enregistré  
(Source : ICANN<sup>54</sup>)

ccTLD	Contributions pour l'EF 08/09	Noms de domaine enregistrés	Contribution par ND enregistré
Australie	172 249\$	1 613 902	0,107\$
Taiwan	39 851\$	444 467	0,090\$
Japon	100 000\$	1 140 159	0,088\$
Norvège	30 000\$	458 440	0,065\$
Mexique	25 000\$	385 073	0,065\$
Canada	85 000\$	1 327 052	0,064\$
Suisse	70 000\$	1 381 198	0,051\$
Hongrie	22 000\$	450 000	0,049\$
Chili	12 000\$	271 381	0,044\$
Belgique	40 000\$	987 993	0,040\$
Nouvelle Zélande	15 000\$	381 964	0,039\$
Hong Kong	6 000\$	183 231	0,033\$
Suède	30 000\$	937 744	0,032\$
Corée	30 000\$	1 064 950	0,028\$
France	44 000\$	1 617 714	0,027\$
Pays-Bas	100 000\$	3 711 557	0,027\$
Finlande	6 000\$	227 331	0,026\$
Danemark	25 000\$	1 041 231	0,024\$
République Tchèque	15 000\$	635 478	0,024\$
Autriche	20 000\$	911 157	0,022\$
Russie	55 000\$	2 566 781	0,021\$
Brésil	40 000\$	1 951 781	0,020\$
Europe	40 000\$	3 178 390	0,013\$
Royaume-Uni	85 000\$	8 129 526	0,010\$
Allemagne	90 000\$	13 377 326	0,007\$
Chine	50 000\$	13 459 133	0,004\$



Figure 61 : Visualisation graphique en couleur (heatmap) soulignant le niveau de contribution par rapport au nombre de noms de domaine enregistrés. (Source : ICANN)



<sup>54</sup> <http://ccnso.icann.org/workinggroups/budgetwgreport.htm> et DominesInfo <http://www.domainesinfo.fr/statistiques.php>

## 5.4 Analyse et recommandations

### Ψ Ressources techniques

Le ccNSO dépend fortement de l'utilisation de son site Internet et de sa messagerie pour la diffusion et l'archivage des informations. Beaucoup d'informations sur le ccNSO sont disponibles sur son site Web. Toutefois, l'apparence est démodée et aurait besoin d'être rafraîchie. Nous sommes conscients qu'un travail est en cours à cet égard.



78

Le site Web actuel manque de certains attributs qui sont maintenant communs à des organisations basées sur l'adhésion tels que

- des wikis ou des outils de réseautage social (par ex. pour permettre la formation de sous-groupes régionaux, de langue ou d'écriture commune et l'échange entre ces sous-groupes),
- des fils de syndication,
- des « pages de profil » personnelles pour permettre aux membres de saisir et de maintenir leurs informations de profil à jour.

Certains wikis sont utilisés au sein de la communauté de l'ICANN comme avec le GNSO<sup>55</sup>. Un wiki ouvert au débat existe déjà pour les IDN<sup>56</sup>. Le CENTR dispose d'une section privée réservée aux membres et utilise des fils de syndication. La LACTLD utilise Twitter et Facebook.

Une restructuration approfondie du site Web a été lancée afin d'améliorer ce dernier.

*« Le ccNSO a entamé un processus de révision visant à rendre le site Web du ccNSO plus utile pour les membres. Le secrétariat du ccNSO a démarré des entretiens avec des membres de la communauté des ccTLD afin de recueillir des retours d'information sur ce que la communauté considère comme étant des points forts et des points faibles du site existant.*

*La croissance récente autant en nombre de membres du ccNSO qu'en nombre d'enjeux que l'organisation traite a motivé la révision. Très probablement, le site Web aura besoin d'une mise à jour afin de répondre aux nouvelles exigences et être prêt pour la croissance future.*

*Les réponses des entretiens avec les utilisateurs du site Web seront compilées et analysées. Sur la base de ces données, une équipe de bénévoles élaborera un plan quant au mode de mise en œuvre des changements les plus demandés<sup>57</sup> »*

Compte tenu des documents de travail liés aux spécifications du nouveau site Web, l'apparence et la mise à disposition des informations devraient être grandement améliorées.

Toutefois, certains attributs supplémentaires devraient être dûment envisagés par le ccNSO.

---

<sup>55</sup> <http://gns0.icann.org/>

<sup>56</sup> <http://idn.icann.org/>

<sup>57</sup> <http://www.icann.org/en/topics/policy/update-jan10-en.htm#8>

Au cours des dernières années, les sites Web sur Internet sont devenus des outils de soutien essentiels pour les communautés Web. Le concept du Web 2.0<sup>58</sup> a renforcé cette tendance. Un des termes les plus emblématiques communément utilisés pour représenter cette tendance est le terme « collaboratif ».

Aujourd'hui, beaucoup d'organisations utilisent des outils et des services collaboratifs. Certaines ont mis en œuvre - ou envisagent l'introduction - de réseaux sociaux Internet.

Dans les documents préliminaires liés aux spécifications, le terme « collaboratif » n'est jamais mentionné (il apparaît une seule fois dans un autre contexte). Pourtant, le concept de « média social » est mentionné en tant qu'initiative potentielle.

Le ccNSO est typiquement le genre de communauté où un réseau social Internet peut prouver être extrêmement puissant.



**Recommandation 7 :** Au-delà de l'amélioration en cours du site Web, nous recommandons la mise en œuvre d'un outil de réseautage collaboratif permettant au ccNSO de créer des sous-groupes autour de motifs thématiques, régionaux ou linguistiques. Un tel outil pourrait inclure un wiki, un calendrier, des fonctions de gestion de projet et permettre aux membres de mettre à jour leurs propres coordonnées de contact au sein du registre de tous les participants au ccNSO. L'articulation de cet outil collaboratif avec les listes de diffusion existantes reste à étudier. Un tel outil serait utile en termes d'animation de la communauté du ccNSO ainsi que d'attraction de nouveaux membres. L'animation d'un tel outil nécessite des capacités de « gestion communautaire ».

### Ψ *Ressources en personnel*

Plusieurs commentaires convergent vers le fait que le ccNSO devrait améliorer la communication avec les membres du ccNSO et plus généralement. Les informations sont disponibles mais la manière selon laquelle la communauté y a accès a besoin d'être améliorée.

L'idée de services de valeur ajoutée pour la communauté du ccNSO (y compris un gestionnaire communautaire) a été introduite comme moyen d'encourager l'adhésion. Il s'agit naturellement de la voie à suivre pour améliorer le fonctionnement de la communauté du ccNSO.

Des outils collaboratifs (y compris le réseau social Internet) devraient grandement aider un gestionnaire communautaire à fournir des services de vraie valeur ajoutée.

**Recommandation 8 :** L'ICANN devrait fournir au ccNSO des capacités de « gestion communautaire » appropriées afin d'utiliser l'outil collaboratif au mieux.

### Ψ *Ressources financières*

La question de versement d'une contribution financière à l'ICANN de la part des gestionnaires de ccTLD a longtemps été une question épineuse.

- D'une part, les contributions des ccTLD ont considérablement augmenté ces dernières années, passant de 0,6 à 1 million 567 mille dollars US. Cette croissance s'est stabilisée à 1,6 million\$ dans le plan opérationnel et budget de l'ICANN.

---

<sup>58</sup> <http://oreilly.com/web2/archive/what-is-web-20.html>

Figure 62 : Contributions des ccTLD, 2001 - 2009

Exercice ICANN <sup>59</sup>	fiscal	Contributions des ccTLD	
2001-02		603 041	
2002-03		604 925	
2003-04		866 536	
2004-05		1 015 105	
2005-06		1 002 857	
2006-07		1 348 778	1 552 865
2007-08		1 394 953	1 670 954
2008-09		1 338 252	1 567 752
2009-2010 (prévues)			1 600 000
2010-2011 (prévues)			1 600 000



- D'autre part, le budget affecté par l'ICANN aux ccTLD et au ccNSO a atteint 9,6 millions pour l'exercice fiscal 2009/10 (plus que le budget d'exploitation total de l'ICANN il y a six ans).

L'ICANN a bien précisé que les coûts liés aux activités du ccNSO et des ccTLD (estimés à 9,6 millions de dollars US) étaient loin d'être couverts par le niveau actuel des contributions financières des ccTLD (prévues atteindre 1,6 million de dollars US dans l'exercice fiscal 2011).

Le ccNSO travaille avec l'ICANN sur la question. Dans le compte-rendu de sa réunion du 11 mars 2010, le conseil a résolu :

*« Le conseil du ccNSO note l'écart entre les contributions actuelles des ccTLD à l'ICANN et la somme imputée aux ccTLD dans la dernière analyse des dépenses de l'ICANN. Le conseil du ccNSO note également que les contributions des ccTLD à l'ICANN ont augmenté de près de 150% avec le temps. Le conseil réaffirme les directives actuelles relatives à la contribution des ccTLD à l'ICANN, élaborées en 2006 par le ccNSO (<http://www.ccnsso.icann.org/announcements/announcement-09mar07.htm>) et s'engage à entamer le dialogue avec la communauté et l'ICANN sur les questions de contributions des ccTLD et de dépenses imputées par l'ICANN aux ccTLD ».*

D'autres aspects des questions financières sont décrits dans la section « l'avenir du ccNSO ».

<sup>59</sup> Ce tableau combine les trois sources :

- contributions des ccTLD à l'ICANN : <http://www.icann.org/en/financials/historical.htm>
- contributions historisées des ccTLD
- plan opérationnel et budget de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2010 et 2011

## 6 Responsabilité et transparence

---

La question posée dans cette section concerne la mesure dans laquelle le ccNSO fonctionne de manière suffisamment responsable et transparente à l'égard de ses membres et si des changements qui pourraient renforcer la responsabilité et la transparence du ccNSO devraient être apportés à son mode de fonctionnement.

### 6.1 Responsabilité du ccNSO



81

#### 6.1.1 Estimation factuelle de base

La responsabilité se réfère au fait de rendre compte aux personnes élues : conseillers, chargés de liaison, président du conseil.

Le conseil du ccNSO se compose de 18 membres avec droit de vote et de divers chargés de liaison provenant d'autres organisations de soutien de l'ICANN et des organisations régionales cc.

Les membres du ccNSO dans chacune des cinq régions géographiques de l'ICANN élisent trois conseillers. Trois autres membres du conseil sont sélectionnés par le comité de nomination de l'ICANN.

Le conseil du ccNSO est responsable de l'administration et de la coordination du ccNSO ainsi que de l'élaboration de recommandations de politiques du ccNSO pour le compte de ses membres. Les membres du conseil du ccNSO rendent compte aux membres qui les ont élus.

La fonction de membre du conseil du ccNSO implique un fort engagement. Un membre ordinaire du conseil du ccNSO consacre au moins douze heures par mois aux activités liées au conseil. Les membres du conseil présidant des comités ou des équipes de travail consacrent au moins 30 heures par mois. L'engagement implique un minimum de 6 heures par mois réparties sur une moyenne d'1 téléconférence et demie de deux heures (ou des réunions physiques) par mois plus environ deux heures de préparation pour chaque réunion pour la lecture des rapports des équipes de travail et la discussion éventuelle avec la communauté. La participation à des comités et/ou équipes de travail du conseil pourrait facilement doubler cet engagement minimum en termes de temps.

#### *Ψ Membres sélectionnés par le ccNSO pour pourvoir les sièges 11 et 12 du Conseil d'administration de l'ICANN*

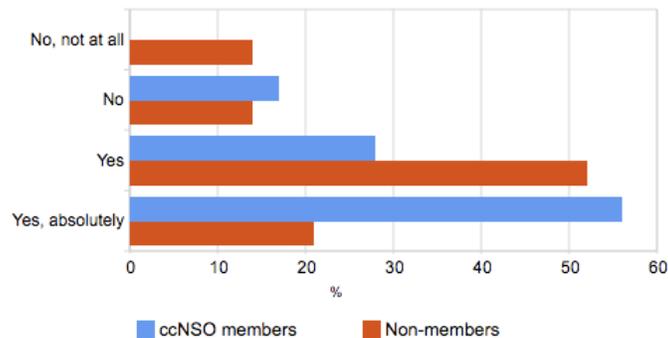
La situation des deux membres sélectionnés par le ccNSO pour pourvoir les sièges 11 et 12 du Conseil d'administration de l'ICANN est assez différente : ils *« agissent en tant qu'individus qui ont le devoir d'intervenir dans ce qui, selon eux, constitue les meilleurs intérêts de l'ICANN, et non en tant que représentants d'une entité qui les a élus, leurs employeurs ou autres organisations ou regroupements »* (section 7 des règlements). A proprement parler, ils ne *« rendent pas compte »* au ccNSO.

#### 6.1.2 Conclusions du sondage et des entretiens

**QE 9** : Est-ce que le ccNSO fonctionne de manière responsable et transparente ? Y a-t-il des changements à apporter au mode de fonctionnement du ccNSO qui pourraient renforcer sa responsabilité et sa transparence ?

En règle générale, tel qu'illustré par la figure ci-dessous, les ccTLD ayant répondu à notre sondage (membres du ccNSO et non membres), et les personnes interviewées, considèrent que le ccNSO fonctionne de manière pleinement responsable et transparente.

Figure 63 : Est-ce que le ccNSO fonctionne de manière pleinement responsable et transparente ? (membres du ccNSO et non membres)



La répartition des points de vue se reflète dans les commentaires de relance avec un grand nombre de remarques affirmant que le ccNSO « est très bien tel qu'il est » ou « les procédures et processus actuels sont conformes aux meilleures pratiques de responsabilité et transparence ».

*« Les procédures et processus actuels sont conformes aux meilleures pratiques [en termes] de responsabilité et transparence ».*

*« Nous faisons partie du réseau de responsabilité de l'ICANN ».*

*« Bon travail, toujours transparent et responsable ».*

Ce membre du ccNSO ajoute :

*« On attend d'une organisation internationale telle que le ccNSO qu'elle communique constamment avec ses membres, et qu'elle tienne régulièrement ses membres au courant des développements qui auront un impact sur eux (les membres). Le ccNSO a été très efficace en la matière, à travers sa liste de diffusion et sa collaboration avec les organisations de ccTLD régionales et d'autres organisations de soutien de l'ICANN ».*

Néanmoins, près de la moitié des répondants, (y compris ceux qui signalent une satisfaction partielle ou entière à la question à choix multiple ci-dessus) ajoutent des commentaires plus équilibrés et donnent des exemples d'aspects de la transparence du ccNSO qui pourraient être améliorés.

*« Si le ccNSO était appelé à assumer un rôle plus important dans la surveillance de son propre monde, des mécanismes de responsabilité améliorés (y compris le recours) seraient requis ».*

*« La responsabilité des membres du conseil du ccNSO pourrait nécessiter une amélioration, et ceci aiderait à encourager plus de participation au travail du ccNSO ».*

« Le secrétariat du ccNSO pourrait envisager toutefois la mise en place d'une lettre d'information résumée mensuelle à transmettre par courrier électronique aux membres pour les informer du progrès des activités du conseil, des groupes de travail et des groupes d'étude du ccNSO ».

« [Besoin de] plus de façons d'avoir une bonne communication ».

« [Besoin de] délais améliorés concernant la publication des documents, calendriers et comptes-rendus, notamment ceux des réunions du conseil. Toutes les réunions du conseil y compris les conférences téléphoniques devraient être accessibles à tous les membres du ccNSO ».

« Rendre son travail plus public. Le problème avec un grand nombre de gestionnaires de ccTLD est qu'alors qu'ils se parlent, ils ne semblent pas vouloir partager les informations avec les bureaux d'enregistrement ou les titulaires de noms de domaine ».

« Que tous les ccTLD soient membres du ccNSO d'office sans exigences aucunes quant aux obligations de suivre les politiques. Supprimer toutes les organisations régionales, laisser aux ccTLD le choix des groupes devant les représenter. Supprimer les fonctions de chargés de liaison régionaux. Soutenir les gestionnaires de ccTLD en exercice contre les tentatives hostiles de rachat ».

Certaines personnes interviewées mentionnent la direction proactive et quelquefois étendue du président :

« Les débats élargis ne sont pas permis. Tout est décidé par le président du ccNSO lequel contrôle également le soutien en personnel. Il faut permettre aux membres du ccNSO de participer, ceci ne devrait pas être un 'one-man show' ».

« Il y a besoin de débats du ccNSO plus élargis pour faciliter l'aboutissement à une opinion du ccNSO plus 'pure' qui puisse être communiquée. Actuellement, les opinions du ccNSO sont celles du président du ccNSO uniquement ».

Un nombre réduit de répondants considère que l'organisation est loin d'être responsable :

« Membre du ccNSO : quelle transparence ? Je ne sais pas s'il y a jamais eu d'évaluation officielle d'une activité du ccNSO en comparaison avec son mandat ».

## 6.2 Transparence

### 6.2.1 Estimation factuelle de base

La transparence se réfère à la mise à disposition des parties prenantes d'informations accessibles et opportunes.

Pour le ccNSO, ceci se réfère à un processus d'établissement de politique et de prise de décision ouvert à l'inspection et à l'examen des membres du ccNSO et des acteurs externes : gestionnaires de ccTLD non membres du ccNSO, autres SO et regroupements de l'ICANN. Ce qui se passe, quelles problématiques sont en cours d'examen, quels sont les processus et les calendriers d'élaboration de politiques, comment peuvent-ils prendre part au processus et l'influencer.

Les règles et directives du ccNSO (adoptées en juin 2008) définissent exactement les informations qui seront mises à disposition publiquement : comptes-rendus et enregistrements des réunions du ccNSO, noms et affiliations des membres des groupes de travail et autres



participants, registre complet du nombre de votes pour l'élection des membres du ccNSO, toutes les décisions et résolutions du ccNSO (dans les cinq jours à compter de leur adoption), comptes-rendus des réunions du ccNSO.

Les outils principaux utilisés par le ccNSO, de même que par les autres organisations de soutien, pour la transparence sont la liste de diffusion<sup>60</sup> et le site Web. Les deux sont maintenus par le secrétariat du ccNSO.

La « révision indépendante de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN » commandée par l'ICANN<sup>61</sup> a comparé les modes de révélation des informations utilisés par les différentes entités de l'ICANN (y compris les trois SO).

Figure 64 : Comparaison des modes de publication des informations par les entités de l'ICANN (source : révision indépendante de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN, One World Trust, mars 2007)



Table 1. Information Disclosure basic information across a selection of ICANN bodies						
Selection of ICANN Bodies	Minutes	pre-meeting Agenda	Work plan	Meeting schedule	list of members	Rules of Procedure
Board	Y	Y	N	Y	Y	Y
Nominating Committee	N	N	Y	Y	Y	Y
Conflict of Interest Committee	Y	N	N	N	Y	N
Executive Committee	Y	N	N	N	Y	N
Governance Committee	N	N	N	N	Y	N
President's Strategy Committee	N	N	N	N	N	N
GNSO Council	Y	N <sup>d</sup>	N	Y	Y	Y
ccNSO Council	Y	N	N	N	N	N <sup>e</sup>
ASO Council	Y	N	Y	Y	Y	Y
ALAC	Y	N <sup>e</sup>	N	N <sup>e</sup>	Y	In development
GAC	N	N	Y <sup>f</sup>	N	Y	Y
SSAC	N	N	Y	N	Y	In development
RSAC	Y	N	N	N <sup>g</sup>	N	In development

Alors que le ccNSO recherche les plus hauts niveaux de transparence, il existe des circonstances où certaines discussions et certains types d'informations doivent demeurer

<sup>60</sup> Les inscrits à la liste de diffusion du ccNSO sont :

- les membres du conseil du ccNSO pendant toute la durée de leur adhésion
- les chargés de liaison auprès du conseil du ccNSO tel que défini dans l'article IX, section 3.2 des règlements de l'ICANN, pendant toute la durée de leur mandat ;
- les observateurs auprès du conseil du ccNSO tel que défini dans l'article IX, section 3.3 des règlements de l'ICANN, pendant toute la durée de leur mandat ;
- le secrétariat du ccNSO et le chargé de liaison ccTLD de l'IANA
- d'autres destinataires, à leur demande et après approbation par le conseil du ccNSO pendant la durée accordée par le conseil du ccNSO.

<sup>61</sup> « Révision indépendante de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN », One World Trust, mars 2007

confidentiels. Selon une révision indépendante de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN - structures et pratiques : « Ceci est tout à fait admissible, la transparence totale pouvant parfois nuire aux processus de prise de décision d'une organisation ou à ses activités. Par exemple, si la révélation d'informations pourrait potentiellement ébranler la capacité de l'organisation à poursuivre sa mission (dans le cas de l'ICANN, la sécurité et la stabilité du système d'identificateurs uniques de l'Internet), ces informations ne devraient pas être mises à disposition publiquement. Mais pour garantir la cohérence, il est nécessaire d'avoir plus de clarté quant aux cas applicables. En outre, pour satisfaire l'engagement existant de révélation des informations, ces cas doivent être étroitement définis »<sup>62</sup>.

Bien que ceci n'ait pas toujours été facile, les réviseurs ont trouvé les informations suivantes sur le site Web du ccNSO :



---

<sup>62</sup> Idem

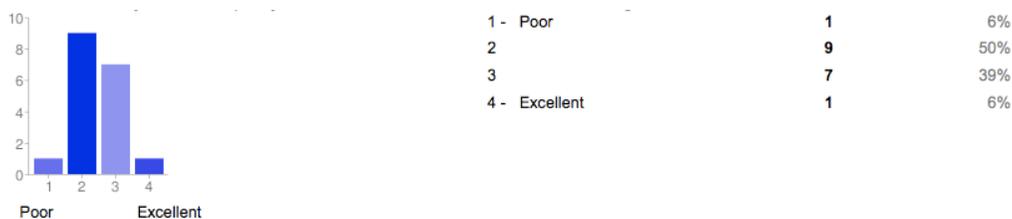
Figure 65 : Efficacité du site Web pour trouver les informations

Requests	Easy to find	Difficult to find or fragmented	Not found on ccNSO site	Found on ICANN website
<b>Council</b>				
Calendar of scheduled meetings	•			
Agenda of meetings	•			
Minutes of Council's meetings	•			
ccNSO Rules and guidelines	•			
<b>CCNSO meetings</b>				
Calendar of scheduled meetings	•			
Agenda of meetings	•			
Minutes of ccNSO's meetings	•			
<b>Policy development</b>				
Pending policy development, including their schedule and current status;		•		
Working groups findings	•			
ccNSO comments to other SO and AG papers		•		
ccNSO letters	•			
Comments received from the community on ccNSO policies and policy papers			•	
<b>Who' who</b>				
Members of ccNSO	•			
Members of ccNSO Council		•		
Directors filling 11 and 12 seats		•		
ccNSO liaisons with other SO and AG		•		
<b>Budgets and contributions</b>				
Cost of ccTLD and ccNSO operations			•	•
Level of contribution for ccTLD	•			
ccTLD contributions the ICANN budget.			•	•
<b>ccNSO purpose</b>	•			
<b>Joining ccNSO</b>				
What for ?	•			
Application	•			



### 6.2.2 Conclusions du sondage et des entretiens

Figure 66 : site Web du ccNSO : comment jugez-vous la qualité des informations disponibles concernant le rôle et la fonction du ccNSO ?



Si la qualité des informations fournies par le ccNSO est jugée bonne (voir la section ressources techniques), la qualité des informations disponibles concernant le rôle et la fonction du ccNSO est jugée mauvaise (6%) ou au-dessous de la moyenne (50%).

## 6.3 Transparence financière

### 6.3.1 Estimation factuelle de base

Tel que mentionné auparavant, le ccNSO n'est pas une organisation qui génère des recettes de par son propre budget spécifique. Il y a un budget global de l'ICANN, une partie duquel couvre les activités de soutien des ccTLD et les dépenses du ccNSO y liées. Par conséquent, il n'y a pas de comptabilité analytique concernant les activités du ccNSO.

Tel qu'indiqué dans une révision indépendante de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN<sup>63</sup> « L'ICANN est une organisation très transparente. Elle partage une grande quantité d'informations à travers son site Web, probablement plus que toute autre organisation mondiale. Lorsque comparée à d'autres organisations mondiales, le niveau global de transparence du Conseil d'administration de l'ICANN est également élevé ».

Ceci est notamment vrai pour les informations financières. L'ICANN fournit de grandes quantités d'informations sur ses recettes ainsi que sur ses imputations<sup>64</sup>.

Nombreux sont les membres de la communauté qui ont demandé une vue supplémentaire des finances de l'ICANN qui se rapporte en général aux secteurs d'intérêt qu'ils représentent : financement pour le soutien aux registres de codes de pays et au ccNSO, par exemple. L'ICANN a fourni cette vue en définissant une série de groupes de secteurs de dépenses (EAG) et en rendant publique l'analyse des dépenses de l'ICANN par secteur d'intérêt de parties prenantes<sup>65</sup>. L'analyse des dépenses par secteur d'intérêt de parties prenantes représente un progrès considérable et a été bien accueillie. Elle a donné lieu à nombre de commentaires et de débats<sup>66</sup>. A notre connaissance, le ccNSO ne l'a pas commentée publiquement.

### 6.3.2 Conclusions du sondage et des entretiens

Le besoin d'une plus grande transparence financière est soulevé par plusieurs répondants. Par exemple, un gestionnaire de ccTLD commente qu'il y a besoin de « plus de retour d'information financière de l'ICANN sur ses budgets opérationnels et ses imputations », et un autre qu'il y a besoin de « comptes publiés, audits standard, etc. »

La question de la transparence financière a été à nouveau soulevée à plusieurs occasions lors des entretiens réalisés à Nairobi.

---

<sup>63</sup> One World Trust, « Révision indépendante de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN - structures et pratiques », commandée par la Société pour l'attribution de noms de domaine et de numéros sur Internet (ICANN), Londres, mars 2007

<sup>64</sup> <http://www.icann.org/en/financials/historical.htm>

<sup>65</sup> « Ces nouvelles données EAG sont simplement une vue supplémentaire des finances de l'ICANN correspondant à une visualisation fonctionnelle, ou à une visualisation par codes de comptabilité de l'ICANN. En fait, nulle visualisation séparée ne capture la nature fondamentalement raccordée de l'œuvre et de la mission de l'ICANN. Néanmoins, cette analyse EAG devrait fournir un autre moyen utile de comprendre l'ensemble de l'exploitation financière de l'ICANN ».

Analyse des dépenses de l'ICANN : par secteur d'intérêt de parties prenantes EAG : groupe de secteurs de dépenses

<sup>66</sup> Commentaires publics de l'analyse des dépenses par secteur d'intérêt de parties prenantes <http://forum.icann.org/lists/eag-feedback/msg00010.html>



## 6.4 Analyse et recommandations

En plus des commentaires déjà faits dans cette section, certaines améliorations sont proposées concernant les points suivants :

### Ψ Élection au conseil

Le ccNSO est une organisation bénévole composée de membres et régie par un conseil de 18 membres. Le conseil du ccNSO est responsable de l'administration et de la coordination du ccNSO ainsi que de l'élaboration de recommandations de politiques du ccNSO pour le compte de ses membres.

Le conseil du ccNSO se compose de 18 membres avec droit de vote et de divers chargés de liaison provenant d'autres organisations de soutien de l'ICANN et des organisations régionales cc.

Les membres du conseil du ccNSO sont élus par des membres dans chacune des cinq régions géographiques de l'ICANN. Les élections au conseil ont lieu tous les ans. Pour être élu, un candidat doit être nommé et sa nomination appuyée par un autre registre ccTLD dans votre région.

Trois autres membres du conseil sont sélectionnés par le comité de nomination de l'ICANN. Un membre du conseil est élu par les membres ou désigné par le comité de nomination pour un mandat de trois ans.

Le président du ccNSO est élu pour un mandat annuel qui peut être reconfirmé chaque année.

Les cinq régions ont le même pouvoir en termes de nomination, indépendamment de leur taille (la région Amérique du Nord qui comprend les États-Unis, le Canada, Porto Rico et les îles Vierges, a les mêmes droits de vote que la région Asie Pacifique avec 29 membres).

En tant qu'observateurs externes, nous avons noté quelques dysfonctionnements concernant le dernier rapport de nominations du ccNSO<sup>67</sup>:

- certains problèmes techniques sont survenus au cours du processus de nomination. Ces problèmes sont uniquement décrits en termes de conséquences et non pas en termes de causes potentielles et certaines questions demeurent quant à la façon de les résoudre<sup>68</sup>,
- le nombre de candidats était exactement celui requis. Par conséquent, le rapport mentionne « puisqu'un seul candidat a été proposé et appuyé par région, des élections ne sont pas nécessaires ».

A ce stade, il n'y a pas d'autre commentaire à faire que de noter que la conjonction de ces deux points pourrait justifier certaines questions concernant le caractère entièrement ouvert du processus de nomination.

<sup>67</sup> <http://ccnso.icann.org/about/elections/election-report-08oct09-en.pdf>

<sup>68</sup> Il a été demandé au département technique de l'ICANN d'examiner le sujet. Ce dernier n'a pas pu définir des problèmes. Étant la seule partie à signaler de tels problèmes, il a été suggéré que l'erreur pourrait avoir été faite par le membre. Avant que ce problème n'ait été résolu, le candidat du membre avait été désigné et appuyé par d'autres.



Ψ *Limite du mandat des membres du conseil*

Un membre du conseil est élu par les membres ou désigné par le comité de nomination pour un mandat de trois ans. Les élections au conseil ont lieu tous les ans. Le président du ccNSO est élu pour un mandat annuel qui peut être reconfirmé chaque année.

Il n'y a pas de limites au nombre de réélections d'un membre au conseil.

Figure 67 : Mandats des membres du conseil du ccNSO

June 2004	March 2005	March 2006	March 2007	March 2008	March 2009	March 2010
<b>Africa</b>						
Victor Ciza (2 years)	Victor Ciza	Victor Ciza	Victor Ciza	Victor Ciza	Mohamed El Bashir	Mohamed El Bashir
Yann Kwok (1 year)	Mohamed El Bashir	Mohamed El Bashir	Mohamed El Bashir	Mohamed El Bashir	Vika Mpisane	Vika Mpisane
Paulos B Nyirenda (3 years)	Paulos B Nyirenda	Paulos B Nyirenda	Paulos B Nyirenda	Paulos B Nyirenda	Paulos B Nyirenda	Paulos B Nyirenda
<b>Asia/Australia/Pacific</b>						
Chris Disspain (3 years)	Chris Disspain	Chris Disspain	Chris Disspain	Chris Disspain	Chris Disspain	Chris Disspain
Young Eum Lee (2 years)	Young Eum Lee	Young Eum Lee	Young Eum Lee	Young Eum Lee	Young Eum Lee	Young Eum Lee
Hiro Hotta (1 year)	Hiro Hotta	Hiro Hotta	Hiro Hotta	Hiro Hotta	Hiro Hotta	Hiro Hotta
<b>Europe</b>						
Bart Boswinkel (3 years) -- replaced by Bart Vastenburg June 2005	Bart Boswinkel -- Bart Vastenburg (from June 2005)	Bart Vastenburg	Lesley Cowley	Lesley Cowley	Lesley Cowley	Lesley Cowley
<del>Peter Kral (1 year)</del>	Ondrej Filip	Ondrej Filip	Ondrej Filip	Ondrej Filip	Ondrej Filip	Ondrej Filip
Olivier Guillard (2 years)	Olivier Guillard	Olivier Guillard	Olivier Guillard	Olivier Guillard	Juhani Juselius	Juhani Juselius
<b>Latin America/Caribbean</b>						
Patricio Poblete (2 years)	Patricio Poblete	Patricio Poblete	Patricio Poblete	Patricio Poblete	Patricio Poblete	Patricio Poblete
Eduardo Santoyo (1 year)	Eduardo Santoyo	Eduardo Santoyo	Eduardo Santoyo	Patrick Hosein	Patrick Hosein	Patrick Hosein
Oscar Robles (3 years)	Oscar Robles	Oscar Robles	Oscar Robles	Oscar Robles	Oscar Robles	Rolando Toledo
<b>North America</b>						
Fernando Espana (2 years)	Fernando Espana	Keith Drazek	Keith Drazek	Keith Drazek	Byron Holland	Byron Holland
Bernie Turcotte (3 years)	Bernie Turcotte	Bernie Turcotte	Oscar Moreno	Oscar Moreno	Oscar Moreno	Keith Drazek
Dotty Sparks de Blanc (1 year)	Dotty Sparks de Blanc	Dotty Sparks de Blanc	Dotty Sparks de Blanc	Dotty Sparks de Blanc	Dotty Sparks de Blanc	Dotty Sparks de Blanc



Les réviseurs comprennent que cette question est déjà en cours de traitement par le ccNSO lui-même. Lors de l'atelier du conseil du ccNSO à Mexico, il a été suggéré de limiter le mandat des membres du conseil afin d'encourager la participation de nouvelles personnes au travail du ccNSO (« *encourager la participation de sang neuf au conseil - limites du mandat ?* »).<sup>69</sup> Il est prévu de discuter cette question lors de la réunion du ccNSO à Bruxelles.

Comme c'est le cas pour le GNSO, le nombre de mandats devrait être limité à deux. Le nombre de membres du ccNSO est assez élevé pour introduire cette mesure.

**Recommandation 9 :** Introduire une limite au nombre de mandats pouvant être exercés par les membres du conseil du ccNSO (point soumis à la discussion lors de la réunion du ccNSO à Bruxelles).

<sup>69</sup> Atelier du conseil du ccNSO à Mexico, <http://ccnso.icann.org/workinggroups/council-report-01mar09.pdf>

### Ψ Rôles respectifs du conseil et du président

Le président du ccNSO est une personne très importante et influente au sein de l'ICANN. Le président actuel a joué un rôle clé dans l'avancement des activités du ccNSO, facilitant le débat constructif et incarnant le ccNSO au sein de la communauté de l'ICANN.

Les réviseurs ont noté que les règles et directives ne définissent pas le rôle du président. Ceci n'a pas posé de problème dans le passé. Le ccNSO est une jeune organisation de soutien : au moment de son établissement, une telle définition n'était pas un souci. Cependant, compte tenu du rôle grandissant du ccNSO, une telle clarification serait utile (nous sommes conscients du fait qu'il est prévu d'en discuter à la réunion de Bruxelles en juin 2010).



**Recommandation 10** : Le ccNSO devrait considérer une clarification des rôles respectifs du conseil et du président dans les règles et directives du ccNSO.

### Ψ Transparence financière

L'ICANN est une société à but non lucratif comprenant un nombre de regroupements. Les ressources de financement des activités opérationnelles de l'ICANN proviennent principalement des registres génériques et bureaux d'enregistrement qui sont accrédités par et sous contrat avec l'ICANN. De plus, les registres Internet régionaux (RIR) et les registres de ccTLD contribuent annuellement à l'ICANN. Nombreux sont les ccTLD qui contribuent financièrement à l'ICANN de manière bénévole mais certains ne le font pas. Alors que les revenus des ccTLD sont restés assez stables, les revenus des registres de gTLD sur trois ans ont augmenté de 65% et ceux des bureaux d'enregistrement de 17,6%.<sup>70</sup>

L'ICANN s'attend à ce que les ccTLD augmentent leur contribution. En 2010, « *le personnel de l'ICANN demandera au ccNSO de l'aider à définir une prévision appropriée des contributions pour le budget final de l'exercice fiscal 2011 et cohérente considérant l'ensemble des mécanismes de contribution des ccTLD* ». A Nairobi, Rod Beckstrom a clairement souligné que les ccTLD devaient commencer à payer plus.

Les organisations de gTLD remarquent la disparité entre les recettes et dépenses des gTLD et ccTLD. Certains considèrent que « *les contributions des organisations de gTLD subventionnent nombre de dépenses pour des activités qui profitent uniquement à l'espace ccTLD* »<sup>71</sup>.

Par ailleurs, il existe encore un large « *écart de perception* » entre les chiffres présentés par l'ICANN pour représenter les frais liés au ccNSO et aux ccTLD (9,6 millions de dollars US an 2010) et la perception de certains gestionnaires de ccTLD concernant la valeur des services qu'ils reçoivent et comment ceux-ci cadrent avec leurs contributions financières.

---

70 Proposition préliminaire pour le plan opérationnel et le budget de l'exercice fiscal 2011

71 GoDaddys commente la proposition préliminaire pour le plan opérationnel et le budget de l'exercice 2011  
<http://forum.icann.org/lists/eag-feedback/msg00010.html>

Le ccNSO a adopté - à l'unanimité - une résolution concernant la contribution financière des ccTLD aux frais d'exploitation de l'ICANN<sup>72</sup>. « Le conseil du ccNSO note l'écart entre les contributions actuelles des ccTLD à l'ICANN et la somme imputée aux ccTLD dans la dernière analyse des dépenses de l'ICANN. Le conseil du ccNSO note également que les contributions des ccTLD à l'ICANN ont augmenté de près de 150% avec le temps. Le conseil réaffirme les directives actuelles relatives à la contribution des ccTLD à l'ICANN, établies par le ccNSO en 2006<sup>73</sup> et a pris l'engagement de dialoguer avec la communauté et avec l'ICANN sur les questions de contributions des ccTLD et de dépenses de l'ICANN imputables aux ccTLD ».

**Recommandation 11** : L'analyse des dépenses de l'ICANN par secteur d'intérêt de parties prenantes représente un progrès majeur en matière de compréhension de l'imputation budgétaire de l'ICANN aux activités des ccTLD et ccNSO. Dans l'intérêt des membres du ccNSO et de la communauté de ccTLD élargie, nous recommandons l'établissement d'un chargé de liaison financier (un membre du conseil spécifiquement désigné) dont la responsabilité sera d'agir en tant qu'intermédiaire avec le département des finances de l'ICANN et d'assurer une transparence totale concernant cette question et toutes autres questions budgétaires liées aux activités du ccNSO et des ccTLD. La prochaine publication de l'analyse des dépenses de l'ICANN par secteur d'intérêt de parties prenantes pourrait être une occasion de réduire « l'écart de perception ».



#### Ψ *Visibilité de l'activité stratégique du ccNSO*

A présent, il n'y a pas un seul document qui expose les questions sur lesquelles le ccNSO travaille ou prévoit de travailler dans les années à venir. Pourtant un tel document pourrait être utile pour communiquer de manière efficace avec les autres regroupements et notamment avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN. Il aurait également une grande valeur en matière de sensibilisation plus générale aux activités du ccNSO.

**Recommandation 12** : Le ccNSO devrait élaborer et publier annuellement une feuille de route stratégique portant sur les deux ou trois années à venir qui serait un document stratégique par rapport au travail actuel et à venir et représenterait un outil général de marketing et d'informations au sein et à l'extérieur de la communauté de l'ICANN.

<sup>72</sup> Conférence téléphonique du conseil du ccNSO, 9 juin 2009

<sup>73</sup> <http://www.ccnsso.icann.org/announcements/announcement09mar07.htm>

## 7 L'avenir du ccNSO : but et mandat

### 7.1 Comment les membres comprennent-ils le mandat du ccNSO

Avoir une notion claire du but, de la fonction et des objectifs à court, moyen et long terme est essentiel pour toute organisation fondée sur l'adhésion de membres.



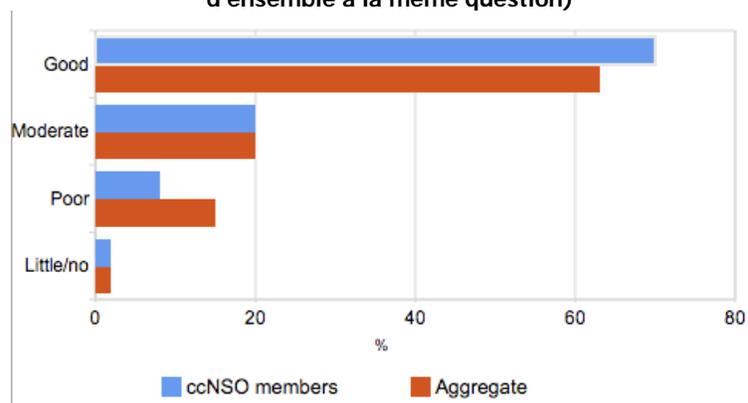
#### 7.1.1 Conclusions du sondage et des entretiens

92

**QE 5 : Comment les membres du ccNSO comprennent-ils le mandat du ccNSO ?**

Les membres du ccNSO estiment en général avoir une bonne compréhension du but dans lequel le ccNSO a été établi. De plus, dans les discussions, il apparaît que nombre d'entre eux se souviennent bien du processus historique qui a conduit à l'établissement du ccNSO en 2003.

**Figure 68 : auto-évaluation des membres du ccNSO concernant leur compréhension du but dans lequel le ccNSO a été établi (contraste avec la réponse d'ensemble à la même question)**



Il existe une tendance marquée chez la majorité de ceux affirmant avoir une bonne compréhension du mandat du ccNSO à mettre l'accent sur les aspects de réalisation de consensus et communautaires de l'organisation.

64% des répondants, toutes catégories confondues, et 81% des membres du ccNSO signalent spontanément une satisfaction partielle ou entière concernant les accomplissements du ccNSO en termes d'élaboration de politiques : lorsqu'ils sont priés de commenter, presque personne n'est en mesure de citer des exemples concrets de travail d'élaboration de politique mené avec succès par le biais du mécanisme PDP.

Il apparaît à partir de nos conclusions qu'il y a un manque manifeste de consensus quant au sens réel de « l'élaboration de politique », qui cela devrait concerner et le mécanisme par lequel la politique devrait être élaborée.

Afin de comprendre nombre des commentaires relatifs à ce point, il semble qu'il faudrait faire la distinction entre le processus d'élaboration de politiques générales de l'ICANN qui ne s'appliquent pas spécifiquement aux ccTLD (et à la mise en forme desquelles le ccNSO a évidemment pris part, de par la rédaction d'exposés de principe, l'établissement de groupes de travail, etc.), et l'élaboration de politiques relatives aux ccTLD, essentiellement menée via le mécanisme PDP et résultant en des politiques qui s'appliquent à la gestion des ccTLD.

## 7.2 Conformité des initiatives entreprises avec le mandat

### 7.2.1 Estimation factuelle de base

Dans cette section, nous examinons si les initiatives entreprises par le ccNSO depuis son établissement ont été en accord avec son mandat.

Dans cette section, nous examinons si les activités menées par le ccNSO depuis sa création, telles qu'énumérées dans le site Web du ccNSO, ont été en accord avec les conditions de son mandat. Le tableau suivant est une classification de tous les groupes de travail du ccNSO selon les trois objectifs clés de l'organisation, tel que défini dans les règlements. Il ne s'agit pas d'une classification officielle mais elle donne une indication du centre d'intérêt de chaque initiative.

**Figure 69 : Part du travail réalisé par le groupe de travail du ccNSO en rapport avec les trois objectifs clés de l'organisation, y compris le travail sur d'autres domaines.**

<b>Objectif 1 du mandat</b>	<p><b>Développer et recommander au Conseil d'administration des politiques mondiales relatives aux ccTLD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail 1 du ccNSO sur le PDP IDN (en cours)</li> <li>- Groupe de travail sur la délégation et la redélégation (en cours)</li> </ul>
<b>Objectif 2 du mandat</b>	<p><b>Promouvoir un consensus au sein de la communauté du ccNSO, notamment concernant les activités des ccTLD liées aux noms</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail ad-hoc sur l'étude de wildcard (en cours)</li> <li>- Groupe de travail sur les réponses aux incidents (en cours)</li> <li>- Groupe de travail sur la planification stratégique et opérationnelle (en cours)</li> <li>- Groupe de travail technique (permanent)</li> </ul>
<b>Objectif 3 du mandat</b>	<p><b>Coordination avec les autres SO et AC de l'ICANN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail conjoint ccNSO/GAC sur les IDN</li> <li>- Groupe de travail conjoint ccNSO/GNSO sur les IDN (en cours)</li> <li>- Groupe de travail de liaison ccNSO-GAC (en cours)</li> </ul>
<b>Élaboration des politiques au sein de l'ICANN</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail IDNC</li> <li>- Groupe de travail ad-hoc sur la protection des noms de pays en connexion avec l'introduction des nouveaux gTLD (en cours)</li> <li>- Groupe de travail sur les régions</li> <li>- Groupe de travail sur les IDN</li> <li>- Groupe de travail sur l'IANA</li> </ul>
<b>Questions de gestion interne</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail sur les processus</li> <li>- Groupe de travail sur la participation</li> <li>- Groupe de travail sur la répartition des frais</li> <li>- Groupe de lancement du ccNSO</li> <li>- Groupe de travail sur le budget</li> </ul>



- Groupe de travail sur le cadre d'imputabilité
- Groupe de travail sur le programme des réunions (en cours)

Les avis sont variés concernant le mandat précis du ccNSO tel que défini par les règlements et, par conséquent, si les activités réalisées au cours des sept dernières ont été en accord avec ce mandat.

### 7.2.2 Conclusions du sondage et des entretiens

**QE 4** : Dans l'ensemble, les initiatives entreprises par le ccNSO depuis son établissement étaient-elles cohérentes avec son mandat tel que défini dans les règlements ?

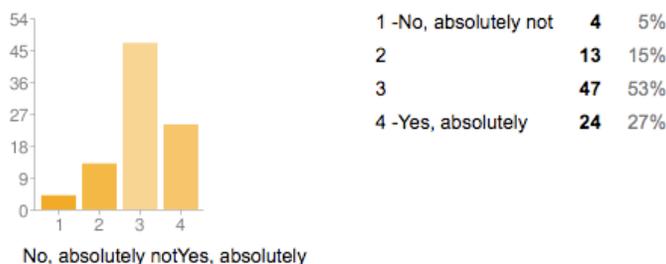


94

#### Ψ Exactitude du mandat

Lorsqu'ils ont été interrogés sur la définition du mandat du ccNSO telle que stipulée dans les règlements, 80% des répondants (tenant compte de toutes les catégories confondues) signalent être partiellement ou entièrement satisfaits par son exactitude.

**Figure 70** : Les raisons de l'établissement du ccNSO sont mentionnées dans les règlements de l'ICANN. Estimez-vous que cette définition est toujours une définition exacte du but et de la fonction du ccNSO ? (tous les répondants).



Pourtant à notre avis, ce résultat positif devrait être interprété avec prudence. Il est positif dans la mesure où il semble suggérer un large consensus quant au fait que le but et la fonction du ccNSO se reflètent avec exactitude dans le mandat de ce dernier.

Toutefois, comme révélé par la suite dans les commentaires écrits et les entretiens, il apparaît aussi que ce résultat cache une vaste divergence de points de vue quant à la manière selon laquelle le mandat devrait être interprété. En d'autres termes : d'une part, il y a ceux qui sont en faveur d'une interprétation stricte qui limiterait le champ du mandat à sa fonction « d'élaboration de politiques » via le PDP. D'autre part, il y a ceux qui sont en faveur d'une interprétation plus libre, octroyant à l'organisation la flexibilité d'entreprendre une série d'initiatives concernant une série de problématiques non nécessairement prévues par les règlements, en tant que de besoin.

#### Ψ Interprétation stricte versus libre des règlements

Près de la moitié des répondants sont en faveur d'une interprétation stricte des règlements, l'autre moitié apparaissant plus en faveur d'une interprétation libre qui donnerait à l'organisation une liberté de manœuvre considérable pour entreprendre une variété d'activités non spécifiquement mentionnées dans le mandat.

Alors que certains considèrent que le mandat original tel que défini par les règlements demeure une description exacte du rôle et de la fonction du ccNSO et que l'organisation devrait se concentrer sur le respect de cette définition, d'autres sont d'avis que le ccNSO a évolué d'une manière qui n'était pas nécessairement voulue lorsqu'il a été établi et que le mandat devrait être changé pour refléter cette évolution.

### Ψ Conformité des actions entreprises

L'activité stricte « d'élaboration de politiques » réalisée par le ccNSO est limitée. Ceci n'est pas perçu comme un problème par une majorité des membres du ccNSO qui se contentent souvent de souligner les autres accomplissements de l'organisation (par ex. les discussions qui ont conduit à l'introduction des ccTLD IDN), et le fait que ccNSO est un forum unique et essentiel pour le traitement de problématiques se rapportant aux ccTLD.

Un nombre important est d'avis que le ccNSO a entrepris des activités qui dépassent les limites de son mandat :

*« Envergure trop vaste ; pas de centre d'intérêt ; trop de participation à des frivolités ; a quand même bien travaillé sur certains points ».*

*« Le champ d'action du ccNSO ne devrait pas être élargi. Le besoin de politiques mondiales est extrêmement limité ».*

Les registres gouvernementaux, souvent peu enthousiastes à l'égard de l'élaboration de politiques, expriment leurs soucis quant à l'entreprise - passée ou future - par le ccNSO d'activités dépassant l'étendue de son mandat :

*« Nous comprenons que la fonction principale du ccNSO est d'être un endroit pour échanger des informations et des meilleures pratiques et non pas pour établir des politiques exécutoires et que des politiques exécutoires seront uniquement établies dans un cadre limité. Nous estimons que le champ d'action actuel, tel que décrit dans les règlements, est trop étendu et devrait être limité à l'établissement de politiques pour la fonction IANA comme elle a rapport avec les ccTLD. La question a été soulevée en 2005 lors d'un PDP sur les règlements du ccNSO, mais le processus s'est conclu par une décision de mise en place ultérieure d'un PDP séparé consacré au champ d'action. Ceci n'a pas eu lieu mais il n'y a pas eu d'abus des compétences à ce jour ».*

### Ψ Interprétation du mandat et perception de la conformité

Il y a tendance, notamment de la part de la majorité qui soutient l'organisation et apprécie manifestement son travail, à citer des accomplissements qui, bien que remarquables, ne puissent pas être décrits comme travail d'élaboration de politiques en tant que tel.

Parmi les 80% de répondants qui signalent une satisfaction partielle ou entière concernant l'exactitude du mandat, seule une minorité de répondants soutiennent leurs réponses par des commentaires suggérant la satisfaction quant au niveau de conformité des initiatives entreprises au mandat tel qu'ils l'entendent. Nous classifions ces répondants comme étant volontiers en faveur d'une interprétation du mandat plus ouverte ou plus flexible. Les opinions de cette catégorie sont caractérisées par ce gestionnaire de ccTLD africain pour lequel :

*« Il est clair que le ccNSO a fait de son mieux pour réaliser son but. Le fait que le ccNSO a aujourd'hui plus de 100 ccTLD membres est une preuve suffisante que les ccTLD apprécient grandement non seulement le rôle et la fonction du ccNSO mais également le fait que le ccNSO est réellement en train de remplir ses fonctions et de réaliser son but ».*



Le fait que les règlements puissent être interprétés de manière assez ouverte a donné à l'organisation la liberté de manœuvre nécessaire pour qu'elle entreprenne des activités qui n'étaient pas nécessairement prévues lors de l'établissement du ccNSO.

*« La définition des règlements est assez générique et laisse une porte ouverte pour des activités qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les règlements. »*

En règle générale, pour les répondants de cette catégorie, il y a le sentiment qu'une interprétation du mandat plus libre est nécessaire pour permettre à l'organisation d'évoluer et de s'adapter aux besoins de ses membres évoluant avec le temps.

Un nombre assez important de répondants ccTLD qui ont commenté par écrit (9 sur 23) considèrent qu'il y a besoin de plus de concentration du ccNSO sur sa mission principale. Pour ces répondants, typiquement en faveur d'une interprétation plus stricte des règlements, le mandat demeure exact mais ils signalent une tendance marquée de la part du ccNSO à entreprendre des initiatives dépassant les limites de son champ d'action.

Les commentaires en ce sens sont résumés par ce gestionnaire de ccTLD européen et membre du ccNSO :

*« Il existe des tendances à toucher des domaines qui ne sont pas couverts par les règlements ni nécessaires. A notre avis, le ccNSO devrait se concentrer sur un petit ensemble de problématiques clés reflétées dans la mission fondamentale de l'ICANN ». « [le] champ d'action du ccNSO ne devrait pas être élargi. Le besoin de politiques mondiales est extrêmement limité », « le ccNSO est trop éloigné de son champ d'action initial ».*

Pour cette catégorie de répondants, il y a le sentiment que le ccNSO s'est engagé dans des activités qui n'appartiennent pas à son mandat.

### *ψ Un besoin de clarification*

Certains ccTLD seraient en faveur d'un « mandat plus structuré et plus clair » qui reflète mieux la manière selon laquelle l'organisation a évolué avec le temps en mettant plus l'accent sur la communauté et les meilleures pratiques ; d'autres sont clairement en faveur d'une interprétation plus stricte des règlements, comme c'est le cas de cet important TLD européen :

*« La question du champ d'action du ccNSO n'a pas été résolue. Le but du ccNSO tel que perçu par les membres du ccNSO est plus de partager les informations et les meilleures pratiques que d'élaborer des politiques exécutoires ».*

*« La relation du ccNSO avec l'ICANN et les autres organisations / entités a changé avec le temps - pourtant, il n'y a pas de déclaration réelle décrivant comment il s'intègre avec toutes ces autres organisations, s'il y a chevauchement, quels sont ses objectifs par rapport à ces relations. - c'est-à-dire que le champ d'action du ccNSO a besoin d'être redéfini beaucoup plus clairement ».*

Quelques répondants considèrent qu'une certaine clarification du mandat a déjà été réalisée, quoiqu'imparfaitement, et soulignent l'importance du consensus élargi si une clarification supplémentaire était entreprise.

*« Alors qu'il y avait (et qu'il y a toujours) un certain besoin de clarification du champ d'action du ccNSO, nous avons décidé que la meilleure façon de progresser était de participer aux processus pertinents en tant que membre afin de contribuer à une telle clarification ».*



## 7.3 But continu du ccNSO

### 7.3.1 Estimation factuelle de base

La définition légaliste du mandat ne reflète pas les raisons pour lesquelles l'ICANN privilégiait la création du ccNSO ni les raisons pour lesquelles certains ccTLD souhaitaient l'établissement d'une organisation de soutien consacrée aux ccTLD, distincte de l'organisation de soutien des noms de domaine (DNSO), ou pour lesquelles les ccTLD étaient peu disposés à adhérer à une telle organisation.

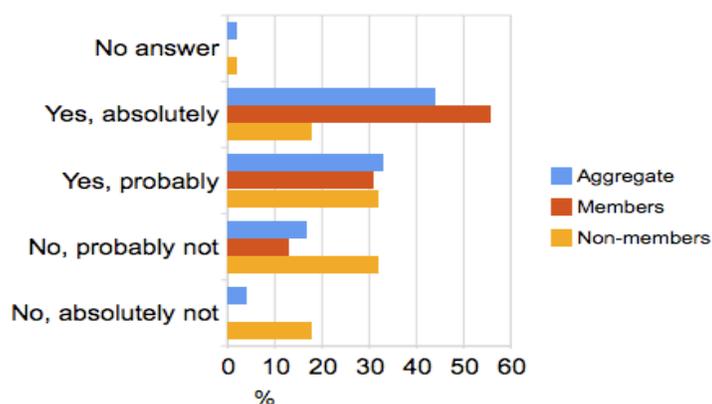
Cependant, les règlements mentionnent que « le ccNSO peut aussi s'engager dans d'autres activités autorisées par ses membres ». Certains considèrent que ceci peut être interprété comme étant un quatrième objectif.



### 7.3.2 Conclusions du sondage et des entretiens

#### QE 7 : Le ccNSO a-t-il un but continu dans la structure de l'ICANN ?

Figure 71 : Le ccNSO joue-t-il un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté mondiale de ccTLD ?



Cette figure souligne encore les différences de perception entre les membres, desquels 85% ont une opinion favorable de l'organisation et les non membres, desquels 50% ont une opinion favorable.

Il existe certaines variations selon les régions :

Figure 72 : Réponses régionales à la question du rôle du ccNSO dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté mondiale de ccTLD

Does the ccNSO play an essential role in the development of policies on behalf of the global ccTLD community?	Africa	Asia Pacific	Latin American & the Caribbean	Europe & North America
<b>Yes, absolutely</b>	60%	88%	46%	33%
<b>Yes, probably</b>	20%	12%	38%	33%
<b>No, probably not</b>	10%	0%	8%	27%
<b>No, not at all</b>	10%	0%	8%	7%

Les répondants d'Asie sont très positifs alors que ceux d'Europe et d'Amérique du Nord sont plus réservés. Certains commentaires font allusion au fait que le ccNSO n'a produit aucune politique officielle à ce jour ce qui soulève des questions concernant le but continu de l'organisation.



Tous les représentants des autres SO et AC qui ont répondu au sondage ou qui ont été interviewés dans le cadre de cette révision, sont d'avis que le ccNSO a un but continu au sein de l'ICANN.

*« Ma seule expérience directe était celle du groupe de travail sur la procédure accélérée ccTLD IDN. Expérience excellente mais il ne s'agissait pas d'une activité typique du ccNSO. (...) le fait que le processus PDP du ccNSO n'a pas en fait été utilisé, montre que la réponse à la question ci-dessus (rôle essentiel) est probablement NON. (...) Le ccNSO apparaît, encore, plus comme un regroupement qu'une structure d'élaboration de politiques. Ceci n'est pas nécessairement faux puisqu'une fois de plus, la nature indépendante des ccTLD limite le potentiel pour « des règles mondialement applicables ». Mais il devrait y avoir une évolution vers le développement de règles mondialement applicables ».*

Seuls deux répondants ccTLD expriment des soucis concernant l'existence / la justification du ccNSO :

*« Il n'y en a pas car un besoin fondamental pour le ccNSO n'existe pas ».*  
*« Le ccNSO devrait être dissous ».*

Ces opinions ne reflètent pas le sentiment de la vaste majorité des ccTLD répondants.

### **Ψ Impact de l'introduction des ccTLD IDN sur le ccNSO**

Plusieurs commentaires sont faits sur le fait que l'introduction des ccTLD IDN nécessitera de réfléchir de manière approfondie sur ce qu'est un ccTLD en réalité puisque plus d'un ccTLD peut être utilisé par un seul pays. Ainsi, de nouveaux mécanismes de fonctionnement pourraient avoir besoin d'être conçus. En vue du fait qu'il peut y avoir plusieurs ccTLD dans un seul pays (par ex. l'Inde avec les écritures de langues multiples), les critères d'adhésion et de vote pourraient avoir besoin d'être adaptés.

*« Le ccNSO est probablement (grâce à la procédure accélérée) la première communauté à expérimenter la diversité d'écritures au premier niveau. Des problèmes ou des intérêts spécifiques aux TLD dans la même écriture (solution de variantes par exemple) pourraient conduire au besoin de développer des politiques, des règles et des mécanismes spécifiques pour les aborder. Cela devrait-il conduire à la formation de sous-structures au sein du ccNSO autour de « communautés d'écritures » (pour le chinois, le cyrillique, l'arabe, etc...) ? Peut-être que ces sous-structures sont plus naturelles que les groupements géographiques, ou en plus de celles-ci ».*

Ce point de vue a été repris au cours d'un entretien avec un membre du GAC qui considère que ce serait dans l'intérêt du ccNSO de permettre la formation d'un 'sous-groupe linguistique' pour toute nouvelle chaîne de langue.

« Il devrait y avoir un sous-groupe du ccNSO pour chaque jeu de caractères. Le ccNSO et les sous-groupes du ccNSO devraient devenir plus indépendants par rapport à l'ICANN ; puisque les noms de codes de pays sont de la responsabilité de chaque état souverain, tel que défini dans l'Agenda de Tunis (WSIS, 2005) ».

« Tous les sous-groupes devraient pouvoir communiquer et échanger les meilleures pratiques. Chaque adhésion à un sous-groupe devrait refléter dans son adhésion la chaîne de langue qu'elle représente ».



## 7.4 Révision de la logique sous-tendant l'établissement du ccNSO

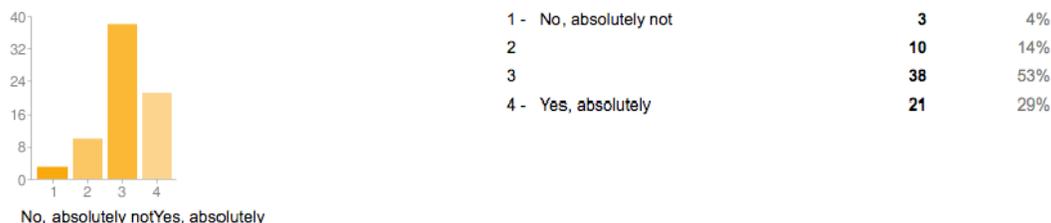
Au-delà des buts, la logique donne lieu à des questions telles que l'existence et la justification même du ccNSO. Il y a un vaste consensus sur la justification d'un forum mondial rassemblant les ccTLD. Plus de questions se posent quant à la justification de ce que représente le ccNSO.

### 7.4.1 Conclusions du sondage et des entretiens

**QE 8** : Est-ce que la logique sous-tendant l'établissement du ccNSO telle que décrite dans les règlements doit être révisée et dans quel sens ?

Lorsqu'on leur demande ce qu'ils pensent de la logique telle qu'expliquée dans les règlements de l'ICANN.

**Figure 73 : La logique sous-tendant l'établissement du ccNSO est expliquée dans les règlements de l'ICANN. Estimez-vous que cette définition est toujours une définition exacte du but et de la fonction du ccNSO ? (tous les répondants)**



Tel que mentionné dans la section 7.1, les membres du ccNSO ont tendance à signaler être satisfaits de l'exactitude du mandat du ccNSO.

Le sentiment est toutefois ambigu quant à la manière selon laquelle elle devrait être interprétée et traduite en actions concrètes qui augmentent l'efficacité globale du ccNSO.

Alors que les membres prétendent avoir bien compris le mandat du ccNSO, il existe une divergence d'opinions par rapport à la substance du mandat.

Au cours des entretiens, nombreux étaient ceux d'avis qu'ils s'attendaient à plus en termes de mise en réseau de la communauté des ccTLD qu'en termes d'élaboration de politiques. Dans le même esprit, certains considèrent que la définition générique du mandat donne plus de possibilités pour la réalisation d'un éventail d'activités en accord avec les intérêts de la communauté des ccTLD.

D'autres estiment que le ccNSO devrait se concentrer exclusivement sur l'aspect d'élaboration de politiques de son mandat et que toutes les autres activités sont superflues.

Un membre du GAC recommande d'ajouter un quatrième point au mandat sous forme d'un engagement fait par les membres du ccNSO à ne pas compromettre la stabilité et la sécurité du DNS.

*« Les trois fonctions identifiées dans les règlements restent valables, mais il y a une quatrième dimension qui [...] pourrait être introduite dans les règlements concernant le but du ccNSO, à savoir : « s'assurer que chaque membre du ccNSO, dans l'exercice de ses responsabilités, ne porte pas atteinte à la stabilité et la sécurité du système de nommage mondial ».*



## 7.5 Analyse et recommandations

### Ψ Conformité

Bien que quelques initiatives entreprises par l'organisation depuis son établissement aient résulté en des dispositions de politiques réelles, plusieurs accomplissements ont été réalisés par d'autres moyens, notamment par le mécanisme des groupes de travail et par le mécanisme hybride utilisé dans les négociations portant sur les ccTLD IDN. Des PDP achevés, aucun n'a résulté en des recommandations de politique faites au Conseil d'administration, bien que la plupart puissent être considérés en accord avec les deuxième et troisième points du mandat, à savoir « promouvoir le consensus à travers la communauté du ccNSO » et « agir en coordination avec les autres SO et AC au sein de l'ICANN ». Aucun ne peut être considéré comme étant en contradiction avec le mandat du ccNSO.

Le nombre de PDP achevés n'a pas d'impact négatif sur l'activité, l'influence et la légitimité du ccNSO.

### Ψ Compréhension du mandat

Alors que les membres prétendent avoir bien compris le mandat du ccNSO, il existe une divergence d'opinions considérable par rapport à la substance du mandat.

Nombreux s'attendent à plus en termes de mise en réseau de la communauté des ccTLD qu'en termes d'élaboration de politiques. Dans le même esprit, certains considèrent que la définition générique du mandat donne plus de possibilités pour la réalisation d'une variété d'activités en accord avec les intérêts de la communauté des ccTLD.

D'autres estiment que le ccNSO devrait se concentrer exclusivement sur l'aspect d'élaboration de politiques de son mandat et que toutes les autres activités sont superflues.

### Ψ Impact important des IDN sur le ccNSO

L'introduction des ccTLD IDN risque de résulter en une hausse importante du nombre de registres ccTLD et candidats potentiels à l'adhésion au ccNSO. Cette question est d'importance décisive pour le ccNSO et un ccPDP a été lancé. Compte tenu de ce travail en cours et tel que requis par l'ICANN, nous ne ferons pas de recommandations qui pourraient empiéter sur les résultats de ces groupes de travail.

### Ψ *Le but continu : mêmes problématiques à traiter, nouveaux enjeux*

Afin de comprendre le but du ccNSO, nous avons besoin de revenir en arrière jusqu'aux débuts de l'Internet.

Aux débuts de l'Internet, très peu de pays avaient accès et, par conséquent, besoin d'un ccTLD. Même quand ils en avaient besoin, la gestion des ccTLD était habituellement dévolue aux départements d'informatique des universités et des organisations de réseaux de recherche et d'éducation plutôt qu'aux opérateurs de télécom ou aux agences gouvernementales. De 1985 à 1993, Jon Postel a attribué les ccTLD selon la règle du premier arrivé, premier servi. Utilisant la notion de « personne responsable », Postel exigeait des critères administratifs de base limités avant d'attribuer un ccTLD. Pour éviter des problèmes politiques, Postel utilisait les codes de pays de l'ISO 3166-1 pour définir quelle entité justifiait un ccTLD. L'IANA a formalisé cette politique dans le document RFC 1591<sup>74</sup>, publié par John Postel en mars 1994 : (*« il n'incombe pas à l'IANA de décider ce qu'est et ce que n'est pas un pays »*.)

Au début des années 90, comme plus de pays étaient connectés, les demandes d'attribution de ccTLD avaient considérablement augmenté. Le nombre d'attributions de ccTLD a passé de 46 en 1990 à 108 en 1993. Au milieu des années 90, l'IANA avait virtuellement attribué tous les ccTLD, y compris ceux dans les pays avec un accès Internet limité. L'IANA a été traînée dans des conflits de politique intérieure. Des entités politiques non incluses dans la liste ISO 3166-1 étaient frustrées<sup>75</sup>. En 1998, le gouvernement des États-Unis décida d'établir une entité privée qui prendrait en charge le DNS et la fonction IANA. L'ICANN nouvellement créée reconnut que la question des ccTLD impliquerait des gouvernements et des problématiques de souveraineté nationale. L'ICANN émit l'ICP-1 (politique d'entreprise ICANN) en mai 1999 qui renforçait le pouvoir des gouvernements nationaux sur les sujets relatifs aux ccTLD. *« Les désirs du gouvernement d'un pays en matière d'attribution d'un ccTLD sont pris très au sérieux. L'IANA considèrera ces désirs comme un élément essentiel dans toutes discussions relatives à l'attribution/au transfert d'un TLD »*. Le comité consultatif gouvernemental rédigea en mars 2000 une série de principes sur la délégation et la redélégation<sup>76</sup>.

Une minorité de gestionnaires de ccTLD reconnut l'autorité de l'ICANN et adhéra à l'organisation de soutien des noms de domaine alors établie (DNSO) : la majorité d'entre eux se demandaient s'il existait des problématiques mondiales relatives aux ccTLD et, donc, si une organisation internationale pouvait avoir un rôle substantiel dans le secteur des ccTLD. Certains gestionnaires de ccTLD furent également tentés de s'organiser en dehors de l'ICANN. Le concept d'une organisation de soutien consacrée aux ccTLD, distincte du DNSO, fut adopté et obtint le soutien de 40 ccTLD. En décembre 2002, l'ICANN compléta enfin ses réformes, y compris la création d'une nouvelle organisation de soutien des noms de codes de pays (ccNSO).

---

<sup>74</sup> <http://info.internet.isi.edu/in-notes/rfc/files/rfc1591.txt>

<sup>75</sup> Peter K. Yu, The neverending CCTLD story (l'affaire interminable des ccTLD), Yu, Peter K., The Neverending ccTLD Story. Addressing the world: national identity and internet country code domains (adressage du monde : identité nationale et noms de domaine de codes de pays Internet), Erica Schlesinger Wass, ed., Rowman & Littlefield, 2003.

<sup>76</sup> <http://www.ICANN.org/gac/gac-cctldprinciples23feb00.htm>



En d'autres termes: le but du ccNSO était basé sur un compromis : il devait donner aux ccTLD voix au chapitre au sein de l'ICANN. En échange, ils acceptent l'ICANN en tant qu'intendant légitime du DNS et acceptent d'élaborer des politiques ccTLD mondiales. Ce double objet est toujours valide.

Dans les années à venir, les ccTLD, les gouvernements et l'ICANN seront appelés à aborder des problématiques récurrentes d'importance primordiale pour les gouvernements, telles que la délégation et la redélégation, en partie à l'origine de la création du ccNSO.

L'introduction des ccTLD IDN risque de résulter en une hausse importante du nombre de registres ccTLD et candidats potentiels à l'adhésion au ccNSO. Des groupes de travail sont chargés de cette question. Nous ne faisons pas de recommandations qui pourraient empiéter sur les résultats de ces groupes de travail.

Des problématiques d'importance primordiale pour l'ICANN, les ccTLD et les gouvernements deviendront de plus en plus urgentes. Le ccNSO et l'ICANN pourraient considérer un amendement du processus d'élaboration de politique (PDP) afin de renforcer l'implication du GAC lorsque les politiques examinées par le ccNSO ont des répercussions directes pour les gouvernements. Par exemple, le GAC est représenté dans le groupe de travail sur la délégation/redélégation.

Quelques mécanismes existent déjà, via les chargés de liaison, les observateurs et les groupes de travail conjoints. De plus, les règlements stipulent clairement que « le conseil doit demander officiellement au président du GAC de donner une opinion ou des conseils ».

Certains changements pourraient être introduits en spécifiant que les PDP liés à des questions qui concernent des gouvernements pourraient comprendre une approbation officielle du GAC avant leur transmission au Conseil d'administration.

Une telle recommandation introduirait un changement trop radical et modifierait structurellement l'équilibre entre le GAC et le ccNSO concernant leur position et leur mandat au sein du système de l'ICANN.



## Index des figures

Figure 1 : Organigramme de l'ICANN présentant les SO et les AC et le nombre de sièges que les SO et AC occupent au Conseil d'administration de l'ICANN.	13
Figure 2 : Membres du ccNSO en 2010, représentant 90% des noms de domaine enregistrés sous un ccTLD (source : ICANN)	16
Figure 3 : Croissance en nombre de ccTLD et de gTLD entre 2000 et 2009	16
Figure 7 : Correspondances entre les questions de la révision et les sections du rapport	20
Figure 8 : Résumé des activités du ccNSO et résultats pertinents depuis 2004 (source : site Web du ccNSO)	24
Figure 9 : Nombre et type de documents produits en rapport avec les réunions du ccNSO depuis 2004 (source : site Web ccNSO)	24
Figure 10 : Le ccNSO a-t-il été efficace par rapport aux trois objectifs clés ?	25
Figure 11 : Dans quelle mesure le ccNSO a-t-il été efficace pour ce qui est de l'élaboration de politiques ?	26
Figure 12 : Dans quelle mesure le ccNSO a-t-il été efficace pour ce qui est de la promotion de consensus au sein de la communauté du ccNSO ?	26
Figure 13 : Dans quelle mesure le ccNSO a-t-il été efficace pour ce qui est de la coordination avec d'autres SO et AC de l'ICANN ?	26
Figure 14 : Dans quelle mesure pensez-vous que le ccNSO a été efficace pour ce qui est de son mandat relatif à la conduite d'autres activités tel qu'autorisé de temps à autre par ses membres ? (toutes les catégories de répondants)	27
Figure 15 : A quel degré êtes-vous d'accord ou pas avec les déclarations suivantes ? (Cat. : membres du ccNSO)	27
Figure 16 : Efficacité du ccNSO telle que perçue par les représentants des quatre types de ccTLD principaux.	28
Figure 17 : Perception du ccNSO par catégorie de ccTLD en réponse à la déclaration : notre adhésion au ccNSO nous a permis de prendre part à l'élaboration de politiques en rapport avec la gestion des ccTLD.	28
Figure 18 : Les différences de perception qu'ont les gestionnaires de ccTLD par région géographique concernant l'efficacité du ccNSO et la mesure dans laquelle il joue un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté de ccTLD mondiale (membres du ccNSO et non membres)	30
Figure 19 : L'adhésion au ccNSO a profité à notre organisation en termes d'opportunités de réseautage (membres du ccNSO seulement)	30
Figure 20 : Les perceptions qu'ont les ccTLD concernant l'efficacité du ccNSO pour ce qui est de son mandat consistant à développer des politiques mondiales liées aux ccTLD par région	31
Figure 21 : Dans quelle mesure peut-on attribuer au ccNSO le mérite de l'introduction des ccTLD IDN (toutes les catégories de répondants)	31
Figure 22 : Taux de satisfaction concernant les réunions à la conférence de l'ICANN à Nairobi (source : site Web ccNSO)	32
Figure 23 : Valeur des réunions pour les registres (source ICANN - 2008)	33
Figure 24 : Facteurs qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO : complexité du PDP (membres du ccNSO)	35
Figure 25: Facteurs qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO : communication efficace concernant le mandat (membres du ccNSO)	36
Figure 26 : Facteurs qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO : accès limité à l'information sauf en anglais (membres du ccNSO)	36
Figure 27 : Dix-sept étapes pour la mise en œuvre d'un ccPDP	39
Figure 28 : Le processus d'élaboration de politique (ccPDP) du ccNSO est-il un mécanisme procédural approprié pour l'élaboration et l'adoption de politiques mondiales liées aux ccTLD ? (membres et ccTLD non membres)	40
Figure 29 : Les groupes de travail sont-ils un moyen efficace accomplir le mandat du ccNSO ? (tous les répondants)	41
Figure 30 : Évolution du nombre des membres du ccNSO (source : ccNSO)	49
Figure 31 : Évolution du nombre des membres du ccNSO - graphique	49
Figure 32 : Répartition des ccTLD par région géographique (source : ccNSO)	50
Figure 33 : Pénétration du ccNSO par région géographique de l'ICANN	51
Figure 34 : Pénétration du ccNSO dans les 25 pays les plus peuplés d'Afrique.	51
Figure 35 : Répartition des registres de ccTLD et des membres du ccNSO selon le type	52
Figure 36 : pénétration du ccNSO par type de registre de ccTLD	52
Figure 37 : état des registres de ccTLD en Asie-Pacifique et en Afrique	52
Figure 38 : Votre organisation n'a-t-elle jamais envisagé de devenir membre du ccNSO ? (non membres uniquement)	53
Figure 39 : Avez-vous reçu des informations du ccNSO vous invitant à devenir membres ?	53
Figure 40 : Importance d'obstructions éventuelles à l'adhésion	54
Figure 41 : Qualité de l'information sur le rôle et la fonction du ccNSO (non membres)	55
Figure 42 : Obstacle à l'adhésion au ccNSO	56
Figure 43 : organigramme du ccNSO illustrant la constitution du conseil et les liens au Conseil d'administration de l'ICANN et aux autres SO et AC.	58
Figure 44 : membres du Conseil d'administration et chargés de liaison nommés par le ccNSO	59
Figure 45 : Y a-t-il suffisamment d'efforts de la part du ccNSO en termes de communication et d'efforts collaboratifs avec les autres organisations de soutien et comités consultatifs ? (SO et AC de l'ICANN).	59
Figure 46 : page d'accueil du ccNSO	65
Figure 47 : site Web du ccNSO : « Que pensez-vous de la qualité des informations qui vous régulièrement transmises par le ccNSO ? »	67
Figure 48 : site Web du ccNSO : « Lorsque vous visitez le site Web du ccNSO, trouvez-vous habituellement les informations que vous recherchez ? » (tous les répondants)	67
Figure 49 : site Web du ccNSO : qualité du site (tous les répondants).	68
Figure 50 : site Web du ccNSO : fréquence des visites (membres et non membres)	68
Figure 51 : Dépenses de l'ICANN par groupe de secteurs	71



Figure 52 : Soutien aux cc et soutien aux activités du ccNSO	71
Figure 53 : Affectation théorique du budget de l'ICANN pour le soutien aux cc et le soutien au ccNSO	71
Figure 54 : ICANN : affectation des coûts de ressources humaines par groupe de secteurs de dépenses (EAG)	72
Figure 55 : Répartition de ceux qui contribuent à l'ICANN par ccTLD, selon l'appartenance au ccNSO et la signature d'un accord avec l'ICANN	74
Figure 56 : Sources de recettes de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2010	74
Figure 57 : Sources de recettes de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2010	74
Figure 58 : Visualisation graphique en couleur (heatmap) soulignant les contributions volontaires à l'ICANN pour l'EF 2008/09	75
Figure 59 : Nombre de contributions des ccTLD à l'ICANN (source : ICANN)	76
Figure 60 : Contribution des ccTLD par noms de domaine enregistré	77
Figure 61 : Visualisation graphique en couleur (heatmap) soulignant le niveau de contribution par rapport au nombre de noms de domaine enregistrés. (Source : ICANN)	77
Figure 62 : Contributions des ccTLD, 2001 - 2009	80
Figure 63 : Est-ce que le ccNSO fonctionne de manière pleinement responsable et transparente ? (membres du ccNSO et non membres)	82
Figure 64 : Comparaison des modes de publication des informations par les entités de l'ICANN (source : révision indépendante de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN, One World Trust, mars 2007)	84
Figure 65 : Efficacité du site Web pour trouver les informations	86
Figure 66 : site Web du ccNSO : comment jugez-vous la qualité des informations disponibles concernant le rôle et la fonction du ccNSO ?	86
Figure 67 : Mandats des membres du conseil du ccNSO	89
Figure 68 : auto-évaluation des membres du ccNSO concernant leur compréhension du but dans lequel le ccNSO a été établi (contraste avec la réponse d'ensemble à la même question)	92
Figure 69 : Part du travail réalisé par le groupe de travail du ccNSO en rapport avec les trois objectifs clés de l'organisation, y compris le travail sur d'autres domaines.	93
Figure 70 : Les raisons de l'établissement du ccNSO sont mentionnées dans les règlements de l'ICANN. Estimez-vous que cette définition est toujours une définition exacte du but et de la fonction du ccNSO ? (tous les répondants).	94
Figure 71 : Le ccNSO joue-t-il un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté mondiale de ccTLD ?	97
Figure 72 : Réponses régionales à la question du rôle du ccNSO dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté mondiale de ccTLD	97
Figure 73 : La logique sous-tendant l'établissement du ccNSO est expliquée dans les règlements de l'ICANN. Estimez-vous que cette définition est toujours une définition exacte du but et de la fonction du ccNSO ? (tous les répondants)	99



## **PARTIE C - Annexes**

---



## 8 Liste des répondants au sondage

### A1. Liste des ccTLD ayant répondu au sondage

- |                            |                        |                         |
|----------------------------|------------------------|-------------------------|
| 1. Afghanistan             | 26. Guadeloupe         | 51. Nigeria             |
| 2. Algérie                 | 27. Guernesey          | 52. Niue                |
| 3. Antigua-et-Barbuda      | 28. Guyane             | 53. Norvège             |
| 4. Argentine               | 29. Haïti              | 54. Panama              |
| 5. Arménie                 | 30. Hong Kong          | 55. Pérou               |
| 6. Autriche                | 31. Islande            | 56. Îles Pitcairn       |
| 7. Australie               | 32. Iraq               | 57. Portugal            |
| 8. Belgique                | 33. Italie             | 58. Porto Rico          |
| 9. Bolivie                 | 34. Japon              | 59. Russie              |
| 10. Bulgarie               | 35. Jordanie           | 60. Arabie Saoudite     |
| 11. Canada                 | 36. -Kenya             | 61. Sénégal             |
| 12. Îles Caïman            | 37. Koweït             | 62. Seychelles          |
| 13. Chili                  | 38. Kirghizistan       | 63. Slovaquie           |
| 14. Colombie               | 39. Lettonie           | 64. Slovénie            |
| 15. Costa Rica             | 40. Lituanie           | 65. Îles Salomon        |
| 16. Croatie                | 41. Luxembourg         | 66. Afrique du Sud      |
| 17. République Tchèque     | 42. Mexique            | 67. Espagne             |
| 18. Équateur               | 43. Maroc              | 68. Suède               |
| 19. Salvador               | 44. Mauritanie         | 69. Tanzanie            |
| 20. Union Européenne (.eu) | 45. Mexique            | 70. Trinité-et-Tobago   |
| 21. Îles Malouines         | 46. Moldavie           | 71. Émirats arabes unis |
| 22. France                 | 47. Namibie            | 72. Royaume-Uni         |
| 23. Gambie                 | 48. Pays-Bas           | 73. Uruguay             |
| 24. Allemagne              | 49. Nouvelle Calédonie | 74. Ouzbékistan         |
| 25. Ghana                  | 50. Nouvelle Zélande   | 75. Vietnam             |

Gestionnaires ccTLD, membres du ccNSO

Gestionnaires ccTLD, non membres du ccNSO

Gestionnaires ccTLD, et membres du conseil du ccNSO



## 9 Liste des ccTLD

Gestionnaires ccTLD, non membres du ccNSO			63.	Estonie	EE
Gestionnaires ccTLD, membres du ccNSO			64.	Egypte	EG
1.	Île de l'Ascension (UK)	AC	65.	Erythrée	ER
2.	Andorre	AD	66.	Espagne	ES
3.	Émirats arabes unis	AE	67.	Ethiopie	ET
4.	Afghanistan	AF	68.	Union Européenne	EU
5.	Antigua-et-Barbuda	AG	69.	Finlande	FI
6.	Anguilla (UK)	AI	70.	Fidji	FJ
7.	Albanie	AL	71.	Îles Malouines (UK)	FK
8.	Arménie	AM	72.	États fédéraux de Micronésie	FM
9.	Antilles néerlandaises (NL)	AN	73.	Îles Féroé (Danemark)	FO
10.	Angola	AO	74.	France	FR
11.	Antarctique	AQ	75.	Gabon	GA
12.	Argentine	AR	76.	Grenade	GD
13.	Samoa américaines (USA)	AS	77.	Géorgie	GE
14.	Autriche	AT	78.	Guyane française (France)	GF
15.	Australie	AU	79.	Guernesey (UK)	GG
16.	Aruba (NL)	AW	80.	Ghana	GH
17.	Îles Aland (Finlande)	AX	81.	Gibraltar (UK)	GI
18.	Azerbaïdjan	AZ	82.	Groenland (Danemark)	GL
19.	Bosnie Herzégovine	BA	83.	Gambie	GM
20.	Barbade	BB	84.	Guinée	GN
21.	Bangladesh	BD	85.	Guadeloupe (France)	GP
22.	Belgique	BE	86.	Guinée équatoriale	GQ
23.	Burkina	BF	87.	Grèce	GR
24.	Bulgarie	BG	88.	Géorgie du Sud (UK)	GS
25.	Bahrein	BH	89.	Guatemala	GT
26.	Burundi	BI	90.	Guam (USA)	GU
27.	Bénin	BJ	91.	Guinée-Bissao	GW
28.	Bermudes (UK)	BM	92.	Guyane	GY
29.	Brunei Darussalam	BN	93.	Hong Kong (Chine)	HK
30.	Bolivie	BO	94.	Îles Heard-et-MacDonald (AUS)	HM
31.	Brésil	BR	95.	Honduras	HN
32.	Bahamas	BS	96.	Croatie	HR
33.	Bhoutan	BT	97.	Haiti	HT
34.	Île Bouvet (Norvège)	BV	98.	Hongrie	HU
35.	Botswana	BW	99.	Indonésie	ID
36.	Biélorussie	BY	100.	Irlande	IE
37.	Bélice	BZ	101.	Israël	IL
38.	Canada	CA	102.	Île de Man (UK)	IM
39.	Îles Cocos (AUS)	CC	103.	Inde	IN
40.	Congo (République démocratique)	CD	104.	Territoire britannique de l'océan indien (UK)	IO
41.	République centrafricaine	CF	105.	Iraq	IQ
42.	Congo (République du)	CG	106.	Iran	IR
43.	Suisse	CH	107.	Islande	IS
44.	Côte d'Ivoire	CI	108.	Italie	IT
45.	Îles Cook (NL)	CK	109.	Jersey (UK)	JE
46.	Chili	CL	110.	Jamaïque	JM
47.	Cameroun	CM	111.	Jordanie	JO
48.	Chine	CN	112.	Japon	JP
49.	Colombie	CO	113.	Kenya	KE
50.	Costa Rica	CR	114.	Kirghizistan	KG
51.	Cuba	CU	115.	Cambodge	KH
52.	Cap-Vert	CV	116.	Kiribati	KI
53.	Île Christmas (AUS)	CX	117.	Comores	KM
54.	Chypre	CY	118.	Saint-Christophe-et-Nièvés	KN
55.	République Tchèque	CZ	119.	Corée du Nord	KP
56.	Allemagne	DE	120.	Corée (République de)	KR
57.	Djibouti	DJ	121.	Koweït	KW
58.	Danemark	DK	122.	Îles Caïman (UK)	KY
59.	Dominique	DM	123.	Kazakhstan	KZ
60.	République dominicaine	DO	124.	République démocratique populaire du Laos	LA
61.	Algérie	DZ	125.	Liban	LB
62.	Equateur	EC	126.	Sainte Lucie	LC
			127.	Lichtenstein	LI



128.	Sri Lanka	LK	189.	Rwanda	RW
129.	Liberia	LR	190.	Arabie saoudite	SA
130.	Lesotho	LS	191.	Îles Salomon	SB
131.	Lituanie	LT	192.	Seychelles	SC
132.	Luxembourg	LU	193.	Soudan	SD
133.	Lettonie	LV	194.	Suède	SE
134.	Libye	LY	195.	Singapour	SG
135.	Maroc	MA	196.	Sainte-Hélène (UK)	SH
136.	Monaco	MC	197.	Slovénie	SI
137.	Moldavie	MD	198.	Îles Svalbard et Jan Mayen (NO)	SJ
138.	Monténégro	ME	199.	Slovaquie	SK
139.	Madagascar	MG	200.	Sierra Leone	SL
140.	Îles Marshall	MH	201.	San Marino	SM
141.	Macédoine	MK	202.	Sénégal	SN
142.	Mali	ML	203.	Somalie	SO
143.	Myanmar (Burma)	MM	204.	Suriname	SR
144.	Mongolie	MN	205.	Sao Tomé-et-Principe	ST
145.	Macau (Chine)	MO	206.	Union soviétique	SU
146.	Îles Mariana du Nord (USA)	MP	207.	Salvador	SV
147.	Martinique	MQ	208.	République arabe syrienne	SY
148.	Mauritanie	MR	209.	Swaziland	SZ
149.	Montserrat (UK)	MS	210.	Îles Turques-et-Caïques (UK)	TC
150.	Malte	MT	211.	Tchad	TD
151.	Maurice	MU	212.	Territoires Français du sud (Fr)	TF
152.	Maldives	MV	213.	Togo	TG
153.	Malawi	MW	214.	Thaïlande	TH
154.	Mexique	MX	215.	Tadjikistan	TJ
155.	Malaisie	MY	216.	Tokelau (NZ)	TK
156.	Mozambique	MZ	217.	Timor oriental	TL
157.	Namibie	NA	218.	Turkménistan	TM
158.	Nouvelle Calédonie (FR)	NC	219.	Tunisie	TN
159.	Niger	NE	220.	Tonga	TO
160.	Île Norfolk (AUS)	NF	221.	Timor portugais	TP
161.	Nigéria	NG	222.	Turquie	TR
162.	Nicaragua	NI	223.	Trinité-et-Tobago	TT
163.	Pays-Bas	NL	224.	Tuvalu	TV
164.	Norvège	NO	225.	Taiwan	TW
165.	Népal	NP	226.	Tanzanie	TZ
166.	Nauru	NR	227.	Ukraine	UA
167.	Niue (NZ)	NU	228.	Ouganda	UG
168.	Nouvelle Zélande	NZ	229.	Royaume-Uni	UK
169.	Oman	OM	230.	Îles mineures éloignées des États-Unis	UM
170.	Panama	PA	231.	États-Unis	US
171.	Pérou	PE	232.	Uruguay	UY
172.	Polynésie française	PF	233.	Ouzbékistan	UZ
173.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	PG	234.	Vatican	VA
174.	Philippines	PH	235.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VC
175.	Pakistan	PK	236.	Venezuela	VE
176.	Pologne	PL	237.	Îles Vierges (UK)	VG
177.	St Pierre et Miquelon	PM	238.	Îles Vierges des États-Unis	VI
178.	Pitcairn (UK)	PN	239.	Vietnam	VN
179.	Porto Rico	PR	240.	Vanutu	VU
180.	Territoire Palestinien	PS	241.	Îles Wallis et Futuna (Fr)	WF
181.	Portugal	PT	242.	Samoa	WS
182.	Palau	PW	243.	Yémen	YE
183.	Paraguay	PY	244.	Mayotte (France)	YT
184.	Qatar	QA	245.	Afrique du Sud	ZA
185.	Réunion (France)	RE	246.	Zambie	ZM
186.	Roumanie	RO			
187.	Serbie	RS			
188.	Russie	RU			



## 10 Usages non conventionnels de ccTLD<sup>77</sup>

---

- **.ac** est un ccTLD pour l'Île de l'Ascension, mais est quelquefois utilisé en Suède, « AC » étant l'abréviation du comté Västerbotten.
- **.ad** est un ccTLD pour Andorre, mais a été récemment de plus en plus utilisé par les agences de publicité ou les petites annonces.
- **.ag** est un ccTLD pour Antigua-et-Barbuda et est quelquefois utilisé pour des sites agricoles. En Allemagne, AG (abréviation de Aktiengesellschaft) est rattaché à la dénomination d'une société par actions, analogue à Inc. aux États-Unis.
- **.am** est un ccTLD pour l'Arménie, mais est souvent utilisé pour des stations de radio AM, ou pour des bidouillages de domaine (tels que .i.am).
- **.as** est un ccTLD pour les Samoa américaines. Au Danemark et en Norvège, AS est rattaché à la dénomination d'une société par actions, analogue à Inc. aux États-Unis. En République Tchèque, l'abréviation des sociétés de capitaux a.s. correspond à Akciová společnost.
- **.at** est un ccTLD pour l'Autriche mais est utilisé pour des mots anglais finissant en at (e.at).
- **.be** est un ccTLD pour la Belgique, mais est quelquefois utilisé pour le terme littéral « be » et le canton suisse de Berne.
- **.by** est un ccTLD pour la Biélorussie, mais est quelquefois utilisé en Allemagne, « BY » étant l'abréviation officielle de la Bavière.
- **.ca** est un ccTLD pour le Canada, mais est utilisé de temps à autre pour créer des bidouillages de domaines comme *histori.ca*, le domaine Web de l'Institut Historica-Dominion. Ce type d'utilisation est restreint par les exigences de résidence canadienne du domaine .ca.
- **.cc** est un ccTLD pour les Îles Cocos (Keeling) mais est utilisé par une grande variété de sites tels que les collèges communautaires, notamment avant que de telles institutions n'aient eu le droit d'utiliser .edu.
- **.cd** est un ccTLD pour la république démocratique du Congo mais est utilisé par des marchands de CD et des sites de partage de fichiers.
- **.ch** est un ccTLD pour la Suisse mais quelques sites Web d'églises l'utilisent également.[6]
- **.ck** est un ccTLD pour les Îles Cook dont on a notamment abusé dans le sitcom Nathan Barley de Chris Morris précédé par « .co » pour épeler le mot « cock » (.co.ck comme dans *trashbat.co.ck*).
- **.co** est un ccTLD pour la Colombie mais est commercialisé pour commercial, corporation ou compagnie.[4]
- **.dj** est un ccTLD pour Djibouti mais est utilisé par des marchands de CD et des disc jockeys.
- **.fm** est un ccTLD pour les États Fédéraux de Micronésie mais est souvent utilisé pour des stations de radio FM (et même non FM, telles que des stations de radio sur Internet).
- **.gg** est un ccTLD pour le Guernesey mais est souvent utilisé par le secteur du jeu, notamment par rapport aux courses hippiques et au poker en ligne.
- **.im** est un ccTLD pour l'Île de Man mais est souvent utilisé par des programmes et services de messagerie instantanée.
- **.in** est un ccTLD pour l'Inde mais est largement utilisé dans le secteur Internet.
- **.io** est un ccTLD pour le Territoire britannique de l'Océan Indien. Des exemples remarquables sont le site de stockage en ligne *Drop.io* et le site de listes de tâches *Done.io*.



---

<sup>77</sup> Source : Wikipédia ([http://en.wikipedia.org/wiki/Country\\_code\\_top-level\\_domain](http://en.wikipedia.org/wiki/Country_code_top-level_domain))

- **.is** est un ccTLD pour l'Islande mais est utilisé pour le verbe anglais « to be » conjointement avec un suffixe de nom de répertoire pour compléter une phrase linguistiquement correcte (par ex. "<nom>.is/<verbe/adjectif>").
- **.it** est un ccTLD pour l'Italie mais est utilisé dans des bidouillages de domaines (par ex. .has.it).
- **.je** est un ccTLD pour Jersey mais est souvent utilisé comme diminutif en néerlandais (par ex. "huis.je"), comme « you » ("zoek.je" = "search you!"), ou comme « I » en français (par ex. "moi.je")
- **.la** est un ccTLD pour le Laos mais est souvent commercialisé comme TLD pour Los Angeles.
- **.li** est un ccTLD pour le Liechtenstein mais est commercialisé comme le TLD pour Long Island.
- **.lv** est un ccTLD pour la Lettonie mais est également utilisé comme abréviation de Las Vegas ou moins souvent, love.
- **.ly** est un ccTLD pour la Libye mais est également utilisé pour des mots finissant en « ly ».
- **.md** est un ccTLD pour la Moldavie, mais est commercialisé pour le secteur médical (comme dans « domaine médical » ou « docteur en médecine » en anglais).
- **.me** est un ccTLD pour le Monténégro, et est récemment ouvert aux particuliers.
- **.mn** est un ccTLD pour la Mongolie, mais est utilisé comme abréviation de Minnesota.
- **.ms** est un ccTLD pour Montserrat, mais est également utilisé par Microsoft pour des projets tels que popfly.ms.
- **.mu** est un ccTLD pour l'île Maurice, mais est utilisé dans le secteur de la musique.
- **.ni** est un ccTLD pour le Nicaragua, mais est adopté de temps à autre par des sociétés d'Irlande du Nord, notamment pour se distinguer du .uk plus usuel dans toutes les parties du Royaume-Uni
- **.nu** est un ccTLD pour l'île Niue mais commercialisé car ressemblant à « new » en anglais et à « now » en scandinave/néerlandais. Signifie également « nu » en français/portugais.
- **.pr** est un ccTLD pour Porto Rico, mais peut être utilisé dans le sens de « relations publiques »
- **.rs** est un ccTLD pour la Serbie mais utilisé pour les mots anglais finissant par les lettres « rs » comme [www.blogge.rs](http://www.blogge.rs)
- **.sc** est un ccTLD pour les Seychelles mais est souvent utilisé comme .Source
- **.sh** est un ccTLD pour Sainte-Hélène, mais est également utilisé quelquefois pour des entités liées au Land allemand de Schleswig-Holstein ou au canton suisse de Schaffhausen, ou encore à Shanghai ou Shenzhen en Chine.
- **.si** est un ccTLD pour la Slovénie, mais est aussi utilisé par des sites hispanophones pour « oui » (« sí »). Le candidat mexicain aux municipales Jorge Arana, par exemple, avait enregistré son site Web comme <http://www.jorgearana.si> (c'est-à-dire « Jorge Arana, sí », soit « Jorge Arana, oui »).
- **.sr** est un ccTLD pour le Suriname mais est commercialisé comme étant pour « seniors ».
- **.st** est un ccTLD pour São Tomé-et-Príncipe mais est commercialisé au niveau mondial comme abréviation de divers termes y compris « street ».
- **.tk** est un ccTLD pour le Tokelau mais est acheté par quelqu'un et donné sur la page dot.tk
- **.tm** est un ccTLD pour le Turkmenistan mais peut être utilisé comme « Trade Mark »
- **.to** est un ccTLD pour les îles Tonga mais est souvent utilisé en tant que mot anglais « to », comme dans « go.to » ; également commercialisé comme TLD pour Toronto et pour la ville italienne et province de Turin (Torino en italien).
- **.tv** est un ccTLD pour le Tuvalu mais est utilisé dans le secteur de la télévision (« TV ») / du divertissement. Il est également utilisé par des entreprises locales de la province de Treviso (Italie).
- **.vg** est un ccTLD pour les îles Vierges britanniques mais est quelquefois utilisé comme abréviation de jeux vidéo.



- **.vu** est un ccTLD pour le Vanuatu mais signifie « vu » en français et est une abréviation du mot « view » en anglais.
- **.ws** est un ccTLD pour les îles Samoa (auparavant Samoa occidentales), mais est commercialisé en tant que .Website



## 11 Cahier des charges de cette révision

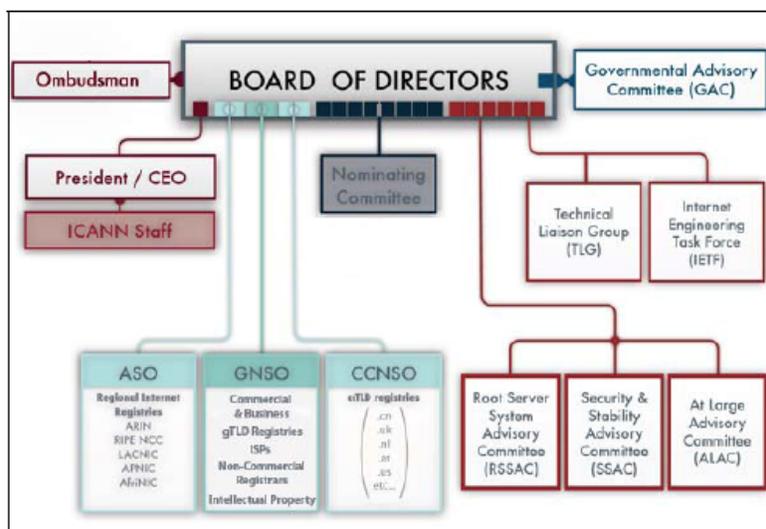
### 2 Cahier des charges

#### 2.1 L'organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO)

2.1.1 *Préambule* - La Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) est une société à but non lucratif, organisée au niveau international et chargée de la coordination des ressources Internet essentielles. Celles-ci comprennent le protocole Internet (IP), l'attribution de l'espace d'adressage, l'affectation d'identificateurs de protocole, la gestion des noms de domaine génériques (gTLD) et des noms de domaine de codes de pays (ccTLD) de premier niveau ainsi que les fonctions de gestion du système de serveurs racine<sup>78</sup>.

En tant que partenariat privé-public, l'ICANN se consacre à préserver la stabilité opérationnelle de l'Internet ; à promouvoir la concurrence ; à privilégier la vaste représentation des communautés Internet mondiales ; et à élaborer des politiques qui conviennent à sa mission par le biais de processus consensuels ascendants. Les systèmes que l'ICANN coordonne fournissent la stabilité et la résolubilité universelle du système de noms de domaine (DNS).

2.1.2 *Historique et fonctions du ccNSO* - les trois organisations de soutien de l'ICANN (ASO, GNSO et ccNSO) sont chargées de la mise en œuvre des processus d'élaboration des politiques pertinents de l'ICANN (PDP).



L'organisation de soutien aux politiques de noms de codes de pays (ccNSO) est l'organe d'élaboration de politiques pour l'éventail étroit des problématiques ayant rapport avec les ccTLD (noms de domaine de premier niveau de codes de pays) ; en particulier, il est chargé d'élaborer et de recommander au Conseil d'administration des politiques mondiales liées aux noms de domaine de premier niveau de codes de pays, veillant à promouvoir le consensus à travers la communauté du ccNSO, y compris les activités des ccTLD liées aux noms, et à agir en coordination avec les autres organisations de soutien, comités et regroupements au sein de l'ICANN.

Les noms de domaine de premier niveau de codes de pays ont été définis en mars 1994 -avant que l'ICANN n'existe- par l'IETF (l'équipe de travail d'ingénierie de l'Internet) dans son document

<sup>78</sup> Les candidats sont invités à consulter le site Web de l'ICANN (<http://www.icann.org>) pour une description plus approfondie de son rôle, de son modèle de gouvernance unique et des projets clés. Il est de plus suggéré aux candidats de lire les rapports annuels les plus récents de l'ICANN, disponibles à l'adresse <http://www.icann.org/en/annualreport/> et ses plans stratégiques et opérationnels les plus récents, disponibles à l'adresse <http://www.icann.org/en/planning/>



RFC 1591<sup>79</sup>. Les mécanismes et concepts du RFC 1591, qui demeurent fondamentaux pour les ccTLD, ont été hérités par l'ICANN et déterminent à ce jour la relation entre l'ICANN et les gestionnaires de ccTLD, notamment leurs responsabilités et rôles respectifs, qui se reflètent également dans le ccNSO.

Le ccNSO a été créé en 2003<sup>80</sup> en tant que l'un des résultats du processus d'évolution et de réforme de l'ICANN<sup>81</sup>. Avant la création du ccNSO, les gestionnaires de ccTLD étaient organisés dans le cadre de l'ancienne DNSO (organisation de soutien aux noms de domaine) en tant que regroupement de ccTLD.

**2.1.3 Caractéristiques du ccNSO** - Le ccNSO est une organisation de soutien de l'ICANN composée de membres et régie par l'article IX des règlements de l'ICANN<sup>82</sup>. Tout ccTLD d'un domaine de premier niveau de code de pays de l'ISO 3166<sup>83</sup> est en droit d'adhérer volontairement et sans frais au ccNSO et résilier son adhésion à tout moment par préavis écrit.

A ce jour, le ccNSO compte 90 ccTLD membres sur 248, regroupant 85% de tous les noms de domaine ccTLD enregistrés.

Pour adhérer : i) le candidat doit être un gestionnaire de ccTLD ; ii) le candidat convient de respecter les politiques élaborées par le biais du ccPDP (PDP du ccNSO) tel que défini dans l'annexe B des règlements de l'ICANN<sup>84</sup>, sachant que la politique doit appartenir au champ d'action d'un PDP (annexe C des règlements<sup>85</sup>). L'adhésion au ccNSO est indépendante de toute autre relation avec l'ICANN et n'affecte pas les relations avec la fonction IANA<sup>86</sup>.

Le conseil du ccNSO se compose de 18 membres, 15 sélectionnés sur une base régionale par les membres du ccNSO et 3 nommés par le comité de nomination de l'ICANN (NomCom<sup>87</sup>).

Pour compenser la nomination des 3 membres par le NomCom, les membres du ccNSO procèdent à un vote final concernant les recommandations ccPDP (annexe B). Enfin, selon les règlements, l'objet du ccPDP (annexe C) et sa procédure (annexe B) peuvent uniquement être changés par le biais d'un ccPDP (article IX, section 6).

**2.1.4 Activités principales<sup>88</sup>** - Compte tenu de son domaine de compétence et de son nombre de membres réduit, le ccNSO a mené à ce jour un seul ccPD, se rapportant aux changements des règlements<sup>89</sup>. Un deuxième ccPDP est actuellement en cours et se concentre sur l'introduction des ccTLD IDN<sup>90</sup>.

La majorité des activités entreprises par le ccNSO ne sont pas directement menées dans le cadre des attributions d'un processus d'élaboration de politiques, mais dans le cadre de ses autres

<sup>79</sup> <http://tools.ietf.org/html/rfc1591>

<sup>80</sup> <http://www.icann.org/en/minutes/minutes-26jun03.htm>

<sup>81</sup> <http://www.icann.org/en/committees/evol-reform/fifth-supplemental-implementation-report-22apr03.htm>

<sup>82</sup> <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#IX>

<sup>83</sup> L'ISO 3166 est la norme internationale communément acceptée comprenant les codes de pays alpha-2 mis à jour ; elle est maintenue depuis 1974 par l'agence de maintenance de l'ISO 3166 (ISO 3166/MA). Réf. :

[http://www.iso.org/iso/country\\_codes.htm](http://www.iso.org/iso/country_codes.htm)

<sup>84</sup> <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#AnnexB>

<sup>85</sup> <http://www.icann.org/en/general/Bylaws.htm#AnnexC>

<sup>86</sup> L'autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) est chargée de la coordination mondiale de la racine du DNS, de l'adressage IP, et d'autres ressources de protocole Internet ; il s'agit de l'une des plus anciennes institutions Internet, avec des activités remontant aux années 70 et elle est aujourd'hui gérée par l'ICANN. Pour en savoir plus sur l'IANA, veuillez visiter <http://www.iana.org/>

<sup>87</sup> Le NomCom est chargé de la sélection de tous les administrateurs de l'ICANN excepté le président et ceux sélectionnés par les organisations de soutien de l'ICANN et les autres sélections indiquées dans les règlements ; celles-ci incluent des sélections pour l'ALAC, le conseil du ccNSO et le conseil du GNSO. Le rôle du NomCom et ses procédures sont régis par l'article VII des règlements de l'ICANN (<http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#VII>).

<sup>88</sup> Les activités du ccNSO sont rendues publiques par le biais de leur site Web <http://ccnso.icann.org/>

<sup>89</sup> <http://www.icann.org/en/announcements/announcement-21dec05.htm>

<sup>90</sup> Les noms de domaine internationalisés (IDN) sont des noms de domaine représentés par des caractères de langues locaux. De tels noms de domaine peuvent comprendre des lettres ou des caractères d'écritures non ASCII (par exemple, arabe ou chinois). Les activités actuelles et passées de l'ICANN dans ce domaine sont décrites à l'adresse <http://www.icann.org/en/topics/idn/>



objectifs tels que définis dans l'article IX, section 1 des règlements.

A ce jour, les efforts du ccNSO se sont principalement concentrés sur : la fourniture de directives aux ccTLD et à l'ICANN concernant la contribution volontaire aux frais d'exploitation de l'ICANN<sup>91</sup>; la fourniture de directives pour le programme du cadre d'imputabilité<sup>92</sup>; la direction des efforts pour l'introduction et la délégation des ccTLD IDN<sup>93</sup>; la fourniture aux ccTLD et à la communauté élargie de l'ICANN d'une plate-forme pour le partage d'informations, par exemple en menant des sondages et en discutant les résultats de ses sondages<sup>94</sup>; et sur des initiatives de faire-savoir et d'encouragement de la participation. En 2008, le ccNSO a redéfini ses règles et directives internes<sup>95</sup>.

**2.1.5 Réforme structurelle du ccNSO pour s'adapter aux ccTLD IDN** - Dans le cadre de la mise en place du ccPDP IDN<sup>96</sup>, le ccNSO devra ajuster certaines de ses caractéristiques fondamentales, telles que ses mécanismes de vote et de représentation, afin de refléter l'adhésion attendue au ccNSO de nouveaux ccTLD IDN.

L'adhésion actuelle au ccNSO est fondée sur un ccTLD par territoire (par définition il ne peut y en avoir plus). Avec l'introduction des ccTLD IDN ceci va changer, et on peut prévoir que certains territoires auront plus d'un ccTLD, et dans certains cas jusqu'à 20 ccTLD et plus. Des changements fondamentaux seront alors nécessaires, par exemple la façon selon laquelle les membres ccTLD nommés au conseil du ccNSO seront élus, et le vote des membres dans le cadre d'un ccPDP.

**2.1.6 Révision des régions géographiques de l'ICANN** - La diversité géographique est une caractéristique fondamentale de l'ICANN. Les règlements de l'ICANN (article VI, section 5<sup>97</sup>) définissent actuellement cinq régions géographiques à savoir : Afrique, Amérique du Nord, Amérique Latine/Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe ; avec le temps, des pays ont été affectés à ces régions selon les directives de la division de statistiques des Nations Unies, et le concept de « citoyenneté » est maintenant adopté. Ces régions étaient initialement définies pour assurer la diversité régionale dans la composition du Conseil d'administration de l'ICANN et ont été par la suite étendues de diverses manières pour s'appliquer au GNSO, à l'ALAC et au ccNSO. Ces dernières années, le ccNSO a exprimé certaines préoccupations concernant l'affectation de territoires à ces régions<sup>98</sup> et les problématiques de représentation y liées. En 2007, le conseil du ccNSO a approuvé une résolution recommandant que le Conseil d'administration de l'ICANN établisse un groupe de travail à l'échelle de la communauté chargé d'examiner et de passer en revue les problématiques liées à leur définition, de consulter toutes les parties prenantes et de soumettre des propositions au Conseil d'administration pour résoudre les questions liées à la définition actuelle des régions géographiques de l'ICANN. Cette recommandation a été acceptée par le Conseil d'administration et un groupe de travail a été établi pour entreprendre la révision des régions géographiques actuelles de l'ICANN<sup>99</sup>. Les candidats intéressés sont informés que les résultats de la révision en cours des régions géographiques de l'ICANN pourrait avoir un impact sur le ccNSO ainsi que d'autres parties de la structure de l'ICANN.



<sup>91</sup> <http://www.ccnsso.icann.org/annoncements/annoncement-09mar07.htm>

<sup>92</sup> <http://www.ccnsso.icann.org/annoncements/annoncement-06jan06.htm>

<sup>93</sup> [http://www.icann.org/en/minutes/resolutions-02nov07.htm#\\_Toc55609363](http://www.icann.org/en/minutes/resolutions-02nov07.htm#_Toc55609363)

<sup>94</sup> <http://www.ccnsso.icann.org/surveys/>

<sup>95</sup> <http://www.ccnsso.icann.org/about/organisational.htm>

<sup>96</sup> La frise chronologique du ccPDP IDN est publiée à l'adresse : <http://www.ccnsso.icann.org/workinggroups/idn-pdpprocess-time-table-02dec08.htm>

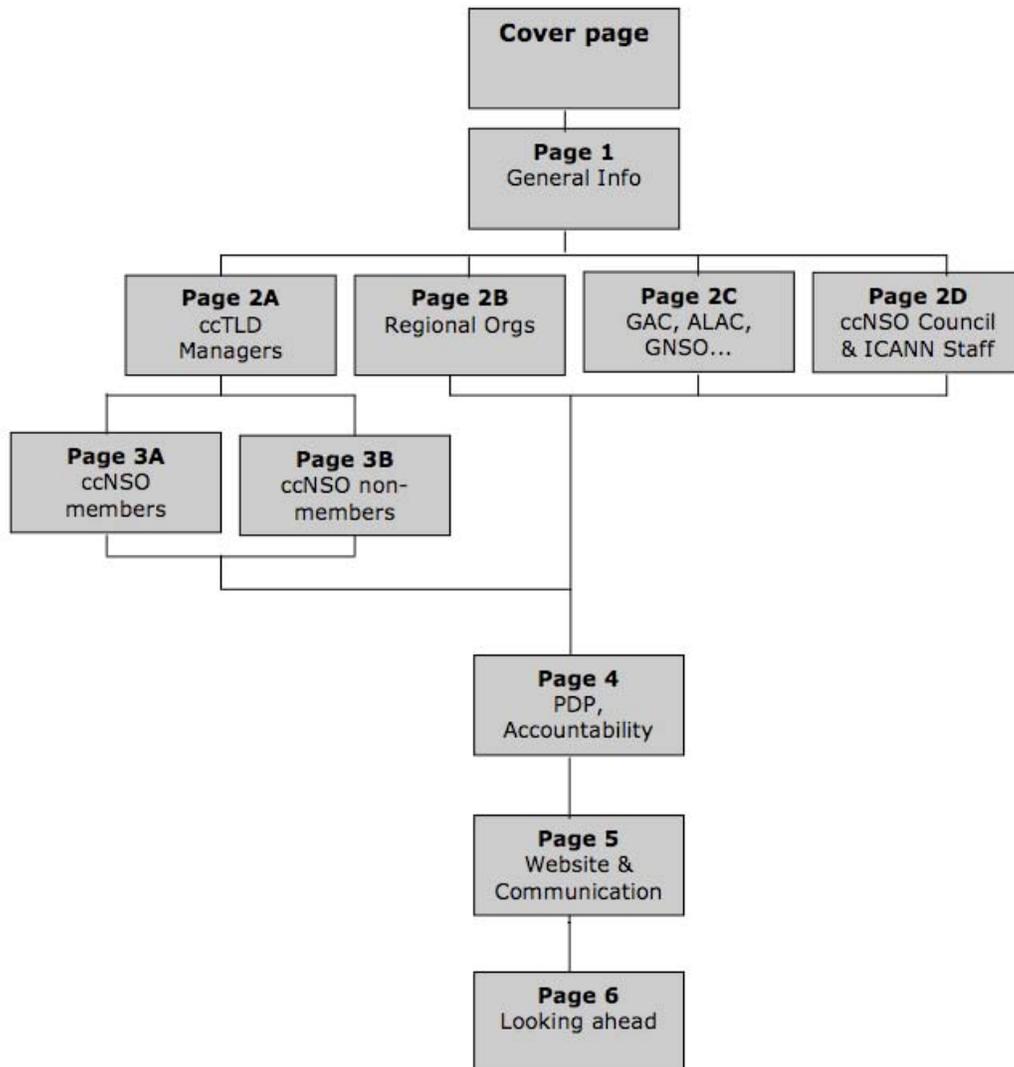
<sup>97</sup> <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#VI>

<sup>98</sup> Le ccNSO a récemment adopté la possibilité pour des membres affectés à une région spécifique selon la citoyenneté de leur gestionnaire d'opter pour une réaffectation à une région géographique de l'ICANN avec laquelle le gestionnaire et le gouvernement pertinent estiment que le pays ou le territoire a les liens les plus étroits du point de vue géographique, linguistique, culturel et économique. <http://www.ccnsso.icann.org/applications/geo-region-application.htm>

<sup>99</sup> Plus sur <http://www.icann.org/en/annoncements/annoncement-2-18feb09-en.htm>

## 12 Sondage

### 12.1 Arborescence



## 12.2 Questionnaire du sondage

QUESTION	Options à choix multiple
<b>Page 1 : Informations générales. Catégorie de répondants : toutes</b>	
1. Pays / Territoire	
2. Type d'organisation / profil professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaire ccTLD</li> <li>• Directeur d'une organisation régionale de ccTLD</li> <li>• Membre du GAC, de l'ALAC, du SSAC, du RSSAC, du TLG, de l'IETF, du GNSO, de l'ASO</li> <li>• Gestionnaire ccTLD ET membre du conseil du ccNSO</li> <li>• Personnel de l'ICANN</li> </ul>
3. Votre nom	
4. Adresse de courriel	
5. Téléphone	
<b>Page 2A : catégorie de répondants : gestionnaires de ccTLD</b>	
2A.1 Combien de noms de domaine sont enregistrés sous le TLD géré par votre registre ?	
2A.2 Votre registre est-il affilié à une organisation régionale de ccTLD ? Si oui, laquelle ?	
2A.3 Votre organisation est-elle membre du ccNSO?	
<b>Page 2B : catégorie de répondants : organisations régionales de ccTLD</b>	
2B.1 A quelle organisation régionale de ccTLD appartenez-vous ?	
2B.2 Combien de registres de ccTLD sont-ils membres de votre organisation régionale ?	
2B.3 Êtes-vous satisfaits par la définition de régions géographiques de l'ICANN ?	
2B.4 Quelles sont, le cas échéant, les implications de la définition des cinq régions géographiques de l'ICANN pour votre organisation régionale ?	
<b>Page 2C : catégorie de répondants : représentants des autres SO et AC de l'ICANN</b>	
2C.1 Veuillez indiquer à quelle organisation vous appartenez.	
2C.2 Diriez-vous qu'il y a suffisamment d'efforts de la part du ccNSO en termes de communication et d'efforts collaboratifs avec les autres organisations de soutien et comités consultatifs ?	
2C.3 Quelles mesures, le cas échéant, pourraient être envisagées (i) pour renforcer la communication et (ii) renforcer la collaboration entre le ccNSO et les autres	



organisations de soutien et comités consultatifs ?	
<b>Page 2D : catégorie de répondants : conseil du ccNSO</b>	
2D.1 Veuillez indiquer en quelle capacité vous avez été nommé membre du conseil du ccNSO	
2D.2 Combien de mandats avez-vous exercé au conseil du ccNSO ?	
2D.3 Diriez-vous que les mécanismes de travail internes du ccNSO sont :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appropriés par rapport à son mandat.</li> <li>• suffisants pour guider tous les aspects de son travail actuel.</li> </ul>
2D.4 Quelles mesures pourraient être envisagées pour améliorer les mécanismes de travail internes du ccNSO par rapport à son mandat ?	
2D.5 A votre avis, dans quelle mesure le ccNSO a-t-il réalisé ses objectifs ?	
2D.6 Quels facteurs internes ou externes - le cas échéant - ont empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés liées à la mise en œuvre du processus d'élaboration de politique (PDP)</li> <li>• Communication efficace concernant le mandat et le rôle du ccNSO au sein du système élargi de l'ICANN.</li> <li>• Accès limité à l'information dans d'autres langues que l'anglais.</li> <li>• Difficulté à parvenir à un consensus concernant l'élaboration de politiques pour la communauté mondiale des ccTLD.</li> </ul>
2D.7 Pouvez-vous citer des facteurs internes ou externes qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO ?	
2D.8 Considérez-vous que des ressources et des efforts suffisants sont consacrés à l'augmentation du nombre de membres du ccNSO ?	
2D.9 Quelles mesures spécifiques pourraient être envisagées pour soutenir encore plus les efforts du ccNSO visant à accroître le nombre de ses membres pour inclure les ccTLD existants et futurs ?	
2D.10 Diriez-vous que l'ICANN a affecté des fonds budgétaires suffisants pour les opérations et activités du ccNSO ?	
2D.11 Veuillez ajouter vos commentaires éventuels sur l'affectation et l'utilisation des ressources financières en connexion avec les activités du ccNSO.	
2D.12 Le soutien fourni par l'ICANN au ccNSO est-il suffisant et proportionnel aux besoins du ccNSO en termes de ressources en personnel ainsi qu'en termes administratifs et opérationnels ?	
2D.13 Veuillez ajouter vos commentaires éventuels concernant le soutien fourni par l'ICANN au ccNSO aussi bien en termes de personnel qu'en termes de soutien administratif et opérationnel.	
2D.14 Quelles mesures, le cas échéant, pourraient être envisagées (i) pour renforcer la communication et (ii) renforcer la collaboration entre le ccNSO et les autres organisations de soutien et comités consultatifs ?	



Page 3A : Membres du ccNSO. Catégorie de répondants : <i>gestionnaires de ccTLD, membres du ccNSO</i>		
3A.1	En quelle année votre registre est-il devenu membre du ccNSO ?	
3A.2	Pourriez-vous énumérer trois ou quatre raisons qui vous ont poussés à adhérer au ccNSO ?	
3A.3	A quel degré êtes-vous d'accord ou pas avec les déclarations suivantes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adhésion au ccNSO donne à notre registre une voix au chapitre dans le cadre du système élargi de l'ICANN.</li> <li>• L'adhésion au ccNSO a profité à notre organisation en termes d'opportunités de réseautage.</li> <li>• L'adhésion au ccNSO a été précieuse en termes d'échange de meilleures pratiques.</li> <li>• L'adhésion au ccNSO nous a permis de prendre part à l'élaboration de politiques mondiales en rapport avec la gestion des ccTLD.</li> </ul>
3A.4	Quels facteurs internes ou externes - le cas échéant - ont empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexité du processus d'élaboration de politiques (PDP)</li> <li>• Communication efficace concernant le mandat et le rôle du ccNSO au sein du système élargi de l'ICANN.</li> <li>• Accès limité à l'information dans d'autres langues que l'anglais.</li> <li>• Difficulté à parvenir à un consensus concernant l'élaboration de politiques pour la communauté mondiale des ccTLD.</li> </ul>
3A.5	Pouvez-vous citer des facteurs internes ou externes qui ont éventuellement empêché le plein accomplissement des objectifs du ccNSO ?	
3A.6	Participez-vous régulièrement aux réunions du ccNSO ?	
Page 3B : Perception du ccNSO. Catégorie de répondants : <i>gestionnaires de ccTLD, non-membres du ccNSO</i>		
3B.1	Votre organisation a-t-elle jamais envisagé de devenir membre du ccNSO ?	
3B.2	Avez-vous reçu des informations du ccNSO vous invitant à devenir membres ?	
3B.3	Comment jugeriez-vous la qualité des informations disponibles concernant le rôle et la fonction du ccNSO ?	
3B.4	Quelle est l'importance – le cas échéant – des raisons suivantes pour ne pas chercher à adhérer au ccNSO ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de pertinence par rapport aux préoccupations de notre registre de ccTLD.</li> <li>• Pas sûr quel est le but du ccNSO / à quels égards le fait de devenir membre serait utile</li> <li>• Le ccNSO est trop étroitement aligné sur le gouvernement des États-Unis.</li> <li>• La langue constitue un obstacle / pas assez d'informations disponibles traduites</li> <li>• Ne peut pas engager mon organisation à adhérer aux politiques élaborées par le ccNSO.</li> </ul>
3B.5	Veuillez énumérer les trois ou quatre raisons principales pour lesquelles vous ne cherchez pas à adhérer au ccNSO.	



3B.6	<p>Votre organisation a-t-elle jamais envisagé de devenir membre du ccNSO ?</p>	
<p><b>Page 4 : Élaboration de politiques, questions de responsabilité et de gouvernance (catégorie de répondants : toutes)</b></p>		
4.1	<p>Comment jugeriez-vous votre compréhension du but dans lequel le ccNSO a été établi ?</p>	
4.2	<p>La logique sous-tendant l'établissement du ccNSO est expliquée dans les règlements de l'ICANN. Estimez-vous que cette définition est toujours une définition exacte du but et de la fonction du ccNSO ?</p>	
4.3	<p>Veillez ajouter vos commentaires éventuels sur la réponse que vous venez de donner.</p>	
4.4	<p>Compte tenu de la diversité grandissante de la composition du ccNSO et des développements tels que l'introduction des ccTLD IDN, comment pensez-vous que ceci devrait - le cas échéant - influencer la fonction et les opérations du ccNSO ?</p>	
4.5	<p>Le ccNSO a été établi comme organisation de soutien de l'ICANN avec trois parties distinctes dans son mandat. Dans chaque cas, veuillez indiquer dans quelle mesure vous estimez que l'organisation a été efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et recommandation au Conseil d'administration de politiques mondiales relatives aux noms de domaines de codes de pays de premier niveau.</li> <li>• Promotion de consensus au sein de la communauté du ccNSO, notamment concernant les activités des ccTLD liées aux noms.</li> <li>• Coordination avec les autres organisations de soutien, comités consultatifs et autres regroupements de l'ICANN.</li> </ul>
4.6	<p>Dans quelle mesure pensez-vous que le ccNSO a été efficace pour ce qui est de son mandat relatif à la conduite d'autres activités tel qu'autorisé de temps à autre par ses membres ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche et développement des meilleures pratiques volontaires pour les gestionnaires de ccTLD.</li> <li>• Aide au renforcement des capacités avec la communauté mondiale de gestionnaires de ccTLD.</li> <li>• Renforcement de la coopération opérationnelle et technique entre les gestionnaires de ccTLD.</li> </ul>
4.7	<p>A votre avis, le processus d'élaboration de politique (ccPDP) du ccNSO est-il un mécanisme procédural approprié pour l'élaboration et l'adoption de politiques mondiales liées aux ccTLD ?</p>	
4.8	<p>Veillez expliquer brièvement la réponse que vous venez de donner.</p>	
4.9	<p>Êtes-vous membre (ou avez-vous été à un moment donné membre) d'un groupe de travail en rapport avec les activités du ccNSO ?</p>	
4.10	<p>En règle générale, diriez-vous que l'établissement de groupes de travail est un moyen efficace de remplir le mandat du ccNSO ?</p>	
4.11	<p>Si vous participez actuellement (ou avez participé à un moment donné) aux activités d'un groupe de travail, comment jugeriez-vous votre satisfaction globale par rapport à cette méthode de travail ? Si la tâche assignée à votre groupe de travail a été accomplie, à quel degré</p>	



	êtes-vous satisfaits du résultat final ?	
4.12	Sur une échelle de 1 à 5, veuillez classer les activités suivantes entreprises par le ccNSO par ordre de priorité / d'importance qu'elles devraient avoir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de conférences internationales</li> <li>• Coordination de processus d'élaboration de politiques (PDP)</li> <li>• Services de la fonction IANA pour les registres de codes de pays</li> <li>• Soutien au déplacement pour assister aux conférences internationales</li> <li>• Traduction de documents</li> </ul>
<b>Page 5 : Site Web du ccNSO et communication (catégorie de répondants : toutes)</b>		
5.1	Quelle est la fréquence de vos visites du site Web du ccNSO ?	
5.2	En règle générale, lorsque vous visitez le site Web du ccNSO, trouvez-vous les informations que vous recherchez ?	
5.3	Dans l'ensemble, comment jugeriez-vous la qualité du site Web du ccNSO ?	
5.4	Que pensez-vous de la qualité des informations qui vous régulièrement transmises par le ccNSO ?	
5.5	A quelles autres sources d'informations vous fiez-vous pour vous informer sur les activités liées au ccNSO?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites Web d'infos (par ex. BBC, CNN, Times online)</li> <li>• Revues spécialisées</li> <li>• Sites Web d'institutions (par ex. ICANN, ccNSO)</li> <li>• Agrégateurs en ligne (par ex. Google News)</li> <li>• Blogues</li> <li>• Sites de réseautage social (par ex. Twitter)</li> </ul>
<b>Page 6 : Faire le point, regarder en avant et recommandations (catégorie de répondants : toutes)</b>		
6.1	A votre avis, le ccNSO joue-t-il un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques pour le compte de la communauté mondiale de ccTLD ?	
6.2	Pourriez-vous donner deux ou trois exemples pour expliquer votre réponse ?	
6.3	L'introduction des ccTLD IDN marque un développement important. Dans quelle mesure le mérite pour cet accomplissement revient-il au ccNSO ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout le mérite devrait revenir au ccNSO. Sans l'élan donné par le ccNSO, rien n'aurait été accompli dans ce domaine.</li> <li>• Une part du mérite devrait revenir au ccNSO. Ce fut également l'accomplissement d'autres organisations telles que le GAC.</li> <li>• Peu de mérite devrait revenir au ccNSO. Ce fut principalement la réussite d'autres entités au sein du système de l'ICANN.</li> <li>• Aucun mérite ne devrait revenir au ccNSO. Cela se serait passé de toute façon.</li> </ul>
6.4	Compte tenu de la croissance du nombre de membres du ccNSO et des développements récents tels que l'introduction des ccTLD IDN, quels changements - le cas échéant - devraient être apportés au mode de fonctionnement du ccNSO ?	



6.5	Veuillez ajouter vos commentaires finaux éventuels, notamment l'évolution du ccNSO dans les années à venir.	
-----	---	--



### 12.3 Personnes interviewées

#### **Personnel et Conseil d'administration de l'ICANN**

1. Rod Beckstrom, PDG, ICANN
2. Peter Dengate Thrush, Président du CA
3. Doug Brent, directeur général des opérations, ICANN
4. Kevin Wilson, directeur général des finances, ICANN
5. Nick Thorne (ambassadeur), relations internationales
6. Ram Mohan, membre du CA de l'ICANN et du groupe de travail sur la révision
7. Peter Dengate Thrush, Président du CA, ICANN
8. Katim S. Touray, membre du CA de l'ICANN
9. Raimondo Beca, membre du CA de l'ICANN
10. David Olive, VP élaboration des politiques, ICANN
11. Theresa Swinehart, partenariats mondiaux et stratégiques
12. Roberto Gaetano, ICANN
13. Olof Nordling, directeur, relations services, ICANN
14. Kim Davies, directeur, services zone racine, ICANN
15. Anne-Rachel Inné, directrice des relations régionales de l'ICANN
16. Bart Boswinkel, ICANN – secrétariat ccNSO
17. Alejandro Pissanti, comité de révision du ccNSO, ICANN
18. Gabriella Schitteck, ICANN – secrétariat ccNSO



#### **Membres et conseil du ccNSO**

19. Christopher Disspain, président du conseil
20. Lesley Cowley, Nominet (UK)
21. Ondrej Filip (CZ)
22. Erick Iriarte Ahon, LACTLD
23. Oscar A. Robles Garay, nic MX, directeur général
24. Keith Davidson, ccNSO (.nz)
25. Young-Eum Lee, Open University Network (OU N) – Corée
26. Byron Holland, ccNSO (.ca)
27. Katryn Reynolds, CIRA ACEI (.ca)
28. Souleyman Oumtanaga, AfTLD
29. Demi Getschko, ccNSO (.br), groupe de travail sur la révision
30. Nicolas Raft Razafindrakoto, NIC-mg (Madagascar)
31. Félix Ndayirukiye, CBINET (Burundi)
32. Pierre Ouedraogo, Institut de la Francophonie Numérique
33. Peter Van Roste, CENTR
34. Lise Fuhr, directrice Dansk Internet Forum
35. Jon Lawrence, ausRegistry
36. Mary Uduma, NIRA (registre nigérien)
37. Hartmut Richard Glaser, cgi.br (comité de pilotage Internet brésilien)
38. Stephen Deerhake, Samoa américaines
39. Giovanni Seppia, ccNSO (.eu)
40. Dotty Sparks de Blanc (îles Vierges des États-Unis)
41. Martin Boyle, Nominet

42. Mathieu Weill, AFNIC
43. Fabien Bretemieux, AFNIC
44. Hualin Quian, registre chinois
45. Becky Burr, NomCom de l'ICANN

#### ***ccTLD, non membres du ccNSO***

46. Eduardo Santoyo, .co Internet
47. Eberhard Lisse, directeur, .Na nic
48. Richard Wein, Autriche
49. Sebastian Muriel, Espagne
50. Rajiv Kumar, Inde

#### ***GAC***

51. Janis Karklins, président, GAC
52. Laurent Ferrali, Ministère de l'Industrie (France)
53. Nelly Stoyanova, Ministère des TIC (Bulgarie)
54. Jorge Cancio Melia, Ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce, Espagne
55. Jiri Prusa, République Tchèque
56. Suzanne Sene, États-Unis

#### ***ALAC***

Sebastien Bachollet, vice-président

#### ***GNSO***

57. Stephane Van Gelder, vice-président
58. Glen Van Oudenhove de Saint-Géry, secrétariat GNSO

#### ***Autres***

59. V. Adjovi, La Francophonie, responsable de la société de l'information
60. Prof Nii Narku Quaynor, président AfNOG
61. Dirk Krishenowski, PDG, .berlin
62. Njeri Rionge, IGNITE Consulting (Nairobi)
63. Pierre Dandjinou, Strategic Consultic Group (Benin)
64. Augusto Cesar Gadelha Viera, Ministère de la Science et de la Technologie  
Secrétariat pour les politiques de la technologie de l'information.
65. Olivier Muron, France Telecom

